This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

SA 6038.58.11

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

ÉTUDES

SUR

LE BRÉSIL

ÉTUDES

SUR

LE BRÉSIL

AU POINT DE VUE

DE L'ÉMIGRATION ET DU COMMERCE FRANÇAIS

PAR

HIPPOLYTE CARVALLO.

PARIS,

CHEZ GARNIER FRÈRES,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 6

1858

SA 6038.58.11

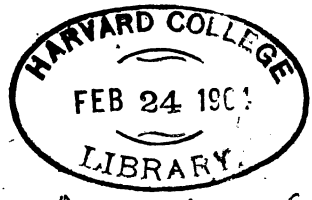

A. L. Coolidge
&
Hiram Bingham Jr

Cet ouvrage a été écrit dans le double but de faire connaître la situation actuelle du Brésil, au point de vue de la colonisation, du commerce et de l'industrie, et d'y amener l'émigration française.

L'auteur n'a point eu la prétention d'écrire des choses nouvelles sur ce pays, mais seulement de dire des choses exactes et de faire apprécier les avantages qui doivent résulter pour les deux empires du développement de leurs relations coloniales et industrielles.

Il s'est servi pour son travail des documents les plus authentiques et des meilleurs ouvrages écrits jusqu'à ce jour sur le Brésil. Sous ce rapport, son

livre a l'avantage de venir le dernier et d'être le plus complet.

Quant aux moyens indiqués dans ce livre pour amener l'émigration française au Brésil, il espère que le gouvernement de Sa Majesté dom Pedro II voudra bien les examiner avec attention et intérêt, car l'auteur n'est point seulement un homme de théorie, c'est un homme pratique, et il se charge d'appliquer lui-même le système qu'il développe.

HIPPOLYTE CARVALLO.

INTRODUCTION.

L'établissement des services de paquebots transatlantiques doit, dans un avenir prochain, faire de la France l'entrepôt général des deux mondes. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte d'Europe pour voir qu'en effet c'est le pays le plus heureusement maritime qui existe sur le continent. Sur six cent treize lieues de développement que présentent ses côtes, cent cinquante, au sud, sont baignées par la Méditerranée, quatre cent soixante-trois, à l'ouest et au nord, par l'océan Atlantique, la Manche et le pas de Calais.

La France peut promener son pavillon sur les mers les plus importantes du globe sans passer sous le canon d'aucun peuple. Elle peut porter son commerce et ses armes partout où ses intérêts et son honneur le lui commandent,

sans le secours d'aucune autre nation. De toutes parts enfin ses côtes se développent en rades, en baies, en havres naturels ou artificiels, en ports qui aspirent à prendre chaque jour une plus grande extension, et qui avant peu vont rivaliser avec les ports de commerce les plus célèbres du monde. Marseille, le Havre, Nantes, Bordeaux, sont appelés à égaler Liverpool, Southampton.

En un mot, l'établissement des lignes de paquebots transatlantiques doit être pour la France le commencement d'une ère nouvelle de prospérité commerciale et de grandeur maritime.

Napoléon Ier, qui avait médité si profondément sur les futures destinées de la France, disait, à Sainte-Hélène : « L'agriculture doit être l'âme, la base première de l'empire; l'industrie doit donner l'aisance et le bonheur à la population. Le commerce extérieur procurera la surabondance et le *bon marché des deux autres.* » Il indiquait par là la puissance de la navigation pour la prospérité des États.

En effet, c'est le commerce extérieur qui vivifie l'agriculture et l'industrie. Mais une révolution économique et sociale s'est opérée depuis cette époque dans les nations modernes. Elle est due aux progrès de l'industrie, à l'intelligence et à l'activité des peuples, aux communications qui se multiplient; elle est l'œuvre de la navigation à vapeur, des chemins de fer et de la télégraphie électrique. L'industrie agricole de la France, a dit un savant économiste, ne peut plus être aujourd'hui la base de son régime

social. La France doit être, comme l'Angleterre, une puissance essentiellement maritime. Sa prépondérance politique doit résulter de ses relations internationales avec tous les peuples. Ce sont ces relations qu'elle doit multiplier de toute la puissante activité de son génie national.

Pour ne parler ici qu'au point de vue des intérêts économiques du pays, la production en France est supérieure à la consommation. Avec le matériel de nos fabriques et le personnel de nos ouvriers, nous sommes en état d'alimenter la consommation de la moitié de l'Europe. Pour éviter les crises et les chômages, pour que nos travailleurs aient un salaire suffisant, il faut à nos manufactures une exportation considérable. Nos colonies seules ne peuvent suffire à notre prospérité commerciale; il faut chercher des débouchés.

C'est ce qu'ont tenté déjà quelques-uns de nos manufacturiers, en fondant à l'étranger des comptoirs de vente. Ces établissements, quoique rares encore, prouvent suffisamment, par leur prospérité, que nous pouvons nous établir avec avantage dans des pays où la concurrence étrangère est depuis longtemps en possession du marché. Le tableau général officiel du commerce français, publié récemment, constate que, pendant la période quinquennale de 1852 à 1856, le commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères, s'est élevé, entrées et sorties réunies, à une valeur officielle de 18 milliards 677 millions. Dans la période précédente, ce chiffre n'était que de 12 milliards 686 millions, ce qui fait une augmentation de près de 50 0/0. Ce résultat est magnifique et témoigne

de la puissante impulsion donnée aux affaires par le gouvernement. Qu'on juge du résultat que présentera dans l'avenir le tableau général du commerce français, quand nos paquebots à vapeur, partant du Havre, de Nantes, de Bordeaux, de Marseille, iront directement porter nos produits à New-York, à Rio-Janeiro, aux Antilles, à la Martinique, à Cayenne et dans tous les États de l'Amérique ouverts depuis quelques années seulement au commerce et à l'industrie, et qui renferment des richesses inexplorées, des mines fécondes et inépuisables!

Sans parler de ce groupe de l'Amérique centrale, où la nature a versé à pleines mains des richesses si diverses que les bras font défaut pour les ramasser ou en exploiter les sources, une des contrées de l'Amérique où la France doit trouver dans l'avenir les plus grands intérêts, c'est le Brésil.

Le Brésil est un des pays du continent américain les plus remarquables par ses richesses minérales et la rare fécondité de son sol. Le Brésil a des mines qui fournissent en abondance l'or, l'argent, les diamants, le platine, etc.; le fer s'y trouve en si grande quantité, que ses seules mines pourraient approvisionner le monde entier. L'*Étoile du Sud*, ce diamant qu'on a tant admiré à l'exposition universelle de 1855, venait du Brésil. Cet empire possède en outre quelques manufactures qui témoignent d'un commencement d'activité industrielle. Ces établissements, dont plusieurs ont été créés par des Français, n'attendent, pour prospérer, que des relations plus suivies avec l'Europe et surtout avec la France, dont les produits sont

très-recherchés au Brésil et dont les échanges avec ce pays ont pris depuis quelques années un développement considérable.

Le Brésil a déjà des lignes de chemins de fer en voie d'exécution. La *ligne de Pedro II* notamment, qui va de Rio-Janeiro vers les provinces de Mériaz, est construite sur une étendue de neuf à dix lieues. Les travaux des chemins de Bahia à Pernambouc sont poussés avec activité. Un autre chemin de fer est projeté pour la province de Saint-Paul.

D'après une lettre publiée récemment dans le *Journal des Débats*, une activité remarquable se manifeste dans l'exécution des grands travaux d'utilité publique. La première section du chemin de fer dom Pedro II a été ouverte le 2 décembre, jour anniversaire de la naissance de l'empereur. On s'accorde à reconnaître que les travaux de ce chemin sont d'une exécution parfaite. Le chemin du Recife, dans la province de Pernambuco, fonctionnera l'année prochaine. Une autre voie ferrée, votée par l'assemblée de la province de Rio, va être incessamment entreprise : elle partira de Nictheroy, capitale de la province, et aboutira à Campos, centre agricole des plus riches.

Enfin le gouvernement vient de signer un traité avec la Compagnie *Uniao* et *Industria*, pour l'exécution d'un chemin de fer provincial qui aura son point de départ presque à l'endroit où finit le petit chemin de fer de Maua à Pétropolis, et qui se bifurquera à Parana, projetant une de ses branches vers la province de Minas et l'autre vers la rivière das Velhas, qui communique avec le San-Francisco.

A l'aide de ce réseau de voies carrossables ou ferrées, on espère bientôt voir les provinces de Rio, de Bahia, de Pernambuco, communiquer entre elles et avec l'intérieur par voie de terre, en rendant ainsi praticable l'exportation des immenses produits qui sont ensevelis dans ces contrées, faute de moyens de communication.

Ces routes, que l'on perce dans tous les sens, sont l'unique moyen d'acheminer vers le Brésil cette émigration européenne qu'il appelle de ses vœux les plus ardents. Avec des routes, avec des garanties suffisantes données au travail libre, la colonisation marchera seule.

En même temps, une compagnie s'est formée pour établir des voies de communications praticables entre les provinces de Rio-Janeiro et de Mériaz, sous la direction d'ingénieurs français. Enfin, la compagnie de colonisation du Mercury s'occupe de rendre abordable les rives de ce fleuve.

Une compagnie nouvelle de navigation vient également de se former à Rio-Janeiro pour faire le service de la côte et des fleuves de Maranham, du Ciara et du Piauhy. Cette entreprise est appelée à rendre de grands services aux provinces du Nord, en établissant des communications faciles pour les denrées et les marchandises de toute espèce, et, ce qui n'est pas d'une moindre importance, en faisant entrer dans le commerce beaucoup de produits qui lui ont échappé jusqu'à présent, faute de moyens de transport.

Pour ne citer qu'un seul exemple : le Piauhy, province

essentiellement adonnée à l'élève des bestiaux, alimente les provinces de Maranham et de Bahia. Par suite des difficultés de transport, les peaux des animaux tués en grand nombre pour la consommation de l'intérieur restent sans profit, ainsi que d'autres matières provenant de la dépouille des bestiaux. Il en est de même dans la province de Ciara, plus renommée encore pour la bonne qualité et l'abondance de ses produits, où des matières de grande valeur restent sans emploi, telles que le caoutchouc, la vanille, la cire de carnauba (1) et une quantité de plantes médicinales.

Ajoutons, pour compléter cet aperçu général de la situation statistique et industrielle du Brésil, que l'administration du domaine public, établie depuis peu pour la distribution des terres aux émigrants, a stipulé avec les compagnies concessionnaires pour l'envoi de 40,000 colons pour lesquels elle s'engage à payer de 45 à 90 fr. par tête, suivant l'âge et la situation des immigrants. En 1855, le nombre des colons étrangers arrivés au Brésil s'est élevé de 22 à 23,000.

Les années précédentes, ce chiffre n'atteignait pas 8,000. Parmi les émigrants européens, on trouve quelques colons français, notamment dans la province d'Espirito Santo, où leurs établissements sont en pleine prospérité.

---

(1) Espèce de palmier qui donne onze produits différents : de la cire dont on fait des bougies, du café provenant du fruit torréfié de cet arbre, des étoffes, des chapeaux, des tresses, des nattes, des cordes provenant des filaments, et enfin des coffrets de bois, etc.

Une particularité signalée par les *Annales du commerce*, c'est que la traite des nègres ne se fait actuellement que sur une échelle de plus en plus réduite. Cependant l'appât est grand : un noir vaut aujourd'hui de 4 à 5,000 francs, et les prix tendent toujours à augmenter, car on évalue à plus de 60,000 le nombre d'esclaves que le choléra a enlevés dans le Brésil depuis son apparition.

Les relations entre le Brésil et l'Europe, par la navigation à vapeur, avaient lieu, au commencement de 1855, par l'intermédiaire de trois entreprises, deux établies en Angleterre et une en Portugal. Des deux entreprises anglaises, une seule a pu se soutenir, c'est celle de Southampton.

Le bilan de cette compagnie (*Royal Mail*), concessionnaire de la ligne des Antilles et du Brésil, a présenté le résultat énorme de près de 19 millions de bénéfice net pendant un an, sur lesquels 8 millions provenaient de la ligne du Brésil.

L'autre compagnie, celle de Liverpool, a cessé au milieu de l'année. La ligne portugaise, au contraire, a prospéré, bien que son organisation laisse beaucoup à désirer et qu'elle ne possède que deux bateaux.

En 1856, une compagnie française, la Compagnie franco-américaine, entreprit à ses risques et périls d'ouvrir deux lignes importantes au commerce français, celle de New-York et celle de Rio-Janeiro, avec cinq paquebots de 2,000 à 2,400 tonneaux et de la force de 4 à 500 chevaux.

L'effet immédiat de l'ouverture de ces services fut de faire baisser de moitié le prix du fret sur les lignes desservies par les compagnies anglaises et américaines. On peut juger par ce premier essai du bénéfice immense que recueillera le commerce français lorsque les paquebots transatlantiques seront établis et ouvriront de nouveaux et plus puissants moyens de communication à l'activité industrielle de la France.

L'apparition des deux steamers de la Compagnie française, *le Cadix* et *le Lyonnais*, à Bahia et à Rio-Janeiro, produisit une grande sensation. Les progrès que le commerce français a fait dans ces dernières années dans le pays, avec Bahia et Pernambouc notamment, sont si considérables, particulièrement en ce qui concerne nos soieries et les articles de Paris, qu'aujourd'hui les Brésiliens les demandent à l'exclusion des produits similaires des autres nations.

Aussi la contrefaçon suisse, allemande, anglaise, s'est-elle empressée d'exploiter cette tendance des esprits. « Des industriels du pays, est-il dit dans le document publié par le ministère du commerce, adoptant les dessins de nos étoffes aussitôt leur apparition, et donnant à des marchandises de qualités inférieures des étiquettes et des mesures françaises, finiront par porter un préjudice véritable à notre commerce en dépréciant nos articles français. »

On comprend dès lors la sensation produite dans le pays par l'arrivée de bateaux à vapeur qui annonçaient l'établissement d'un service régulier entre la France et le

Brésil, et affranchissant de tout intermédiaire le commerce des deux nations. Ce n'est pas seulement au Brésil que l'arrivée des steamers de la Compagnie française fut saluée avec enthousiasme; sur tout le parcours du Havre au Brésil, à Cadix, à Sainte-Croix, à Gorée, à Saint-Vincent du Cap-Vert, à Pernambouc, etc., l'accueil fut le même.

Les populations les considéraient déjà comme la réalisation de la grande pensée des paquebots transatlantiques si impatiemment attendus dans toutes les stations du commerce.

Le consul de France à Sainte-Croix de Ténériffe écrivait à ce sujet à M. le ministre du commerce, à la date du 3 mai 1856 : « A l'arrivée des steamers français sur la rade de Sainte-Croix, on s'est empressé de les visiter, et les journaux de la localité n'ont pas peu contribué à accréditer cette grande entreprise. Ici toutes les sympathies lui sont acquises. »

D'autres entreprises encore vont avoir lieu pour augmenter les relations de l'Europe avec le Brésil. Il est question d'une ligne partant d'Anvers, d'une autre ligne partant de Hambourg, et destinée surtout à l'émigration allemande dont cette ville est le port d'embarquement pour l'Amérique; enfin, on annonce l'établissement d'une ligne de New-York à Rio, avec escale sur Para et plusieurs autres villes du littoral brésilien. Comme on le voit, le Brésil est destiné à devenir un des centres les plus importants du commerce du monde. La France, à son tour, nous semble appelée à prendre une part considérable dans le développement commercial de ce riche empire.

Déjà, en 1854, l'ensemble des échanges de ce pays avec la France s'était élevé à la valeur de 72 millions (valeur réelle). A cette époque, on faisait remarquer que jamais encore ils n'avaient atteint un chiffre aussi important. En 1855, ce chiffre a été dépassé de beaucoup, et notre commerce général avec les ports brésiliens a représenté une valeur réelle de 96 millions, dont 46 à l'importation et 50 à l'exportation.

Ces résultats disent assez hautement l'importance que le commerce français a prise ces dernières années dans le Brésil, et peuvent donner une idée du développement qu'il est appelé à prendre encore, lorsque le service des paquebots transatlantiques sera établi, et qu'en échange des produits de nos manufactures, nos navires iront chercher dans ces contrées inexplorées des agents nouveaux pour notre industrie et nos arts, des richesses pour notre commerce, des produits pour notre consommation.

Le meilleur moyen pour la France de tirer parti des productions de ces contrées favorisées est non-seulement d'y établir des relations commerciales suivies, d'y fonder des comptoirs, mais aussi d'y créer des colonies françaises.

L'émigration, il faut bien le reconnaître, est ce qui contribue le plus au développement du commerce : l'exemple de l'Angleterre en est la preuve. C'est à l'émigration dans les États du nouveau monde qu'il faut attribuer, en grande partie, sa prospérité commerciale. La population dont elle s'est dégarnie au profit de l'Amérique, conservant ses goûts et ses habitudes, n'a point cessé de s'approvisionner dans

ses manufactures, et leur production a dû s'augmenter en proportion de l'aisance que ses émigrants acquéraient dans les colonies.

Les États-Unis, en proclamant leur indépendance, ont pu porter un coup à la puissance politique de l'Angleterre. Ce grand événement n'a causé presque aucun préjudice à son commerce.

L'émigration en Australie lui a créé un nouveau mouvement commercial, dont les derniers relevés des douanes ont fait connaître l'importance toujours croissante. Il suffit de dire que, dans l'espace de trois années, la Grande-Bretagne a placé sur les marchés australiens pour 538,372,315 fr. de produits fabriqués.

L'émigration allemande en Amérique a produit le même résultat pour les États de la confédération germanique; et dans ces derniers temps, l'arrivée des émigrants allemands en Australie s'est révélée par les chiffres suivants dans le seul commerce de Hambourg :

	MARCHANDISES	
	IMPORTÉES.	EXPORTÉES.
En 1850,	16,920 marcs banco. —	279,993 marcs banco.
1851,	143,650 —	295,600 —
1852,	507,930 —	990,210 —

L'émigration a fait aussi la prospérité de la Suisse. Ce petit pays, placé dans les conditions les plus défavorables par sa configuration géographique, sans rivières naviga-

blès, sa ns grandes voies de communication, sans matière première, sans houille, etc., est devenu un des foyers les plus actifs de l'industrie. Son horlogerie, sa bijouterie, ses soieries, ses broderies, ses rubans, ses instruments de précision, ses armes, ses poteries et jusqu'à ses vins des bords du lac Léman, sont exportés en Amérique, en Chine, sur les côtes de la Guinée, etc., partout enfin où il y a des Suisses, et il y en a dans le monde entier.

Par suite, la confédération helvétique entretient des relations commerciales sur tout le globe.

L'émigration sert donc puissamment à développer le commerce des nations.

En France, on s'est élevé avec beaucoup de force contre l'émigration des classes agricoles; on y a vu une cause de ruine et de dépérissement pour les productions du sol. Nous croyons que c'est à tort.

Il y a en France des bras plus que suffisants pour la culture de la terre; et en prenant pour point de comparaison les Etats où l'agriculture a fait les progrès les plus éclatants, on voit qu'en Angleterre, par exemple, un million de bras suffit pour la production agricole, qui, comme on le sait, est la plus féconde de l'Europe. D'après ce calcul, cinq millions de bras suffiraient à la France pour obtenir le même résultat, au lieu de dix-huit millions qu'elle emploie en ce moment et qu'elle rétribue en proportion du rendement, c'est-à-dire d'une manière presque insuffisante.

En Hollande, en Belgique et dans quelques États de l'Allemagne où la grande culture est appliquée, on obtient les mêmes résultats qu'en Angleterre, avec les mêmes moyens. Pourquoi n'en serait-il pas de même en France, ce pays si essentiellement agricole? C'est que l'économie rurale n'y a pas encore été étudiée assez profondément, et que la grande culture s'y heurte sans cesse contre la routine et le morcellement de la propriété.

Ce morcellement indéfini du sol, en même temps qu'il nuit aux progrès agricoles, contribue à maintenir les salaires dans un état d'infériorité qui n'est plus en rapport avec les salaires de l'industrie.

D'ailleurs, ainsi que le fait remarquer M. de Lavergne dans un article publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, au sujet des énormes déplacements de populations rurales qui ont lieu en Europe depuis quelques années, d'ailleurs, même avec des salaires élevés, les laboureurs ne veulent plus travailler pour les fermiers; et le seul moyen d'attacher l'homme à la terre, c'est de l'en rendre propriétaire.

Ce ne sont donc pas les bras qui manquent pour cultiver la terre; c'est le système qui est vicieux, ce sont les résultats qui sont insuffisants.

Au reste, l'agriculture commence à entrer dans une voie nouvelle. Aujourd'hui, c'est la vapeur qui est chargée de creuser la terre, de répandre l'engrais, de battre les céréales et, en un mot, de se substituer partout au travail de l'homme.

Le paysan qui cultive à la sueur de son front le champ héréditaire, va se trouver désormais, en présence de ces nouveaux et puissants moyens de l'industrie, dans des conditions analogues à celles de nos malheureux tisserands du Nord, qui luttent avec l'antique métier paternel contre les machines des grandes fabriques.

Cette lutte inégale et désespérée de l'homme contre les forces industrielles inspire de la sympathie ; mais c'est la loi du progrès, et l'on doit la subir. Certes, nous nous élevons de toutes nos forces contre les laboureurs qui abandonnent la charrue paternelle pour l'atelier, et ne font que changer la misère des champs contre la misère plus triste encore des villes de fabriques.

Mais lorsqu'une occasion se présente où ce déplacement peut être utile pour le cultivateur et sa famille ; lorsqu'au lieu de la culture stérile d'un domaine insuffisant, on lui offre un domaine fécond, affranchi d'hypothèques, où il est assuré de trouver une large rémunération de son travail, de ses peines, est-il quelqu'un qui oserait le blâmer de profiter de cette occasion?

C'est par ces déplacements des populations agricoles que se sont fondées les riches colonies du nouveau monde ; c'est ainsi que se formeront désormais de nouvelles et plus puissantes colonies dans les contrées transatlantiques fermées il y a quelques années aux étrangers, et qui aujourd'hui appellent à grands cris les travailleurs de l'ancien continent...

Un des pays qui offrent le plus d'avantages aux colons,

de certitude de succès et d'avenir, et qui aspire le plus à développer sa colonisation, c'est le Brésil. — Son gouvernement protecteur et intelligent, son climat, les mœurs de ses habitants, sont autant de garanties offertes aux Européens, et en particulier aux émigrants français.

M. Ch. Reybaud, dans son livre sur le Brésil, dit à ce sujet :

« J'ai nommé les Français comme des colons possibles des provinces méridionales du Brésil, et cependant ils y sont en bien petit nombre. Si cette lacune s'expliquait par ce fait seul que le Français n'a pas l'humeur émigrante, et que, content de son pays et de son sort, il n'aime pas à perdre de vue le coq de son village, je ne retrouverais là rien à redire, et je serais volontiers tout fier de cet attachement qu'inspire notre France à ceux qui y sont nés. Un fait, à mon avis, inexplicable : un courant d'émigration assez considérable s'est établi entre la France et l'Amérique méridionale, et chaque année des navires partis de Bayonne amènent dans les provinces argentines et dans l'Uruguay des légions de Basques, population excellente, sobre, laborieuse et rangée, qui, montant peut-être déjà à trente ou quarante mille âmes, aurait dû élever ces pays à un haut degré de prospérité. Si cette prospérité n'est pas venue, ce n'est pas la faute de nos braves compatriotes : ils ne demandaient qu'un peu d'ordre et de sécurité, et les gouvernements de la Plata se sont bien gardés de leur en donner. Les Orientaux et les Argentins avaient d'autres écheveaux à démêler. Pendant que leurs généraux s'entrechoquaient, que leurs chambres se chamaillaient, que les

pronunciamiento, ce beau legs de l'Espagne, se perpétuaient dans leurs villes, que les révolutions se succédaient, que les présidents culbutaient les uns sur les autres, ils n'avaient guère le loisir, il faut être juste, de songer à faire fleurir l'agriculture, et ils ne s'occupaient guère de nos bons Basques que pour les endoctriner dans leurs querelles et pour les enrégimenter.

» Mais voici ce qui est curieux et étrange. Tout à fait dans le voisinage de ces pays désolés où le sort avait conduit nos compatriotes se trouvaient des provinces qui jouissaient, au moins à un degré égal, de tous les avantages de sol et de culture dont sont dotées les républiques de la Plata, et qui, de plus, avaient ce qui manquait absolument à celles-ci, la sécurité intérieure, un gouvernement fort et respecté, et des lois pleinement obéies qui garantissaient à chacun les fruits de son travail. Comment pas un de ces Basques ne s'est-il avisé d'abréger son voyage et de s'arrêter, soit à Porto-Allegre, soit à San-Francisco do Sul, soit à Paranagua, pour s'établir dans les provinces de Rio-Grande do Sul, ou de Sainte-Catherine, ou du Parana? Déjà la colonie de Saint-Léopold était en pleine prospérité, d'autres colonies se fondaient sous les meilleurs auspices, et ces exemples étaient certes de nature à encourager de nouvelles entreprises de colonisation.

» On ne saurait indiquer d'autre cause à l'obstination des colons que cette attraction routinière qu'inspire aux émigrants la certitude de rencontrer des compatriotes d'origine, des amis, des parents dans leur patrie nouvelle. Le courant les a emportés de toute sa force sur les rives de la Plata,

et les déceptions éprouvées par beaucoup d'entre eux n'ont pas suffi encore à faire modifier la route connue. Aujourd'hui, il y a un peu de calme à Buénos-Ayres; mais tout est fort brouillé à Montevideo, et, en somme, rien n'est sûr dans ces régions de la Plata. Je souhaite volontiers à nos excellents compatriotes du pays basque qui sont là-bas toutes sortes de prospérités ; mais, dans l'intérêt de ceux qui voudraient les imiter, je désire fort que la vérité soit bien connue, et je serais heureux d'avoir contribué à les éclairer, en ouvrant à leurs besoins d'activité et de bien-être acquis par le travail de plus proches, de meilleurs et de plus sûrs horizons. »

On verra, d'après le tableau que nous donnons plus loin, que, sur 6,411 émigrants partis de Bordeaux dans les années 1855, 1856 et 1857, 73 seulement se sont embarqués pour le Brésil.

Et cependant, il est possible de diriger vers le Brésil ce courant d'émigration des provinces méridionales de la France. C'est là le but que nous nous proposons, et auquel nous arriverons certainement si, comme nous en avons l'espoir, le gouvernement brésilien veut bien seconder nos efforts et s'associer à notre entreprise.

Mais avant d'indiquer le système que nous croyons devoir employer pour le succès de notre entreprise, disons un mot sur la situation du Brésil.

L'heure est bonne, comme le fait remarquer M. Charles Reybaud, dans son remarquable ouvrage :

« L'heure est bonne pour mieux faire connaître à la France ce grand empire du Brésil qui produit en abondance tous ces objets qu'elle demande aux chaudes latitudes et qui seul, entre toutes les contrées de la même zone, lui offre en échange un marché de huit millions de consommateurs. Déjà même, sous une législation encore restrictive, nos relations avec le Brésil, bien qu'elles aient ressenti le contre-coup de la guerre d'Orient, prennent chaque jour plus d'extension et d'activité. Le tableau général de nos exportations et importations place le Brésil au neuvième rang parmi les États qui consomment les produits français, et le chiffre des objets que nous lui fournissons s'élève à 75 millions et demi par an. Il est vrai que le Brésil nous prend beaucoup plus que nous ne lui prenons, par le fait de nos tarifs et au grand détriment du consommateur français. L'empire Sud-Américain n'est que le 14e (commerce général), et le 17e (commerce spécial) des pays importateurs en France, et le chiffre des denrées qu'il nous fournit ne dépasse guère 45 millions. Cette inégalité dans les échanges prouve l'irrésistible puissance d'attraction qu'exercent surtout les œuvres de l'industrie parisienne sur un pays pourvu de grands centres de populations, comme Rio-Janeiro, Bahia, Pernambuco, où les merveilles de l'art et du goût français trouvent des appréciateurs intelligents et des consommateurs quand même.

» L'accroissement de nos rapports avec l'empire Sud-Américain profite singulièrement à notre navigation marchande, qui a le monopole à peu près exclusif des transports entre les deux pays, comme le prouve le tableau général du commerce en 1854. Sur 121 navires entrés dans les ports

de France, venant du Brésil, 95 appartenaient à la marine française ; sur 103 navires sortis de nos ports en destination pour le Brésil, 87 portaient également le pavillon français.

» Le Havre, ce port de mer de Paris, a établi avec la capitale du Brésil un service commercial régulier, qui expédie tous les vingt jours un navire d'un fort tonnage, en attendant l'heure où les nécessités de la guerre prenant fin, il sera permis à nos armateurs d'organiser, avec l'aide du gouvernement, un service postal de paquebots à vapeur entre les deux pays. Nos autres ports de mer rivalisent avec le Havre : Bordeaux, Nantes, Marseille multiplient leurs rapports et leurs échanges avec le Brésil, et cette dernière et puissante cité aurait déjà, depuis plusieurs années, une ligne de bateaux à vapeur sur le Brésil, si la guerre, en mettant la main sur le grand matériel naval de notre commerce, n'avait interrompu une entreprise qui s'était organisée par le seul effort d'une maison intelligente et hardie, et sans aucune subvention du trésor.

» Pour le Brésil aussi, l'heure est bonne, car il est en voie de réviser et d'abaisser ses tarifs, que des exigences fiscales, en quelques points mal entendues, ont tenus jusqu'ici assez élevés. Cette réforme, qui ne saurait tarder à s'accomplir, portera ses fruits naturels en accroissant notablement la consommation, et nos débouchés devront s'en agrandir.

» Les rapports entre les deux gouvernements sont excellents, et c'est là un fait considérable à noter ; car, en raison

de ces bonnes et amicales relations, le sentiment national, tout aussi puissant au Brésil que l'esprit mercantile, appelle sur le commerce français une préférence marquée. On aime la France à Rio-Janeiro, comme dans le reste de l'empire, non-seulement parce que la nature du Français s'assimile bien à la nature du Brésilien, et que ses mœurs, son origine, sa croyance, vont parfaitement à des populations catholiques et de source latine; mais on l'aime aussi parce qu'aucun choc, aucune offense, aucun dissentiment notable, n'ont séparé les deux pays, et parce que l'on sait que la France, dans sa politique honnête et loyale, n'a aucune pensée, aucun dessein de porter atteinte à la dignité de l'empire Sud-Américain et au développement de sa prospérité.

» Cette sympathie est d'autant plus vive et mieux assise, qu'il s'en faut de beaucoup qu'elle s'étende aux deux autres grandes nations maritimes. Le Brésil n'a pas oublié et n'oubliera pas de bien longtemps les procédés brutaux que l'Angleterre a apportés dans la question de la traite, et quant aux États-Unis, leurs récentes tentatives au sujet de l'Amazone, et les vues d'usurpation future qu'elles décèlent, ont singulièrement accru les défiances et les antipathies qu'inspirent à tous les Américains du Sud les Anglo-Saxons du Nord.

» L'heure est donc bonne, je le répète, pour les deux pays, et j'aurai atteint mon but si, en exposant succinctement l'état du Brésil et ses resources présentes et futures, j'appelle sur les avantages réciproques de liens plus multipliés et plus intimes l'attention des deux gouvernements et des deux peuples. »

CHAPITRE Ier.

LE BRÉSIL.

Le Brésil est le plus grand des États de l'Amérique du Sud. Il étend ses immenses possessions entre le Venezuela et les Guyanes anglaise, hollandaise et portugaise, au nord; les provinces unies du Rio de la Plata, l'Uruguay, le Paraguay, la Bolivie, au sud; le Pérou et la Nouvelle-Grenade à l'ouest ; l'océan Atlantique à l'est. — Sa superficie égale douze fois celle de la France, et ses côtes ont un développement de 1,000 lieues sur le littoral. — Des fleuves, les plus grands du monde, tels que l'Amazone et le Parana, de nombreux cours d'eau plus considérables que le Rhin et le Danube, sillonnent en tous sens ce vaste empire et ouvrent à toutes ses parties de faciles débouchés vers la mer; — des montagnes qui renferment des mines de tout genre, depuis le charbon de terre jusqu'au diamant; — un sol où toutes les productions abon-

dent; où les fleurs, les plantes, les arbres d'Europe se mêlent à la riche végétation des tropiques et à des essences particulières ; — un climat dont la température varie suivant la situation de ses provinces : — tel est l'état topographique du Brésil. Quant à sa situation géographique par rapport au reste du globe, voici en quels termes l'apprécie M. Van Straten de Pouthoz :

« Le Brésil apparaît ici dans toutes les magnificences de sa position géographique.

» Les besoins et les produits qu'il doit à son soleil lui donnent déjà des relations commerciales universelles.

» Son littoral a l'étendue de la côte de l'Europe entre le cap Nord et le détroit de Gibraltar.

» Il s'ouvre en entrepôt à l'Afrique et à l'avenir incalculable du défrichement de l'Amérique méridionale, sur le chemin des échanges de l'Amérique du Nord et du monde manufacturier, vers les régions de l'Inde, de la Chine, de l'océan Austral et l'océan Pacifique.

» Il s'élève donc au point du globe où se resserre le passage des forces d'expansion ou d'attraction qui se meuvent entre les pôles.

» Si le Brésil entreprend de s'y établir en puissante neutralité pour participer aux avantages du double mouvement des relations de l'univers commercial en le favorisant, il contribuera sans doute à des desseins providentiels,

et ses immenses ressources lui prodiguent les moyens d'accomplir une telle destinée. »

Ajoutons, pour compléter ce tableau, qu'avec ses seize provinces assises sur l'Atlantique; avec ses ports magnifiques; placé comme une étape sur le chemin de tous les ports où l'Europe va trafiquer, sur la route des Indes, de l'Australie, de l'Amérique occidentale; produisant abondamment tout ce que la civilisation européenne recherche, consommant tout ce qu'elle produit, l'empire du Brésil a devant lui un avenir de prospérité incalculable, et si nul cataclysme ne vient troubler l'œuvre du temps, sa destinée n'aura rien à envier à ce qui a passé de plus florissant sur la terre.

Avant 1829, le Brésil formait onze capitaineries générales. Il se divise aujourd'hui en vingt provinces, dont quelques-unes sont plus étendues que la France.

Les voici par ordre alphabétique :

Alagoas,
Amazone,
Bahia,
Catherine (Sainte-),
Ciara,
Espirito-Santo,
Goyas,
Maranham,
Matto-Grosso,
Minas-Geraes,

Para,
Parana,
Parahyba,
Paul (Saint-),
Pedro,
Pernambouc,
Piauhy,
Rio-Janeiro,
Rio-Grande del Norte,
Sergipe.

Les ports du Brésil sont si nombreux, que la plupart sont à peine connus. Les plus fréquentés sont les ports de Para, Maranhao, Parahyba, Pernambuco, San-Francisco, Bahia, Paragoua, Desterro, et enfin la plus belle baie qui existe dans l'univers entier, celle de Rio de Janeiro.

La population du Brésil est de près de 8 millions d'habitants ainsi répartis :

PROVINCES.	Habitants.
Minas-Geraes	1,300,000
Rio de Janeiro	1,200,000
Bahia	1,100,000
Pernambuco	950,000
San-Paulo	500,000
Ciara	387,000
Maranhao	360,000
Parahyba	209,300
Para	207,400
Alagoas	204,200

San-Pedro ou Rio-Grande du Sud.	201,300
Rio-Grande du Nord	190,000
Sergipe	183,600
Goyaz	180,000
Piauhy	154,400
Santa-Catharina	105,000
Matto-Grosso	85,000
Parana	72,000
Espirito-Santo	51,300
Amazone	42,600

La population se compose de trois éléments distincts : les Brésiliens créoles, descendant des Portugais ; les Indiens et les noirs. Les Indiens aujourd'hui ne sont plus qu'en petit nombre ; ce sont quelques tribus clair-semées, quelques pauvres peuplades qui errent dans les forêts.

Le gouvernement du Brésil est un gouvernement constitutionnel : un empereur avec un sénat, une chambre de députés et un conseil d'Etat. Les sénateurs sont au nombre de deux par province ; ils sont choisis par l'empereur sur une liste de trois candidats nommés par l'élection. Le nombre des députés est proportionné à la population de chacune des provinces.

Les provinces sont administrées par un gouverneur nommé par l'empereur. Le gouverneur est assisté d'une représentation locale formée d'un certain nombre de députés, ce qui rappelle nos conseils généraux. Presque tous les fonctionnaires sont nommés à l'élection. La législation brésilienne est basée en grande partie sur la nôtre, c'est le code civil avec quelques modifications locales.

« La constitution de ce pays, a dit M. Dutot dans son excellent livre de *France et Brésil*, approche de la perfection autant qu'il est donné aux institutions humaines d'en approcher au XIXe siècle. Mais, nous devons le répéter, ce serait étrangement abuser le lecteur que de lui laisser croire qu'il en résulte pour le Brésil une situation irréprochable; tant s'en faut.

» Dans chaque nation, et surtout parmi celles du nouveau monde, une constitution n'est que l'expression des principes d'une fraction de la population, la plus éclairée, il est vrai, mais aussi la moins considérable numériquement parlant. Le niveau intellectuel des autres classes les empêche de comprendre la loi nouvelle, et par conséquent de s'y conformer autrement que par la contrainte.

» Il faut nécessairement attendre, pour obtenir la vraie obéissance, celle que dicte la raison, que la lumière se soit faite dans les masses. Or le Brésil, malgré ses incontestables et rapides progrès constitutionnels, n'en est pas là. Il en est même d'autant plus éloigné sur plusieurs points du territoire, que les représentants des lois les transgressent eux-mêmes au profit de leurs intérêts ou de leurs passions politiques. »

L'histoire du Brésil peut se résumer en quelques lignes.

Découvert par le Portugais Cabral en 1500, le Brésil ne fut d'abord pour le Portugal qu'un lieu de déportation. La colonisation commença en 1531. Peu à peu les Hollandais conquirent presque tout le Brésil (1624-40); mais les indigènes les en chassèrent en 1654, et les Portugais

prirent leur place. Les rois de la maison de Bragance s'intitulaient rois de Portugal et de Brésil. Chassés d'Europe en 1807 par Napoléon, ils vinrent se fixer à Rio; mais ils n'y restèrent que jusqu'en 1821. Leur retour à Lisbonne fit perdre le Brésil au Portugal. Le Brésil se déclara indépendant (1822) et élut pour empereur dom Pedro Ier, fils de Jean VI; et quand la mort de ce dernier (1826) laissa les deux trônes à dom Pedro, roi de Portugal, ce prince céda la couronne de Portugal à sa fille, dona Maria. Néanmoins, des troubles s'étant élevés dans le Brésil, dom Pedro fut forcé d'abdiquer en 1831. Il céda la couronne du Brésil à son fils dom Pedro II, né en 1825, qui règne par lui-même depuis 1840, et sous lequel le Brésil semble appelé à de hautes destinées.

L'empereur actuel est l'idole du peuple. Né au Brésil, élevé sous les yeux de la nation, adopté et protégé par elle au milieu des troubles de l'indépendance, dom Pedro II a grandi sous sa tutelle, pour ainsi dire, et justifié toutes les espérances. Monté sur le trône à l'âge de quinze ans, le jeune souverain a gouverné son vaste empire constitutionnel avec une sagesse, une fermeté, une élévation de pensées et de vues qui l'ont placé si haut dans l'affection de son peuple et dans l'estime des autres nations.

De tous les États de l'Amérique du Sud, le Brésil est le seul qui, depuis 1831, soit resté calme, indépendant et fort. Aussi le gouvernement de Pedro II domine-t-il par son importance toutes les républiques espagnoles qui l'entourent; il les domine par la fixité de sa constitution et par une politique sage et persistante.

On a pu voir, dans ces derniers temps, le nom du Brésil intervenir fréquemment dans les affaires des républiques sud-américaines, dans leurs transactions, dans les règlements de limites, dans les crises les plus sérieuses, dans l'adoption des projets destinés à favoriser le développement des intérêts communs de l'Amérique. C'est l'indice de la grande situation du jeune empire sur le nouveau continent, situation due à des circonstances diverses entre lesquelles il faut compter surtout la décision qui règne depuis quelques années dans le cabinet de Rio-Janeiro, et qui a incontestablement donné au pays une sérieuse et intelligente impulsion.

« A l'ombre de nos institutions, disait avec raison dom Pedro II, dans la séance de clôture d'une des sessions du parlement, nous sommes parvenus à nous placer au rang des peuples indépendants et civilisés; elles nous ont donné le calme et la prospérité dont nous jouissons. Je compte qu'en rentrant dans vos foyers, vous les ferez de plus en plus respecter, et qu'en vous efforçant d'éteindre les discordes politiques, les divisions intestines, vous enseignerez aux habitants de vos provinces que l'accomplissement des devoirs religieux, le respect des lois, l'amour du travail, sont les plus sûrs éléments de la grandeur et de la félicité des empires. »

L'histoire actuelle du Brésil, la sagesse de ses institutions, la force de son gouvernement, ne sont que le développement d'une pensée féconde, la pensée de dom Pedro I^{er}, l'illustre fondateur de la dynastie brésilienne.

C'est une belle page d'histoire que la vie de ce souverain qui deux fois, par une résolution chevaleresque, se sacrifie pour placer une couronne sur la tête de ses enfants, et qui a fondé deux dynasties également fécondes et prospères. — Le Portugal, sous son jeune roi, marche dans la même voie de progrès, de puissance et d'avenir que le Brésil.

Nous avons dit comment le Brésil, de colonie, était devenu royaume en 1813, par la présence de la cour à Rio-Janeiro. — Les Portugais, jaloux de voir la colonie américaine devenir le siége du gouvernement, se soulevèrent à Porto, et proclamèrent la constitution de 1820. — Le roi dom Jean VI revint à Lisbonne; il partit en 1821, en disant à son fils : « Pedro, si quelque aventurier voulait poser » la couronne du Brésil sur sa tête, mets-la plutôt sur la » tienne ; et si tu vois que le pays tende à l'indépendance, » suis et domine le mouvement. »

Nous ne dirons pas les vicissitudes qui ont marqué le règne de Pedro Ier. La fondation des empires est toujours laborieuse et difficile. Le fait dominant dans cette période de l'histoire du Brésil est la lutte entre les deux partis qui se pressaient autour du trône du nouveau souverain : le parti national et le parti portugais.

Cette lutte entre l'élément portugais et l'élément brésilien amena la révolution de 1831. — Dom Pedro s'était trop appuyé sur les Portugais. — Il tomba en abdiquant en faveur de son fils Pedro II, le 7 avril 1831. — Il s'embarqua pour l'Europe avec l'impératrice Amélie, fille d'Eu-

gène de Beauharnais, sa seconde femme, avec sa fille dona Maria, qui fut depuis reine du Portugal, et un petit nombre de serviteurs restés fidèles à sa fortune. Il laissait au Brésil, outre l'empereur Pedro II, trois filles encore enfants : dona Januaria, aujourd'hui mariée au comte d'Aquila, frère du roi de Naples; dona Paola, morte une année après l'abdication, et dona Francisca, aujourd'hui princesse de Joinville.

L'empereur Pedro II s'étant marié plus tard avec la sœur du roi de Naples, la famille régnante du Brésil se compose aujourd'hui de l'empereur, de l'impératrice et de deux filles.

Après l'abdication du roi, une régence fut formée pour gouverner l'Etat pendant la minorité de l'empereur. — Dom Pedro 1er, revenu en Europe, arrachait à dom Miguel le trône où devait s'asseoir sa fille dona Maria.

Pedro II prit le pouvoir suprême en 1841. — Il était à peine âgé de quinze ans.

L'histoire dira un jour comment ce jeune souverain a usé de ce pouvoir, comment il a su s'entourer des hommes les plus éminents; elle dira avec quelle sagesse il a su éviter les écueils du gouvernement constitutionnel, avec quelle habileté il a su ménager les partis et les ramener au même sentiment du devoir patriotique, avec quelle fermeté enfin il a su tenir le sceptre impérial, devenu si lourd dans ces dernières années aux mains de tous les souverains.

Nous venons de résumer sommairement l'histoire du

Brésil et de ses institutions politiques. Complétons ce résumé par quelques lignes sur ses institutions de bienfaisance, ses institutions religieuses, sur l'état de l'instruction publique, la littérature, les lois et les mœurs, etc.

Tous ces renseignements sont utiles; ils achèveront de donner une idée exacte sur ce pays si heureusement privilégié.

C'est un tableau extrait de l'*Annuaire* de la *Revue des Deux-Mondes.*

« Les institutions de bienfaisance que renferme le Brésil sont assez remarquables. Dans chaque chef-lieu de province d'une certaine importance, on trouve des établissements de charité connus sous le nom de maisons de miséricorde; ceux de Rio de Janeiro, de Bahia, de Maranham et de quelques autres grandes villes sont fort riches. Quoique les lois de l'empire n'admettent pas les substitutions de biens et qu'elles aient aboli les majorats, on permet toutefois de laisser tomber quelques biens en mainmorte, mais seulement pour aider à l'entretien de ces établissements. Ces maisons de miséricorde mettent gratuitement à la disposition de tous les pauvres, et de ceux même qui ne le sont pas, moyennant une faible rétribution, des lits, du linge, des médecins, des remèdes, des aliments; elles pourvoient à leur sépulture; elles subviennent aux frais d'enterrement des individus qui meurent à l'intérieur, et même, s'ils sont indigents, de ceux qui expirent au dehors, sans s'enquérir à quelle race, à quelle nation, à quelle croyance ils appartiennent. Ces établissements distribuent encore à

domicile des médicaments et des secours pécuniaires à toute personne nécessiteuse.

» Il existe à Rio d'autres établissements d'utilité publique à la charge des confréries et des différents ordres religieux. Celui de Saint-Antoine, par exemple, offre à ceux qui en font partie d'immenses avantages, bien qu'ils n'aient à verser qu'une somme de 30 francs d'abord et une cotisation annuelle de 6 francs. Un membre pauvre est-il atteint d'une maladie quelconque, il a le droit d'entrer, aux frais de la société, dans un hospice de l'établissement, de recevoir des remèdes, des soins d'un homme de l'art, tout ce que peut nécessiter enfin la maladie ou l'opération la plus coûteuse. En sortant, on lui fait jurer qu'il n'est pas en mesure d'entrer dans les dépenses qu'il a occasionnées, et on le croit sur serment; les membres riches sont astreints à une légère rétribution pour jouir des mêmes avantages. Quand un membre tombe dans la misère, la confrérie lui assigne une pension suffisante pour le mettre à l'abri du besoin; et lorsque la famille d'un bienfaiteur n'a pas de moyens d'existence, elle les fournit. Les cotisations étant fort minimes, la société ne pourrait subvenir à toutes les dépenses, si elle n'avait, pour y faire face, les revenus considérables de grandes propriétés urbaines acquises avec le produit des legs et donations qui lui ont été faits depuis son origine. L'ordre de Saint-Antoine a déjà créé une espèce de salle d'asile pour les vieillards. A l'instar de l'ordre de Saint-Antoine, le plus riche et le mieux administré de tous, Rio-Janeiro en possède plusieurs autres, parmi lesquels on cite ceux de Saint-François de Paule, des Carmes, de la Conception, de la Bonne-Mort, du Bon-Jésus, et quelques-

uns de moindre importance. Tous sont à peu près établis sur le même modèle. Dans beaucoup d'autres villes de l'empire il existe des établissements de charité et des ordres semblables, mais en général moins riches et moins bien organisés que ceux de la capitale. Au nombre de ces derniers, il ne faut pas oublier la maison de miséricorde de Maranham, principalement pour un fait qui laisse entrevoir le commencement d'une réforme que réclament tous les esprits éclairés du Brésil. Dans ce pays, comme en Portugal, on enterre dans l'intérieur des églises ; or l'assemblée provinciale de Maranham, pour détruire cette coutume si funeste dans un climat aussi chaud, a depuis peu autorisé, par une loi, cet établissement à ouvrir un cimetière dans la campagne, en prohibant les sépultures dans les temples.

» Il y a encore au Brésil, dans les provinces de Rio, de Bahia, de Pernambouc, de Maranham et du Para, des couvents de religieux et religieuses appartenant aux ordres des Carmes, de Saint-Benoît, des Grâces, de Saint-François, de Saint-Antoine, et quelques hospices de capucins italiens, de frères de la Terre-Sainte, et à Minas-Geraes, de frères de Saint-François de Paule, qui tous vivent d'aumônes s'ils sont mendiants, ou de leurs biens s'ils suivent la règle monacale ordinaire ; mais, comme ils ne sont ni très-nombreux, ni surtout très-exigeants, ni très-intolérants, ils ne sont en aucune manière à charge aux populations.

Les couvents et cloîtres de femmes sont rares au Brésil. A Rio, on remarque le couvent de Sainte-Thérèse, dont la règle est extrêmement sévère, et celui de Notre-Dame de

Bon-Secours (Nossa-Senhara d'Ajuda), qui l'est un peu moins. A Bahia et Pernambouc, il y a aussi des couvents; Maranham ne compte qu'un seul cloître. Hommes ou femmes, la population de ces établissements n'est pas considérable, elle s'élève tout au plus à 400 individus des deux sexes pour tout l'empire, et l'esprit claustral s'affaiblit chaque jour davantage. Au commencement de l'indépendance, on eut un moment l'idée de supprimer les couvents, comme cela avait eu lieu en Portugal, mais cette idée ne fut point réalisée.

» La constitution brésilienne garantit l'instruction primaire gratuite à tous les citoyens. Pour y pourvoir, l'assemblée législative a créé dans chaque paroisse deux écoles, l'une de garçons et l'autre de filles, où l'on enseigne la lecture, l'écriture, l'arithmétique, le catéchisme, des éléments de géographie et d'histoire du pays. Dans les unes et les autres on fait lire et apprendre par cœur la constitution de l'empire, et dans celles des filles on enseigne à coudre et à broder. Toutes les villes, tous les bourgs même de quelque importance, possèdent en outre des écoles où l'on enseigne le latin, la philosophie, la rhétorique et la géométrie. A Rio de Janeiro, à Bahia, à Pernambouc, à Maranham, à Saint-Paul, il y a aussi des écoles de grec toutes gratuites. Rio de Janeiro et Bahia renferment chacune une école de médecine, dont le règlement est à peu près calqué sur celui de la faculté de Paris. A Saint-Paul et à Pernambouc il y a une école de droit, dont les bases sont presque les mêmes que celles de l'université de Coïmbre. Rio de Janeiro compte enfin une école militaire, des écoles de ponts et chaussées, de marine, de commerce, d'architecture; une académie

des beaux-arts; un collége où l'on prépare aux examens du baccalauréat ès lettres; un institut historique et géographique; une société d'encouragement pour l'industrie nationale; des associations qui entretiennent des écoles à leurs frais, et parmi lesquelles il convient de citer celles des Amis de l'instruction et de l'Instruction primaire; enfin, un séminaire pour les études ecclésiastiques. A Bahia il y a une école de peinture, et dans les autres provinces, différents établissements littéraires. Les écoles primaires sont surtout très-bonnes à Minas-Geraes, et on y fait d'excellentes études théologiques. Dans ces diverses écoles, tout le monde est admis sans distinction de couleur, de nationalité, de religion, et dans les écoles primaires on reçoit même les esclaves, moyennant une permission de leur maître. Les écoles de tout genre disséminées dans l'empire ont été fréquentées, l'année dernière, sans compter les établissements particuliers, par 42,215 élèves.

» La littérature brésilienne fut pendant longtemps une imitation de celle du Portugal, et le style qu'elle employait avait parfois la pureté des grands écrivains de la Lusitanie. Aujourd'hui, les poëtes se sont éloignés de la forme ancienne; mais au lieu d'adopter un genre à eux, un genre inspiré par la nature américaine, ils n'ont fait que changer l'objet de leur imitation : maintenant, ce sont de véritables littérateurs français. On doit cependant en excepter Aranjo-Porta-Alegre, qui, s'il apportait plus de soin dans la forme de sa composition, serait en tout pays un poëte d'une certaine valeur par son imagination et par son originalité. On pourrait presque en dire autant de Gonçalves Dias. En général, sous le rapport du style, les Brésiliens restent

aujourd'hui au-dessous des anciens auteurs, et l'on peut presque dire de la langue portugaise au Brésil ce que dit Châteaubriand de la langue anglaise aux États-Unis, qu'en passant en Amérique elle est devenue barbare. L'année 1850 a vu, comme les précédentes, éclore un grand nombre de poésies disséminées dans divers recueils.

» La traduction est à peu près l'unique littérature actuelle du Brésil. Les drames et les romans français sont surtout la ressource des théâtres de Rio et des journaux de cette capitale. Deux hommes qui, au moment où nous écrivons, sont au Brésil les vrais représentants du langage classique de la terre de Camoëns, ont beaucoup plus produit comme traducteurs que comme écrivains originaux. L'un d'eux, Oderico Mendes, a déjà livré au public plusieurs chants de l'*Enéide*, traduits avec talent; l'autre, Lopez de Moosa, a traduit une grande partie des romans de Walter Scott; il a traduit aussi quelques-unes des œuvres de Châteaubriand avec un art digne de l'original, et dans un style aussi pur que celui des grands prosateurs du Portugal.

» Il existe encore dans l'intérieur du Brésil quelques coutumes du moyen âge. Il n'est pas rare, en certains jours de fête, d'y voir des carrousels et des représentations de mystères, dans lesquelles apparaissent le diable, les péchés capitaux, Judas, saint Pierre, la Vierge, le Père éternel. Ces pièces incohérentes, rivales de celles de nos anciens théâtres de la foire, sont toujours improvisées; on y chercherait en vain un fond littéraire; mais on y rencontre souvent des scènes fort plaisantes et des expressions pleines de verve et de sel. Parfois aussi une colline s'élève, sert

de Parnasse consacré aux Muses, où montent les improvisateurs de la localité. Les spectateurs leur jettent un vers avec lequel ils doivent finir leur improvisation, qui se résume d'ordinaire en un sonnet ou un dizain. Quoiqu'en général ces poésies n'aient pas un grand mérite, il n'est pas rare qu'elles soient originales et susceptibles d'amuser même des gens sérieux et lettrés.

» Le goût des sciences se développe au Brésil. L'art médical, qui possède un organe, *o Archivo medico,* n'y est pas trop inférieur à celui de l'Europe. Dans les autres sciences, on compte des naturalistes, des chimistes, des mathématiciens et des légistes d'un profond savoir. On peut citer dans le nombre l'évêque de Chrysopolis, le père Custodio, Freire Allemâr, Saturnino da Costa Pereira. Les travaux historiques et géographiques sont lentement poursuivis par les membres de l'Institut, qui rédigent en outre une revue trimestrielle.

» L'industrie du nouvel empire, si on la compare à celle de l'Europe, est encore fort arriérée sans doute; mais si, en 1850, on la met en parallèle avec ce qu'elle était avant l'indépendance, on est forcé de convenir que, sous ce rapport, le pays a fait d'énormes progrès, surtout depuis 1831. L'art mécanique se développe rapidement. Disons cependant que beaucoup d'industries sont exploitées par des étrangers, surtout par des Français; mais il y a aussi une grande émulation entre les nationaux, chez lesquels on trouve souvent de l'aptitude et du talent; ils excellent principalement dans l'orfévrerie, la charpente et l'ébénisterie. Il existe à Rio de Janeiro une Société d'en-

couragement de l'industrie, laquelle publie un recueil mensuel qu'alimentent surtout les découvertes de l'Europe. »

En nous résumant, il faut reconnaître que, malgré les lacunes que nous avons indiquées, le mouvement littéraire, scientifique, artistique et industriel a eu une heureuse influence sur la nation. Les Brésiliens qui se sont fixés sur les côtes pensent et s'expriment comme les gens distingués de l'ancien continent, dont ils ont adopté les manières. C'est dans l'intérieur, dans les endroits médiocrement peuplés, qu'on rencontre encore des coutumes grossières, des restes de barbarie; mais on ne doit pas oublier que plus des deux tiers de la population connue habitent le littoral.

La presse brésilienne jouit d'une liberté presque illimitée; elle n'est sujette ni au cautionnement, ni à aucun droit de timbre. Le prix des annonces est, terme moyen, le sixième à peu près de celui de nos journaux. Il paraît en ce moment à Rio quatre feuilles quotidiennes : le *Jornal do commercio*, qui n'a véritablement aucune politique personnelle, et qui publie depuis longtemps, dans le format du *Times*, les travaux des deux chambres, pour lesquels celles-ci lui allouent annuellement une somme d'environ 100,000 francs; le *Correio mercantile*, qui ne compte encore que sept années d'existence, et qui, soutenu par des intelligences jeunes et ardentes, représente les idées de progrès; le *Diario do Rio*, aussi ancien que le *Jornal do commercio*, mais qui est loin d'avoir la même vogue et de réaliser les mêmes bénéfices, quoiqu'il soutienne la politique du ministère actuel; enfin le *Correio do tarde*, qui,

privé complétement de cette importance commerciale qui est une source de richesse pour la presse quotidienne au Brésil, s'est jeté dans les idées extrêmes des rétrogrades.

Il existe aussi dans ce pays une presse non quotidienne de journaux éphémères défendant le pouvoir contre ses adversaires ou l'attaquant avec des expressions de bas étage; mais la liberté de tout dire, et même d'en abuser, dont on jouit au Brésil, a fait perdre à ces organes le peu de crédit qu'ils ont pu avoir primitivement.

Les feuilles de province, qui peuvent se diviser en deux catégories comme celles de la capitale, n'ont presque aucune importance politique. Les principales sont le *Diario* de Pernambuco, le *Mercantile* de Bahia, l'*Argo Bahiano*, le *Seculo*, le *Correio sergipence*.

Deux langues indiennes principales sont usitées dans toute l'étendue du bassin de l'Amazone et dans presque toute l'Amérique du Sud :

La langue *quèche*, refaite par les jésuites d'Espagne avec les langues des tribus les plus nombreuses des colonies espagnoles et quelques mots d'espagnol. C'est cette langue que parlent tous les Indiens civilisés et presque tous les blancs qui vivent dans les provinces intérieures des républiques espagnoles ;

La langue *générale*, faite par les jésuites de Portugal avec la langue tupinambarana et les langues des tribus les plus nombreuses des colonies portugaises, puis quelques

mots de portugais. C'est cette langue que parlent tous les Indiens civilisés et une partie des blancs qui habitent les provinces intérieures du Brésil.

Indépendamment de ces deux langues de création moderne, chaque tribu a sa langue particulière.

La langue quèche aussi bien que la langue générale dégénèrent tous les jours, tendent à se confondre avec l'espagnol ou le portugais, et seront perdues avant peu d'années, n'ayant plus d'utilité pour les relations des blancs avec les Indiens; car aujourd'hui ces derniers sont ou tellement civilisés qu'ils s'assimilent aux blancs, ou redevenus tellement sauvages, et c'est le plus grand nombre, qu'ils ne parlent et ne veulent parler que leur langue, ne vivent et ne veulent vivre qu'en dehors de toute civilisation.

Mais, quoi qu'il en soit, ces deux langues, comme toutes les créations, comme tous les travaux des jésuites dans l'Amérique du Sud, ont rendu des services réels, profonds, seuls durables encore.

Monnaies, poids et mesures. — Ce n'est que depuis le règne de dom Pedro II que la monnaie métallique entre pour une part notable dans les transactions brésiliennes. L'usage du papier-monnaie est si bien entré dans les habitudes, que c'est plutôt en vue des opérations avec l'Europe que le gouvernement remplace incessamment les petites coupures du papier-monnaie par des pièces d'argent et de cuivre. Les pièces d'argent sont

de 3 fr. 25 à 3 fr. 85. On compte dans toutes les provinces par reis : 340 reis équivalent à 1 fr. ; dans les estimations approximatives, le conto ou million de reis est calculé valoir 3,000 fr.

Les mesures linéaires du Brésil sont :

La lieue, qui mesure	6,180m	02
La brasse, —	2	02
La vare ou aune se compte pour..	1	»

La livre brésilienne ne vaut que 460 grammes; elle se décompose en 2 marcs et 16 onces.

L'arrobe vaut 32 livres brésiliennes.

Les matières sèches ont pour mesure la fanga, qui contient 54 litres; l'alquière, qui en vaut 18, et le quarto, qui en vaut 4 et demi.

Sur presque tout le bassin de l'Amazone on paie tout en marchandises aux Indiens et même aux blancs des habitations isolées. Les Indiens ne connaissent pas d'autre monnaie que le cuivre, et ne se rendent pas un compte exact de sa valeur. Les marchandises d'échange et d'utilité les plus ordinaires sont le tabac, le tafia et la farine de manioc.

CHAPITRE II.

LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE AU BRÉSIL.

Le Brésil, ainsi que nous l'avons dit, marche à grands pas dans la voie du progrès. Le développement des intérêts matériels est incontestablement un des éléments principaux de l'histoire contemporaine de l'empire brésilien. Le travail d'accroissement qui s'y opère en quelque sorte à vue d'œil peut trouver son expression dans l'état général du commerce et dans les finances publiques. Ici, nous allons laisser parler les chiffres et les documents officiels.

Les douanes, qui avaient donné, dans l'exercice 1850-51, 20,526,154 piastres, ont produit, dans l'exercice suivant, plus de 24 millions de piastres. Dans l'ensemble général des revenus de l'État, la moyenne du progrès annuel est de 11 0/0. — En 1852, les revenus publics avaient approché de 150 millions de francs, sans compter les recettes

provinciales et municipales, qui sont au moins d'un cinquième. — Le 5 0/0 brésilien est coté à Londres à 103 et 103 1/2. — En 1855, les revenus perçus sur les importations se sont élevées à 24,349 contos; ils étaient en 1854 de 23,100 contos. — D'une année à l'autre, les droits sur l'exportation montaient de 4,211 contos à 4,977 contos.— Le mouvement maritime, dans le même espace de temps, est représenté à l'entrée par un chiffre de 1,112 navires jaugeant 440,849 tonnes, auquel chiffre il faut joindre 53 navires mesurant une capacité de 14,167 tonnes, et 3,684 bâtiments de cabotage portant 263,686 tonnes.

Le commerce général du Brésil est de 530 millions par an. Dans ce chiffre, l'exportation entre pour 260 millions. Quatre ports principaux sont le centre de ce commerce : Rio-Janeiro, Bahia, Pernambouc et Sainte-Marie de Belem (Para).

Il y a vingt-trois ans, en 1835, il entrait dans le port de Rio 572 navires portant 134,912 tonnes. Dix ans après, 1845, les chiffres étaient de 878 navires et 158,940 tonnes. En 1855, on trouve 1,285 bâtiments d'un tonnage de 380,872. En vingt ans, le cabotage s'est élevé de 1,920 bâtiments et 115,117 tonnes à plus de 3,000 bâtiments et près de 300,000 tonnes.

Le tableau des *Annales du commerce extérieur*, publié par le ministre des travaux publics en France, donnait les détails suivants sur le commerce du Brésil en 1848 :

» Le fait dominant du commerce du Brésil en 1848,

a été l'activité inaccoutumée du mouvement avec l'Amérique du Nord. Les rapports nouveaux des États-Unis avec la Californie ont imprimé aux envois plus d'élan que ne pouvait leur en faire perdre la situation douteuse des marchés d'Europe. Le Brésil est comme une étape maritime entre l'Union américaine et la Californie. Le fréquent passage des navires marchands et des navires de guerre, la ligne de paquebots à vapeur établie de New-York à San-Francisco, y ont pour ainsi dire rattaché le Brésil, et il a pris part, bien que passivement et par le seul effet de sa position géographique, à ce grand courant d'émigration et à la colonisation improvisée de la Californie. »

Le mouvement commercial du port de Rio-Janeiro peut se résumer ainsi :

	1847.	1848.
	fr.	fr.
Importations.....	134,310,000	134,500,000
Exportations.....	131,070,000	134,080,000
Totaux...	265,380,000	268,580,000
Accroissement pour 1848.....		3,200,000

Le mouvement maritime a donné :

		1847.	1848.
		tonneaux.	tonneaux.
Tonnage.	Entrée...	195,140	213,900
	Sortie...	195,390	191,200
Totaux.....		390,530	405,100
Accroissement pour 1848.....			14,570

Dans ces chiffres généraux, l'Angleterre figure (entrée et sortie réunies) pour 65,000 tonneaux en 1848, les États-Unis pour 89,000, le Portugal pour 47,000 et la France pour 18,400.

Le commerce général de Bahia, en 1847, a été de 59,886,000 fr. (importation et exportation).

Parmi les nations qui ont pris part au commerce d'exportation de cette place, l'Angleterre occupe le premier rang; viennent ensuite, suivant le degré d'importance de leurs affaires, l'Autriche, la Côte d'Afrique, la Suède et la Norwége, les villes hanséatiques, le Portugal, la Prusse, la Sardaigne, le Danemark, la France, l'Uruguay, l'Espagne.

Le commerce avec la France avait été, en 1847, de 4,111,000 fr., soit 1,772,000 fr. de plus qu'en 1846, année qui elle-même avait présenté à peu près la même importance qu'en 1845.

Cette année, l'importation et l'exportation ont été également en progrès; le débouché surtout de nos produits s'est accru, l'importation étant de 1,422,000 fr. plus forte que celle de l'année précédente.

En somme, le total de nos échanges avec le Brésil en 1848 s'élevait, au commerce général, à 44,086,000 fr.; au commerce spécial, à 23,112,000 fr.

En 1854, l'ensemble de nos échanges directs avec ce

pays s'est élevé à 72 millions, valeur réelle, et en 1855, à 96 millions, dont 46 à l'importation et 50 à l'exportation.

Quant aux ports de Rio-Janeiro, de Bahia, de Belem, etc., la progression est encore plus sensible.

Dans le port de Rio-Janeiro, le mouvement des échanges avec les pays étrangers a été de 405,196,000 fr. en 1855. Dans ce mouvement, les importations, comparées à celles de 1854, se sont accrues de près de 13 millions de francs, et les exportations, de près de 60 millions. L'Angleterre et les États-Unis occupent le premier rang dans les chiffres. La France vient après.

A Bahia, en 1855, le mouvement général s'est élevé à 71,951,000 fr. Dans ce chiffre, la France figure pour 7,846,000. Le chiffre qui représente le contingent de la France démontre les progrès qu'a faits notre commerce sur le marché de Bahia dans ces dernières années. Il faut d'ailleurs remarquer que la valeur réelle de nos échanges est supérieure à la somme attribuée à la France dans les tableaux officiels, en raison de ce que beaucoup de nos articles de prix, tels que soieries, modes, etc., empruntent la voie des steamers anglais et sont inscrits comme marchandises anglaises sur les registres de la douane brésilienne.

Le commerce de la France avec Pernambouc, dit le même document, est considérable et s'effectue en grande partie par les navires d'une maison du Havre. Un associé de cette maison dirige les arrivages sur les différents points

de la côte. Cette ligne amène tous les ans de 12 à 15 navires du port de 400 à 500 tonneaux. Ce sont à peu près les seuls bâtiments qui apportent directement des marchandises françaises; ceux des autres ports viennent ordinairement prendre des chargements de retour.

Le luxe, qui commence à prendre un certain développement à Pernambouc, donne aux soieries françaises et aux articles de Paris un débouché qui serait très-avantageux sans la concurrence des contrefaçons suisse, allemande et anglaise. Des industriels de ces pays, nous l'avons déjà dit, adoptant les dessins de nos étoffes aussitôt leur apparition, et donnant à des marchandises de qualités inférieures des étiquettes et des mesures françaises, finiront par porter un préjudice véritable à notre commerce en dépréciant les articles français que les Brésiliens s'imaginent consommer à l'exclusion de tous les autres. Déjà, à Rio, dans un magasin anglais, on avait eu l'occasion de remarquer des étiquettes de nos fabricants sur des indiennes destinées aux provinces de l'intérieur.

Il en a été de même au port de Belem.

Les produits principaux du Brésil, ceux que le commerce exporte, sont le cacao, les peaux brutes, les bois d'ébénisterie, les crins, les tabacs en feuille et en côte, le caoutchouc et la gutta-percha, le coton, les pâtes alimentaires, les cornes de bétail. A ces divers détails s'ajoutent pour des sommes considérables les bois de teinture, les cendres d'orfévres, le cuivre, les diamants, etc.

Les mines de diamants de la province de Bahia ont re-

pris, depuis quelques temps, une grande activité. Ce mouvement est dû tant à la découverte de nouveaux gisements qu'à l'amélioration survenue dans le commerce des pierres précieuses, commerce que les événements politiques avaient paralysé.

Depuis plus de vingt mois on trouve beaucoup de diamants dans un lieu appelé *as Bicas*, sur le *Rio-San-José*, et l'ancien lavage *dos lineoës*, qui avait été presque abandonné, est redevenu tout à coup très-productif; on s'y rend de toutes parts.

Enfin les lavages d'or, qui étaient très-négligés, donnent en ce moment de beaux résultats. Celui du *Gentio* en particulier, dans la *Serra do Surnao*, à 18 lieues de *San-Francisco* (qu'il ne faut pas confondre avec le port de ce nom en Californie), est très-riche en métal, mais le manque presque absolu d'eau en rend les travaux difficiles.

La production et l'exportation du café ont pris un développement considérable. — Une publication faite dans le cours de 1856, à Rio-Janeiro, sous ce titre : *le Café du Brésil*, contient des renseignements d'un grand intérêt sur la production et le commerce de cette denrée, et permet de constater l'accroissement considérable d'exportation dont elle a été l'objet depuis trente ans, spécialement pour les États-Unis.

En remontant à 1822, on voit qu'à cette époque le café du Brésil n'était pas coté à New-York et qu'il occupait alors, tant pour la qualité que pour la quantité, une place

bien inférieure à celle des cafés de Saint-Domingue, de Cuba, de la Guayra et des autres provenances.

Dix ans plus tard, en 1833, un tiers déjà du café importé dans la principale place de commerce des États-Unis était de provenance brésilienne, malgré les droits d'entrée, qui ne furent abolis qu'en 1833.

D'après les documents officiels de l'Union américaine, la moyenne annuelle de l'exportation du café brésilien pour les États-Unis s'est élevée ensuite de 14,806,263 livres, chiffre de la période de 1825-34, à 111,143,203 livres dans le cours de la période décennale 1845-54. L'augmentation paraît énorme, si l'on prend en considération le petit nombre de bras employés à la culture.

L'année 1855 a prouvé que la consommation du café du Brésil continuait à prendre des proportions extraordinaires aux États-Unis. Ainsi l'importation, qui avait été, en 1854, de 182,473,853 livres, s'est élevée, en 1855, à 238,214,533 livres, ou 108 millions de kilogrammes, et le chiffre de la consommation a passé de 179,481,930 livres en 1854, à 216,438,375 en 1855.

Un fait assez remarquable dans le commerce des cafés, c'est que, malgré la grande augmentation dans la consommation, tant aux États-Unis qu'en Europe, malgré les bruits continuellement répandus de l'insuffisance des récoltes dans les principaux pays de production, les prix de cette denrée varient très-peu.

Actuellement, il paraît qu'à l'exception de Ceylan, où il

doit y avoir une légère augmentation dans la récolte, on s'attend à ce que cette année tous les autres pays producteurs ne pourront satisfaire aux besoins de la consommation, et l'on croit déjà pouvoir évaluer à 100 millions de livres la diminution de la production relativement à l'année dernière ; d'où l'on conclut naturellement à une hausse dans les prix.

Antérieurement à 1825, Cuba, Saint-Domingue, Java et les colonies anglaises étaient les principaux pays producteurs du café ; mais, depuis, le Brésil a laissé ces pays bien en arrière, et il fournit aujourd'hui la moitié du café qui se consomme dans le monde. La position qu'il a conquise est assurément très-belle ; mais il s'agit pour lui de la maintenir, et pour cela, en présence de la diminution des noirs et de l'impossibilité du renouvellement de la traite, il faut se procurer en Europe et en Asie des bras pour remplacer ceux qui commencent à faire défaut. C'est actuellement dans cette dernière partie du monde que le gouvernement brésilien s'occupe de recruter des travailleurs. Il a fait venir six mille Chinois.

Le sucre tient le second rang dans l'exportation brésilienne. Elle s'élève à 50 millions de francs.

Les cuirs brésiliens figurent pour 18 millions, les diamants pour 11 millions, le caoutchouc pour 9 millions.

La France, qui, il y a quelques années, était placée après les villes hanséatiques, le Portugal et l'Autriche, dans le tableau des exportations du Brésil, vient aujourd'hui après

l'Angleterre et les États-Unis, et son importance tend à s'agrandir encore. Il en est de même de l'importation. Dans quelques années, quand nos lignes de paquebots transatlantiques seront établies, le commerce français pourra rivaliser au Brésil avec celui de ces deux États , et rivaliser avec d'autant plus de succès, que l'industrie française commence également à s'y implanter et que nos colonies agricoles y seront plus nombreuses. Enfin, pour achever de faire connaître les rapports commerciaux qui existent entre la France et le Brésil, nous devons ajouter que la navigation entre les deux pays a donné lieu, en 1855, aux mouvements suivants, abstraction faite du lest.

	Navires chargés.	Tonneaux
Entrés dans nos ports venant du Brésil,	179	40,202
Sortis de nos ports allant au Brésil,	111	28,287
TOTAUX	290	68,490

L'industrie au Brésil a marché moins rapidement que le commerce dans la voie du progrès. A peine existe-t-il dans ce pays quelques grandes manufactures, et l'établissement des lignes de chemins de fer date d'hier seulement. Mais l'impulsion est donnée; les entreprises industrielles commencent à se multiplier, les travaux d'utilité publique se poursuivent avec activité : voies ferrées, navigation, exploitation des richesses du sol par les grands procédés de la science appliquée à l'industrie, tout marche, tout se développe en même temps.

Nous avons parlé des lignes de chemins de fer en voie

d'exécution, de celles qui sont projetées, des compagnies formées pour la navigation des fleuves et de l'activité imprimée à toutes les entreprises industrielles.

Voici, d'après un document transmis de Rio-Janeiro au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics en France, et publié dans les *Annales du commerce extérieur*, l'état des établissements industriels en 1857 :

« Il existe à Rio une manufacture de coton dirigée par un Français, et qui date de l'an dernier seulement. Elle n'a guère produit jusqu'à présent que des tissus d'une qualité commune. Il en est autrement de la fabrique de galons, la seule qu'il y ait dans ce pays; elle continue à prospérer et s'est enrichie de diverses machines et métiers; ses produits sont tout à la fois variés et estimés.

» Une magnanerie d'assez récente création se soutient. Les soies qu'elle a produites ont été reconnues d'une excellente qualité non-seulement à Rio-Janeiro, mais encore en Europe. Elle a fait récemment l'acquisition d'un métier à la Jacquart.

» L'établissement de fonderie et de construction navale de Rio est tout à fait en progrès. Le nombre des ouvriers qu'il emploie s'est considérablement accru : de 400 qu'il comptait en juin 1855, le chiffre s'en élevait, à la fin de cette même année, à 622, dont 441 travailleurs libres et 181 esclaves. On y exécute actuellement des travaux fort importants, parmi lesquels on citera la construction de deux bateaux à vapeur de la force de 120 chevaux et celle d'un

pont de fer pour le Rio-Parahyba, ayant 600 palmes de longueur (environ 130 mètres).

» La compagnie des bateaux à vapeur brésiliens faisant le service de la côte possède aujourd'hui des ateliers bien montés pour exécuter tous les travaux de réparation et même de construction des machines à vapeur.

» Le président de la province de Minas-Geraes a l'intention d'y créer une fabrique de porcelaine, et dans ce but il a déjà fait engager deux ouvriers habiles, sortant d'une des meilleures fabriques de Saxe. Ce qui a donné lieu à la création d'un tel établissement, c'est la découverte dans la province, à douze kilomètres environ de Marianna, d'une terre glaise qui convient parfaitement, dit-on, à la fabrication de la porcelaine.

» Une filature de coton, avec tissage, située dans cette même province de Minas, et subventionnée par elle, est également en voie de progrès. »

Ajoutons à ces renseignements, officiels pour ainsi dire, le tableau des fabriques qui, au Brésil, jouissent de l'exemption des droits sur les matières premières :

Municipe de la Cour.	43
Province de Rio.	9
— de Bahia.	10
— de Pernambouc.	4
— de Maranhao	2
— de Parana	1
A reporter. . . .	69

Report.	69
Province de Minas.	1
— de Sao-Paulo.	1
— de Sao-Pedro.	1
Total.	72

Dans ces 72 fabriques, réparties comme on vient de le voir dans diverses provinces, on compte 22 fabriques de savon et de chandelles, 19 fabriques de chapellerie, 9 fonderies, 4 usines à gaz.

Les droits d'entrée, dont ces établissements sont libérés, se montent à 1,160,470 fr.

Telle est la situation statistique de l'industrie au Brésil. On voit qu'il y a beaucoup à faire, mais on voit aussi que ce pays est entré dans la voie du progrès et qu'il y marche résolûment.

Mines.—Les mines d'or de Tury d'Asser et de Guarapy, au Maranham, sont exploitées aujourd'hui sur une grande échelle. Les mines de charbon de terre de la province de San-Pedro au Rio-Grande du Sud ont déjà donné des résultats satisfaisants.

Dans le courant de 1855, de nouveaux gisements d'un charbon supérieur en qualité ont été découverts sur la rive gauche de la petite rivière dos Ratos, affluent du Jacahy. Des travaux ont été aussitôt entrepris sur cette nouvelle exploitation, dont le produit alimente déjà les bateaux à vapeur brésiliens qui font le service postal entre la capitale et la province Portalègre et le port Rio-Grande.

Le cuivre et l'argent font partie des richesses minérales du Brésil, mais ces métaux n'entrent pas encore dans l'état manufacturier et financier du pays ; c'est une industrie à créer.

Il en est de même du plomb et de l'étain, dont les gisements sont nombreux et qui, dans l'état actuel, pourraient suffire aux besoins de l'industrie.

Des explorations scientifiques, entreprises par ordre du gouvernement, ont fait découvrir du bismuth à Garapinanga, à Sainte-Anne du Désert, du cobalt au pied de l'Arrayal de Tijuco, de la manganèse dans toute la province de Minas, du zinc sur les rives du Jiquitinhouha, dans le district de Toiacos; des mines de soufre, du sel gemme dans plusieurs provinces, et le Monte-Rorigo pourrait fournir une quantité suffisante de salpêtre pour rendre inutile toute exportation.

L'exploitation des mines de diamants, qui, avant 1848, produisait à peine 1 million de francs à l'exportation en Europe, figure aujourd'hui, dans les états du commerce avec l'Europe seulement, pour près de 12 millions.

Les mines de fer de Saint-Paul et de Minas donnent des produits si abondants, qu'elles pourraient fournir à la consommation de l'Europe entière. M. de Saint-Hilaire a constaté que 100 parties du sol prises à la superficie donnaient 80 parties d'un fer de première qualité.

Que de richesses minérales existent encore qui attendent la mise en œuvre de l'industrie !

Chemins de fer. — Trois lignes de chemins de fer ont été autorisées en même temps par une loi : l'une partant de Rio-Janeiro ; l'autre de Bahia, et la troisième de Pernambouc, et se dirigeant vers les centres les plus productifs des trois provinces. Nous avons déjà dit que la première de ces lignes, connue sous le nom de *chemin de fer de Pedro II*, et qui se dirige de Rio-Janeiro vers la province de Merias, avait été livrée au public au mois de décembre dernier. Les deux autres lignes sont en voie d'exécution, et avant peu elles livreront à la circulation des masses énormes de produits que le défaut de routes et de moyens de transport ne permettaient pas de livrer au commerce ou à la consommation. — La plus louable émulation règne dans toutes les provinces pour établir entre elles des voies de communication plus directes et plus faciles, et chacune des lignes de chemin de fer viendra aboutir à des voies carrossables déjà en cours d'exécution.

Ces entreprises sont faites par des compagnies particulières, avec la garantie par l'État d'un intérêt de 7 0/0. Ce sont des entrepreneurs anglais qui sont à la tête des travaux, mais ce sont les capitaux brésiliens qui forment la base de ces entreprises patriotiques.

Les encouragements donnés par le gouvernement, en portant à 7 0/0 la garantie d'intérêt, et l'empressement des Brésiliens à souscrire le fonds social, l'émulation qui règne dans toutes les provinces, témoignent assez du travail de transformation industrielle qui s'opère en ce moment au Brésil.

La navigation. — L'attention du gouvernement s'est portée surtout sur la navigation des grands cours d'eau qui sillonnent le Brésil. Plusieurs Compagnies ont été simultanément créées pour l'exploitation des fleuves, ces chemins qui marchent, selon l'expression des Indiens.

La première, la plus puissante de ces compagnies, est celle qui a créé la navigation sur l'Amazone. Cette compagnie s'est chargée, moyennant une subvention par l'État, d'établir les lignes de bateaux à vapeur qui doivent faire un service régulier et bimensuel, et desservir dans leur parcours tous les points habités du fleuve et de ses principaux affluents, et s'avancer jusqu'au Pérou.

L'Amazone est un des plus beaux fleuves du monde ; avec le Mississipi et le Missouri, il tient la tête des grands cours d'eau. Prenant sa source dans le Pérou, près du lac Reyes, il coule en remontant du sud au nord, baignant ainsi une grande partie du Pérou, la partie orientale de la république de l'Équateur, puis fait un coude pour traverser, presque en ligne horizontale, l'empire du Brésil dans sa partie la plus large, et va se jeter dans l'océan Atlantique, par deux vastes embouchures, à peu près sous la ligne équinoxiale.

De sa source à son embouchure l'Amazone a un parcours de près de 1,200 lieues ; il sillonne, par lui ou par ses cent cinquante affluents, cinq républiques, trois colonies européennes et un empire, charriant tous les produits d'un monde : l'or de l'équateur ou de la Nouvelle-Grenade, le cuivre et l'argent du Pérou, le quinquina de la Bolivie, les

cotons et les cafés du Brésil, les cacaos de Venezuela, et prenant aux colonies européennes leurs vins, leurs étoffes, leurs armes, etc. Le jour où la vapeur aura lancé ses puissantes forces motrices sur les eaux inexplorées de ce fleuve, le problème de la jonction des deux Océans aura trouvé une double solution au centre et au sud de l'Amérique. Ces deux résultats, également précieux pour le monde maritime et commerçant, auront cependant un caractère tout à fait différent. Par Panama et le Centre-Amérique, la jonction des deux grandes mers est presque immédiate et s'opère par la canalisation et les voies de fer sur une langue de terre; le rayonnement de ce bienfait est pour ainsi dire limité, ce qui ne signifie point qu'il ne doive pas avoir des conséquences immenses au point de vue commercial.

« La navigation sur l'Amazone non-seulement met en communication les côtes de l'Atlantique avec les pays baignés par les flots du Pacifique, mais elle ouvre un avenir incalculable à de vastes contrées intérieures dépendant de l'empire du Brésil, et si enfoncées dans les terres, que la civilisation y a à peine pénétré jusqu'à ce jour. Ce sont des champs nouveaux pour l'émigration, des richesses agricoles qui s'offrent aux bras des cultivateurs; des débouchés considérables pour l'industrie du monde entier.

» Il suffit de jeter les yeux sur le parcours de l'Amazone, de sa source à son embouchure, pour se rendre compte de l'avenir qu'ouvrira à la civilisation et à l'activité humaine la réalisation complète du projet arrêté entre le Brésil et le Pérou.

» Le génie de l'homme se fût étudié à combiner un réseau de communications destinées à féconder un pays, qu'il n'eût pas réussi à trouver ce que la nature a fait. On ne peut se défendre de croire que les desseins de la Providence ont marqué à l'avance le sort des États (1). »

Sur son immense parcours, l'Amazone reçoit un nombre considérable de rivières importantes, comme autant de rameaux qui viennent se greffer sur ce tronc colossal, et relier au grand centre du mouvement des pays éloignés et en apparence déshérités de ces ressources fécondes que donne à d'autres leur position géographique.

Presque à son embouchure, sur sa rive droite, l'Amazone reçoit le Tocantins et l'Uruguay, qui se joignent à San-Joa das duas Barras, pour se réunir ensuite à Para ; puis le Xingu, le Tapajos, le Madeira. Les quatre premiers coulent du sud au nord, traversant des portions à peine peuplées aujourd'hui du Brésil.

Quant au Madeira, dont le parcours n'est pas moins de 500 lieues, il se grossit à la frontière de la Bolivie de sept à huit affluents (dont deux, le Branco et le Mamore, baignent cette république jusqu'au cœur), et traverse des pays récemment encore habités par des peuplades indiennes et à peine explorés.

Sur sa rive gauche, l'Amazone reçoit le Rio-Negro qui, par l'intermédiaire du Cassiquiare, rejoint au nord l'Oré-

(1) *Les Deux Amériques*, par M. Xavier Eyma.

noque. Deux autres cours d'eau importants se jettent dans l'Amazone, venant de la Nouvelle-Grenade.

Ainsi l'Amazone, directement ou par ses affluents les plus importants, met en communication directe entre eux et avec l'océan Atlantique, par conséquent avec la côte orientale du Brésil, des provinces intérieures de cet empire et Venezuela, le Pérou, l'Équateur, la Nouvelle-Grenade et la Bolivie.

Après l'Amazone vient l'immense Parana, qui a sa source dans Minas-Geraes, et qui prend le nom de Rio de la Plata après avoir reçu l'Urugay; ses affluents sont eux-mêmes d'immenses cours d'eau, parmi lesquels on distingue le Pilcomayo, le Vermejo et le Salado.

Les autres grands fleuves sont :

Le Parahyba, qui baigne deux provinces, celle de Saint-Paul et celle de Rio-Janeiro; il se perd dans l'Océan, au-dessus du cap Saint-Thomas. Le Tocantins, cet immense tributaire du Para, prend sa source dans le Goyaz et n'a pas moins de cinq cents lieues de cours; il passe dans des campagnes à peine connues aujourd'hui, et qui, un jour, grâce au parti que l'on saura tirer de ses eaux, seront couvertes de villes et villages. L'Uruguay, qui naît aussi dans le Goyaz du Jiquitinhoha, si célèbre par ses diamants, et qui se jette dans la mer après avoir arrosé la province de Minas et celle du Para. Le Rios das Contas, qui naît dans Jacovina et qui se perd dans l'Océan. Le Rio de San-Francisco, qui n'a pas moins de trois cents

lieues de cours, et dont la navigation est interrompue d'une manière si imposante par la cascade Paolo-Affonso. C'est le seul fleuve considérable qu'on trouve entre Bahia et Pernambouc; mais il arrose des contrées fertiles, et lorsque des travaux convenables auront tout à la fois facilité sa navigation et assaini ses bords, ils offriront d'immenses ressources aux travailleurs. Le Parahybo del Norte, qui arrose la province dont il porte le nom, et le Paranahyba, qui rend habitables les plaines sablonneuses du Piauhy, se jettent tous deux dans l'Océan. Viennent ensuite les immenses affluents de l'Amazone que nous venons de citer. Le Madeira, qui a ses sources dans le Potosi, et dont le cours est de sept cents lieues.

Le Kingu, qui fera connaître un jour les vastes solitudes du Matto-Grosso, dont il arrose les forêts dans un cours de quatre cents lieues. Le Tang-Uruguay, qui naît dans le Pérou et qu'on a confondu avec l'Amazone lui-même. Le Rio-Negro, dont les sources sont à la Nouvelle-Grenade, et qui vient se perdre au nord du Brésil, en parcourant sept cents lieues. L'Amazone lui-même, dans son cours immense, n'a pas des rives plus imposantes, des forêts plus inconnues.

Il résulte de ce système fluvial que le jour où l'on établira un canal de deux kilomètres reliant le Rio-Madeira au Rio-Paraguay, une navigation intérieure se trouvera ouverte entre l'embouchure du fleuve de l'Amazone et Buenos-Ayres.

On comprend dès lors l'importance de la navigation sur l'Amazone et dans les autres grands cours d'eau du Brésil.

Une des charges imposées à la compagnie est l'obligation par elle de créer douze grands centres coloniaux sur le parcours de l'Amazone, six dans un délai de six années, et les six autres dans un délai de quatre ans. Un de ces centres existe déjà ; il a pris le nom d'un des principaux fondateurs de l'entreprise. Le service de la navigation fonctionne depuis plus de deux ans.

Une autre compagnie de navigation s'est formée également à Rio pour faire le service de la côte et des fleuves dans les provinces de Maranham, du Ciara et du Piauhy.

Cette entreprise est aussi appelée à rendre les plus grands services aux provinces du Nord, en établissant des communications faciles et à peu de frais pour les denrées et marchandises de toute espèce, et, ce qui n'est pas d'une moindre importance, en faisant entrer dans le commerce beaucoup d'objets de valeur qui lui ont échappé jusqu'à présent, par suite des difficultés de transport.

Le Piauhy, province essentiellement adonnée à l'élève des bestiaux, alimente la province du Maranham et en partie celle de Bahia. Dans le mauvais état où se trouvent actuellement les routes, le transport des bestiaux est fort difficile, et les animaux arrivant fatigués sur les marchés, la qualité de la viande doit naturellement s'en ressentir.

Par suite de cette difficulté de transport, les peaux des animaux tués en grand nombre pour la consommation de l'intérieur restent sans profit, ainsi que d'autres matières provenant de la dépouille des bestiaux que le commerce

emploie, et qui constituent une des branches principales d'exportation de Rio-Grande et de Montevideo.

Si la navigation régulière du Rio-Parahyba s'établit, se rattachant à une ligne de navigation côtière entre le Ciara et le Maranham, tous ces objets entreront naturellement dans le commerce, et le transport des bestiaux se fera avec plus de facilité et plus d'avantage pour les éleveurs.

Quant au Ciara, pays riche et dont les produits n'ont pu être jusqu'à présent que fort peu utilisés par le commerce, il sera sans aucun doute, pour la compagnie, une œuvre de grands profits. Comme producteur de bestiaux, le Ciara est encore plus haut placé que le Piauhy, non-seulement par l'abondance, mais encore par la bonne qualité des produits ; cette province fournit les marchés de Pernambouc, de Bahia, et il lui reste encore du bétail qu'elle exporte pour la Guyane ou dont elle fait de la viande séchée. Comme province agricole, le Ciara a pris, dans ces dernières années, un grand développement : ainsi, le sucre, le coton, l'eau-de-vie et surtout le café, qui égale aujourd'hui celui de Rio-Janeiro en qualité, constituent des branches très-importantes du commerce d'exportation.

Reste encore la production naturelle des matières de grande valeur qui ont été jusqu'à présent sans emploi, faute d'industrie, et qui ne manqueront pas d'être utilisées dès que la navigation sera établie. Parmi ces matières on doit faire entrer en première ligne le caoutchouc, qui se trouve dans la province en aussi grande abondance qu'au Para et

à peu de distance du littoral (1); la vanille, la cire de carnauba et une grande quantité de plantes médicinales. L'industrie de la pêche et de la salaison du poisson y est déjà assez développée et donne lieu à un important commerce d'exportation pour Pernambouc.

Le Maranham n'a pas moins à gagner que le Piauhy et le Ciara à l'établissement de la compagnie de navigation, qui le met en rapport avec ces provinces.

Culture de la terre. — La culture de la terre au Brésil se divise en deux classes. L'une est destinée à l'alimentation des habitants; elle comprend le maïs, le manioc, le riz et les haricots. L'autre est destinée à l'exportation; c'est le café, le tabac, le coton, le cacao, etc.

Le manioc est l'élément principal de la nourriture du

---

(1) L'exploitation du caoutchouc donne depuis longtemps déjà de grands résultats. Les ouvriers employés à ce travail, dans la province du Para et les îles de l'Amazone, gagnent de 40 à 50 fr. par jour, et la nourriture coûte à peine 1 fr. 50 c. Les entrepreneurs réalisent d'immenses bénéfices.

Les hommes qui travaillent à l'industrie du caoutchouc se nomment *seringaires*. Ils viennent récolter le caoutchouc ou le préparer dans le bassin du bas Amazone. Cette émigration d'individus arrivant de tous les points de la province du Para, et même des provinces voisines, compte annuellement huit à dix mille individus de tous âges et de tous sexes, qui généralement s'en retournent après la récolte du caoutchouc. Les communications se faisant par eau, vu le manque de routes et la difficulté des sentiers par terre à travers ces contrées souvent inondées, chaque famille ou association de seringaires possède généralement un grand bateau de fleuve et quelques petits canots pour chasser et pêcher.

peuple brésilien, c'est la manne providentielle. C'est une racine semblable à un radis noir, quoique plus allongé, et qui croît en six ou huit mois, poussant un arbrisseau de sept pieds de hauteur environ.

Le manioc vient partout. Il y en a de quinze à vingt espèces. On le plante entre le mois de mai et le mois de juillet. Quand il est mûr, on coupe l'arbuste et l'on arrache les racines, à peu près comme on fait en Europe des pommes de terre. Le manioc a un goût qui semble étrange au premier abord, mais auquel on s'habitue bientôt.

Les Indiens du haut Amazone font souvent le manioc sur les îles du fleuve afin de n'avoir pas à défricher avant de planter. Au moment où les eaux commencent à baisser, ils quittent le village, descendent sur une île dont la plage, abandonnée par les flots, s'étend parfois dans la rivière sur deux ou trois lieues : champs d'alluvion fait d'un limon le plus fécond du monde, tout y croît, arbres, arbustes, roseaux, avec une prodigieuse rapidité. Huit jours après la plantation, les feuilles du manioc paraissent, et en six mois les racines sont mûres. Des tribus entières vivent là, chassant et pêchant, en attendant la récolte. Puis chacun retourne à ses bourgades ou à ses carbets épars (1).

---

(1) Les racines coupées, on les broie à l'aide d'une râpe en cuivre ou en fer-blanc, disposée par trous, dentelée comme les râpes d'épicier.

On met ensuite le manioc râpé, qui ressemble alors à de la purée de pomme de terre, dans un long sac fait d'écorce d'arbre à mailles serrées, de cinq pieds de haut sur quatre pouces de diamètre, et qu'on nomme *tipiti*. Grâce à l'élasticité, on augmente

Le manioc sert à maints usages ; bouilli et mélangé de froment, on en fait une sorte de moutarde nommée *tucupi*. Les racines du manioc servent également à faire de l'eau-de-vie connue sous le nom de *beiju* au Brésil ; c'est une boisson douce ou fermentée qui varie selon le pays (1).

---

son diamètre aux dépens de sa longueur en y foulant la bouillie de manioc. On l'accroche à la poudre du toit par une de ses deux boucles, tandis qu'à l'autre un homme se suspend ainsi qu'un sonneur qui met une cloche en branle. Le tuyau s'allonge en pressant la purée de manioc, dont le jus suinte à travers les mailles serrées du tipiti. On le laisse ainsi exprimer son suc pendant quelques jours, après quoi on le retire pour préparer la farine.

Cette opération est indispensable, parce que le jus de manioc est un poison. A l'aide du tipiti, qu'il serait facile de remplacer par une presse quelconque, le poison s'écoule et il ne reste que la farine.

Les créoles affirment que la peau de la racine de manioc est le contre-poison du suc. Si on râpait, disent-ils, cette écorce avec la chair, les râpures neutralisant le poison, on pourrait de suite faire sécher la farine au soleil ou au feu, sans redouter le dépôt vénéneux que prévient l'opération de la presse. A l'appui de cette assertion, ils montrent les vaches, les tapirs, etc., qui mangent impunément le manioc cru.

(1) Les farines de manioc sont généralement employées en pain et en gâteaux. Dans presque tout le Brésil on mange les farines telles quelles. Comme pain, elles sont médiocres. Sur l'Amazone, on sert cette farine aux blancs dans une tasse ; aux nègres, au panier même. Maîtres et esclaves la prennent avec leurs doigts, sèche ou détrempée, soit d'eau, soit de bouillon. A Cayenne, dans les colonies, au Pérou, en Bolivie, dans l'Équateur, etc., et chez beaucoup d'Indiens sauvages de l'Amérique du Sud, on fait avec la farine une espèce de pain à forme de galette plate et ronde, que les Brésiliens appellent *beiju-seico*, les créoles de Cayenne, *cassave*. Partout on en fait des gâteaux, des biscuits, etc.

Sur les bords du grand fleuve, on fabrique deux sortes de farines qui circulent dans le commerce par paniers de 15 à 30 kilog.

La farine de manioc sert également à faire du tapioca.

Cette racine si utile est déjà cultivée dans quelques pays de l'Europe, notamment en Italie et dans le Piémont. Elle pourrait l'être avec succès dans le midi de la France, et surtout en Algérie.

Il y a une autre sorte de manioc, c'est l'OPIM, ou manioc

L'une, la *farina seico* ou farine sèche, n'est autre chose que le manioc séché au sortir du tipiti. C'est également avec le manioc pressé que se fait le tapioca, cet amidon du manioc.

Pour l'obtenir, on lave la farine à l'eau. La fécule, qui est le tapioca, se dépose. On rejette l'eau et les parties ligneuses, puis on fait sécher la fécule. La farine est d'abord triturée à l'eau dans une bassine, puis cuite jusqu'à asséchement complet. Seule, elle se conserve longtemps, plus d'une année, sans se détériorer : c'est le *couaque* de Cayenne. Sur tout l'Amazone brésilien, elle sert de pain, et forme, avec le poisson salé, la nourriture presque absolue des nègres et des Indiens. La consommation qu'ils en font est inouïe.

Chaque fois qu'un Indien mange ou boit, et ils mangent et boivent à la façon des canards, il va au panier de farine, et là il remplit à pleins bords son large *coui*, grand comme une tasse à café au lait de l'ancien temps. S'il mange, à chaque bouchée de poisson qu'il avale, il plonge ses cinq doigts dans le coui, et il lance dans sa bouche, démesurément ouverte, une poignée de farine. S'il veut boire, vous le voyez s'incliner sur la rivière, et, au fil de l'eau, remplir sa tasse déjà pleine de manioc. Emportée par l'onde, la farine s'en va traçant un nuage jaune qui flotte à la surface des flots. Longtemps il la laisse couler ainsi, en suivant des yeux le nuage qu'il fait. Il se décide enfin à retirer son coui de l'eau. Il délite alors avec ses doigts ce qui lui reste de farine, boit tant qu'il peut, mais d'une seule haleine, et jette au fleuve tout ce qu'il n'a pas pu boire. Ils appellent cela faire le *mingar*. Comme en moyenne la farine ne vaut que 40 reis ou 12 centimes le kilogramme, le mingar n'est pas coûteux. Mais qu'il coûte ou non, peu importe, il faut que la farine coule au fleuve.

doux. Sa racine est un peu moins grosse que celle du manioc. L'*opim* ne contient aucun suc vénéneux. On le fait cuire dans l'eau ou sous la cendre, comme la pomme de terre, et il devient un aliment aussi utile que le précieux tubercule. Du reste, il y a au Brésil une grande variété de pommes de terre : c'est la *mangarita*, petite et agréable au goût; le *taga*, qui n'est pas moins estimé ; le *cara*, à la saveur sucrée, etc., etc., etc. A côté de ces plantes farineuses viennent les ignames, dont le rendement est si considérable, et qu'on emploie avec succès pour engraisser les bestiaux.

Le maïs du Brésil ne diffère de celui de l'Europe que par son rendement, qui est considérable. Il ne donne pas moins de cent pour un. Il en est de même des haricots, qui poussent partout et qui partout donnent cinquante à soixante pour un. Les haricots du Brésil sont noirs.

La farine de haricots peut remplacer celle du froment et ne coûte pas plus de 5 centimes le kilogramme.

Le riz est exporté en quantité considérable ; il est cultivé sur le bord des fleuves. La culture du riz, au Brésil, ne diffère que fort peu de celle qu'on emploie en Europe. Dans l'intérieur du Brésil on cultive deux sortes de riz, l'un blanc et l'autre rouge, qui viennent au milieu des terres et n'ont pas besoin de terrains inondés. Ils sont plantés souvent dans le même champ que le maïs.

Le sucre. — La canne mûrit vite au Brésil, douze ou treize mois suffisent pour qu'on puisse la récolter. Dans

certaines localités elle dure plusieurs années et peut fournir de douze à quinze coupes; dans d'autres, elle n'en fournit que deux. La canne du Brésil vient d'Otaïti; mais elle est considérée comme plus riche en sucre que la canne originaire.

On estime qu'un hectare de terre planté en canne donne quatre pipes d'eau-de-vie; la pipe vaut environ 180 fr. dans le commerce.

Cafés. — Le caféier vient dans les terrains élevés et nouvellement défrichés. On plante les caféiers en rangées, avec un intervalle de 9 à 10 pieds. Dans cet intervalle on plante du manioc, des haricots, du maïs et des légumes dans les deux premières années; on s'abstient ensuite de mettre dans les plants aucune espèce de végétation étrangère. Les caféiers croissent jusqu'à la septième année, mais dès qu'ils ont atteint la hauteur de 4 pieds on les soumet à la taille, afin de rendre la cueillette plus facile et de donner plus de séve aux branches qui produisent le fruit. Le caféier cultivé avec soin peut donner de bonnes récoltes pendant dix ans. Nous avons dit précédemment le développement considérable qu'avait pris la culture du café au Brésil et la renommée dont il jouissait dans le commerce. L'importance de la production peut être appréciée par un seul chiffre : le seul port de Rio-Janeiro en exporte annuellement 160 millions de kilogrammes. C'est le tiers de la consommation du globe.

Le *coton* réussit aussi admirablement au Brésil, et la culture en est des plus faciles. Le cotonnier commence à pro-

duire dès la première année, et il suffit de sarcler une ou deux fois par an la terre où il végète. On ne le soumet à la taille qu'au bout de cinq ans. Il donne d'excellentes récoltes pendant sept à huit ans, après quoi on renouvelle la plantation.

Dans les autres parties de l'Amérique, le cotonnier ne vient que sur les bords de la mer. Au Brésil, il vient en pleine terre ; c'est là seulement qu'il réussit. Cette circonstance explique pourquoi le coton du Brésil ne figure pas pour des chiffres plus élevés dans le commerce d'exportation. La difficulté des communications élève beaucoup trop le prix du transport. C'est une des productions du pays appelée à prendre un grand développement.

Thé. — Le thé n'est cultivé au Brésil que depuis vingt ans, mais il y vient avec autant de succès qu'en Chine. L'arrivée des colons chinois va donner à cette culture une plus grande importance.

Vers à soie. — L'élève des vers à soie est aussi une des bonnes productions du pays. Le cocon est deux fois gros comme ceux d'Europe, et les vers à soie sont élevés en plein air.

La *vigne* prospère au Brésil, mais les méthodes pour la culture des vignobles et la fabrication du vin sont encore imparfaites. C'est aux colons du midi de la France à se faire les éducateurs des Américains. Il y aura là profit pour tous, pour le pays et pour les vignerons.

Pour terminer ce chapitre, disons un mot sur l'élève du bétail dans les *fazenda* ou fermes du Brésil. Après la culture du caoutchouc, l'élève des bestiaux est une des industries les plus productives.

Les vastes campos ou prairies du Maragnon, les savanes immenses qui règnent le long de la mer, dans le parcours de l'Amazone, pourraient nourrir du bétail pour le monde entier.

C'est une triste chose que de voir tant et de si fertiles prairies rester désertes, tant et de si fertiles terres rester en forêts, quand en Europe les hommes se heurtent et s'écrasent pour vivre. Du reste, les *fazenders* brésiliens font d'excellentes affaires. Le calcul est simple : sur 100 vaches qu'on met à la savane, 60 au moins portent par an. Sur les 60 produits, 20 meurent avant l'âge de reproduction, qui est trois ans, emportés par les épizooties ou par divers accidents; 15 suffisent pour le renouvellement du troupeau; il en reste 25 pour la vente annuelle. On estime, dans les campos, qu'un troupeau dont on cumule les produits, en ne consommant que les bêtes hors d'âge, double en quatre ans; et pendant ce temps, les peaux et la viande des bêtes abattues paient les frais de garde et donnent 5 à 10 0/0 du capital d'achat des bestiaux.

Un troupeau de 1,500 bêtes à cornes, introduit à Cayenne en 1763, s'élevait, six ans après, à 7,000 têtes. Une lieue de savane peut alimenter 1,000 têtes. La savane est comme tous les herbages : plus on y met de bestiaux, plus elle peut en nourrir.

Au Brésil, la viande abattue ou sur pied est livrée de 3 à 6 centimes le kilogramme dans les fermes; à Belem ou Para, malgré les droits d'entrée et les gains énormes des *fazenders*, de 32 à 48 cent. le kilogramme.

En résumé, commerce, industrie et production sont en progrès, et le Brésil offre un vaste champ de bien-être, de fortune aux colons européens qui viendront s'y fixer dans des conditions favorables, comme nous les entendons et comme nous les indiquerons dans un chapitre spécial.

En attendant, disons à ceux qui veulent aller habiter le Brésil : Vous pouvez vous attendre à trouver dans les villes et les établissements anciens tout le confort des meilleures villes d'Europe; dans les défrichements nouveaux, un vaste champ à votre industrie et un avenir assuré par le travail, surtout si vous y venez avec un petit capital.

Oui, pour ceux qui veulent laisser l'Europe pour l'Amérique, peu de pays offre un plus bel avenir aux émigrants et à leur famille, surtout aux agriculteurs qui ont pris la sage détermination de s'y fixer. Ce n'est pas que nous voulions conseiller à celui qui vit à l'aise dans son pays de le quitter pour courir après la fortune; pas plus en Amérique qu'en Europe les fortunes brillantes et rapides ne sont communes; mais seulement il y a là plus d'espace, plus de champ pour le travail. Le Brésil non plus n'est pas un pays de cocagne où les ruisseaux sont de lait et la rosée de miel. Celui qui partirait d'Europe pour venir, n'importe en quel pays de l'Amérique, avec l'espoir de faire une fortune brillante en peu de temps, aurait beaucoup de chances de

se tromper. Non ; l'émigrant, forcé par les circonstances de quitter sa patrie, doit avoir assez d'expérience du mauvais côté de la vie pour nourrir des pensées plus sobres que celles-là. Mais, répétons-le encore, l'homme pauvre et laborieux, l'homme intelligent et honnête, le capitaliste (quelque petit que soit son capital), le capitaliste industrieux que la difficulté des placements avantageux gêne dans son industrie, tous ceux-là trouveront au Brésil ce qu'il leur faut, et mieux qu'ailleurs sous bien des rapports. Le sol est vaste et fertile; la terre y fait pousser une riche récolte ; la forêt est libre, il peut la faire valoir ; le climat y est remarquablement salubre ; les productions naturelles sont nombreuses et de tous les genres ; la nature y est belle et grandiose. La seule chose qui y fasse défaut, ce sont les bras.

CHAPITRE III.

LA COLONISATION.

La colonisation au Brésil avance lentement, et jusqu'à ce jour elle a fait peu de progrès; cela tient à plusieurs causes: à des causes générales d'abord, et en particulier à l'organisation économique du pays.

Les causes de l'accroissement rapide et de la prospérité des colonies, ainsi que le fait remarquer Ad. Smith, ne dépendent pas seulement de la situation avantageuse où elles se trouvent placées; elles dépendent aussi des lois qui président à leur organisation. L'Amérique presque tout entière serait aujourd'hui habitée et verserait les trésors inépuisables de sa merveilleuse fécondité dans notre vieil hémisphère, si elle eût été peuplée par des colonies libres et dégagées de toute entrave. Il est donc évident qu'après avoir colonisé un pays il n'est point nécessaire, pour réaliser les avantages dont nous parlons, que la métropole le tienne dans

un état de tutelle, de dépendance et de vasselage, sous le prétexte qu'il offrira un débouché et des moyens de fortune à la population en excès ou inoccupée de la mère patrie. L'intérêt seul des émigrants établis les premiers dans le pays suffit pour tenir ce débouché toujours ouvert; car la prospérité de toute colonie nouvelle est liée à l'accroissement de sa population et de ses capitaux. Les colonies anglaises, bien que soumises à de nombreuses entraves, ont toujours joui d'une plus grande liberté que celles de toute autre nation; c'est pour cela que leur progrès, soit avant, soit après l'ère de leur indépendance, a été proportionnellement beaucoup plus rapide. Les colonies de l'Espagne, d'autre part, quoique occupant les plus belles provinces du nouveau continent, virent leur progrès contrarié par la jalousie aveugle et par la rapacité imprévoyante de la métropole. Le gouvernement y était administré entièrement par les natifs de la vieille Espagne; les colons y étaient soigneusement exclus de toute dignité et de toute fonction publique; il était défendu à une colonie de trafiquer avec une autre, et si des étrangers avaient essayé de s'y établir, ils eussent été passibles de la peine capitale. En conséquence, les colonies espagnoles ne firent que des progrès forts lents, et lorsque enfin elles réussirent à secouer le joug de la mère patrie, elles devinrent la proie des désordres les plus déplorables. La guerre d'Amérique semble avoir décidé, autant du moins que l'expérience peut résoudre un problème de ce genre, la question de la meilleure politique à suivre à l'égard des colonies.

Lorsque la Grande-Bretagne perdit les admirables colonies qui forment maintenant la république des États-Unis, on

crut généralement que c'en était fait de la prospérité commerciale de l'Angleterre. Cependant c'est précisément le contraire qui a eu lieu. Nonobstant l'indépendance de l'Amérique du Nord, l'Angleterre continue de récolter tous les avantages auxquels elle aurait pu raisonnablement prétendre comme fondatrice de cet immense empire conquis sur le désert. Le commerce anglais, à cause de la communauté de langue, de mœurs, d'habitudes et de goût qui existe entre les deux pays, obtiendra toujours la préférence sur le marché américain. En même temps que l'Angleterre est exonérée du fardeau de gouverner et de défendre une immense contrée située à quinze cents lieues de distance, ses relations commerciales avec ses anciennes colonies s'accroissent en raison du développement de celles-ci en population et en richesse.

Aussi voyons-nous les établissements où règne le plus de liberté arriver promptement à un état florissant, tandis que les colonies fondées sur le principe d'autorité absolue arrivent rarement à un état de prospérité. L'amour de l'or et le fanatisme entraînèrent les Espagnols qui les premiers se rendirent en Amérique; ils n'y allaient point pour s'y fixer ou pour coloniser, mais pour s'enrichir, soit en dépouillant les indigènes, soit en les condamnant aux travaux des mines. L'or et l'argent furent l'unique but des établissements qu'on s'y proposait. Ce ne fut que lorsque la recherche des métaux cessa d'être aussi productive, que les colons se tournèrent vers l'agriculture. La fertilité du sol, la richesse et la variété des productions offraient le plus bel avenir; mais le despotisme aveugle et intolérant de la métropole, aidé de l'in-

quisition et des dîmes, qui arrivèrent à la suite du clergé, paralysa tout essor. Les restrictions imposées aux colons étaient sans nombre : il leur était défendu, sous peine de mort, de communiquer avec les étrangers. Il serait trop long d'exposer ici toutes ces mesures restrictives ; mais le résultat en est facile à prévoir : ainsi accablés, les colons, qui étaient en petit nombre d'ailleurs, tombèrent dans un état d'ignorance et de dégradation qui favorisait trop les vues du pouvoir pour qu'il ne mît pas tous ses soins à les empêcher d'en sortir. Les colonies elles-mêmes tombèrent dans un état déplorable.

Pour en donner quelques exemples, nous dirons que Cuba, qui pourrait fournir du sucre à toute l'Europe, n'en produisait pas, en 1750, assez pour suffire à la consommation de l'Espagne. Autre exemple : lorsque les Anglais s'emparèrent de la Jamaïque, où les Espagnols avaient dominé pendant un siècle et demi (1496-1665), la population de cette île s'élevait seulement à 1,500 blancs en proie à la misère, et elle atteignit en moins d'un demi-siècle (1665-1830) le chiffre de 80,000 habitants. La plupart des riches productions que cette île exporte annuellement en si grande abondance étaient tout à fait inconnues, et de celles que l'on connaissait il s'en récoltait à peine de quoi suffire à la consommation locale. L'Espagne a d'ailleurs recueilli le fruit de ce fatal système : elle s'est ruinée tout en ruinant ses colonies, et ce royaume, dont les possessions coloniales s'étendaient depuis le détroit de Magellan jusqu'aux frontières des États-Unis, ne possède plus actuellement un pouce de terrain sur le continent américain. Les Portugais, alors qu'ils découvrirent le Brésil (1500), n'y trouvèrent heureusement point de grandes ri-

chesses, soit en or, argent ou pierres précieuses, en sorte que leur attention s'y tourna jusqu'à un certain point vers la culture; le gouvernement y accorda aussi plus de libertés que dans aucune autre colonie. Grâce à ces circonstances, le Brésil prospéra plus qu'aucun autre établissement de l'Amérique du Sud.

L'émigration n'eut jamais une grande importance dans l'Amérique méridionale. L'exclusion des étrangers, le système de monopole de l'Espagne et du Portugal, l'antipathie que ces races semblent avoir à émigrer, tout s'y opposait. La population blanche de l'Amérique du Sud ne s'élève guère qu'au tiers de la population indigène, quoique celle-ci ait considérablement diminué par le rude travail des mines auquel on la soumettait et par le massacre que les conquérants et les inquisiteurs en firent. Maintenant même que l'Amérique méridionale est divisée en États libres et indépendants dont plusieurs font de grands efforts pour appeler des émigrants, le mouvement s'y porte peu, malgré la fertilité du sol et l'abondance des productions.

Une des causes qui ont le plus contribué, dans l'Amérique du Sud, à empêcher le développement colonial, c'est le monopole commercial qui y régnait.

Les avantages qu'on suppose résulter du monopole du commerce avec une colonie, a dit un économiste célèbre, monopole que toutes les nations modernes qui ont des colonies se sont efforcées de s'assurer, nous paraissent tout à fait illusoires. Les liens de parenté, joints à la commu-

nauté de langage, de mœurs et d'habitudes, donnent d'énormes avantages aux commerçants de la mère patrie et leur permettent, pourvu que leurs marchandises soient à peu près à aussi bon marché que les produits étrangers, d'approvisionner presque exclusivement le marché colonial; mais toute tentative pour établir un monopole en faveur de la mère patrie, en prohibant dans une colonie l'importation des produits étrangers, est nécessairement inutile ou préjudiciable non-seulement à la colonie, mais encore à la métropole elle-même. Si la mère patrie peut produire les articles demandés dans la colonie au même prix ou à meilleur marché que les autres pays, elle sera maîtresse du marché colonial, sans qu'il y ait besoin pour cela d'aucune intervention législative ou réglementaire. Si elle ne le peut pas à moins d'exclure les produits étrangers moins chers que les siens, alors il est évident que les marchandises expédiées pour les colonies ne peuvent être produites qu'en détournant une partie des capitaux et de l'industrie de la mère patrie vers des directions comparativement désavantageuses, c'est-à-dire en les attirant vers des travaux où la mère patrie est surpassée par d'autres pays. Dans ce cas, il est certain qu'aucune force ne sera capable de maintenir ce monopole artificiel, sauf le cas exceptionnel où il s'agit d'une colonie peu étendue et facile à garder. De bonnes marchandises à bon marché sont sûres de se frayer partout un passage, en dépit de toutes les barrières. Les règlements tyranniques et la pénalité sanguinaire de l'Espagne et du Portugal n'ont jamais empêché leurs colonies transatlantiques d'être inondées des produits fabriqués d'Angleterre, de France et d'Allemagne. La possibilité d'offrir des marchandises à un prix comparative-

ment bas est le seul moyen de conserver un marché quelconque. C'est par là que l'Angleterre conserve sur les marchés des États-Unis la même supériorité que lorsque ce vaste pays était sous sa dépendance. Du moment qu'elle perdra cet avantage, elle perdra non-seulement le marché des États-Unis, mais encore celui de toutes ses propres colonies. Tout monopole artificiellement établi, avons-nous dit plus haut, est préjudiciable à la fois à la colonie et à la métropole. Voici en quels termes un savant économiste, James Mill, démontre cette vérité :

« Le monopole commercial qu'une métropole peut se réserver avec ses colonies est de deux sortes :

» Premièrement, elle peut commencer avec ses colonies par le moyen d'une compagnie armée d'un privilége exclusif. Dans ce cas, la colonie n'a pas d'autres acheteurs que cette compagnie à qui elle puisse vendre quoi que ce soit, ni d'autres vendeurs de qui elle puisse acheter ce dont elle a besoin. La compagnie peut donc lui faire acheter aussi cher qu'il lui plaît les marchandises qu'envoie la métropole, et forcer de vendre à aussi bon marché qu'elle veut les marchandises que la colonie envoie à la mère patrie. En d'autres termes, la colonie peut être obligée de donner, pour le produit d'une certaine quantité de travail de la métropole, une plus grande quantité de marchandises que celle-ci n'en pourrait obtenir au même prix de la colonie elle-même, dans le cas d'un commerce libre. Le commerce, dans les circonstances que nous venons de supposer, présente deux cas : le premier est le cas où la colonie reçoit de la métropole

des objets de luxe et d'agrément ; le second, celui où elle reçoit les objets de première nécessité pour la vie ou pour l'industrie, tels que le blé, le fer, etc. Dans le cas où la colonie reçoit seulement des objets de luxe de la métropole, il y a une limite aux profits que l'on peut faire sur le travail de la colonie. Les colons peuvent refuser d'acheter ces objets de luxe ou d'agrément, s'ils sont obligés, pour se les procurer, de sacrifier une trop grande portion du prix de leur travail, et ils peuvent juger plus à propos d'employer ce travail à se procurer les objets de luxe et d'agrément que leur pays est dans le cas de produire.

» Si la colonie dépend de la métropole pour des objets de première nécessité, la chose est différente, et la compagnie privilégiée exerce sur la colonie un pouvoir absolument despotique. Elle peut la forcer à lui donner tout le produit de son travail pour la quantité des objets de première nécessité tout juste indispensable pour permettre aux colons de vivre. Si ce sont des objets de première nécessité pour la subsistance, la chose est évidente. Si ce sont des objets tels que du fer et des outils, sans lesquels le travail des colons ne peut être employé d'une manière productive, le résultat est précisément le même. On peut leur faire donner pour ces articles une si grande portion du produit de leur travail, qu'il ne leur reste plus rien que ce qui est strictement nécessaire pour les faire subsister ; car il est de l'intérêt de la métropole de ne pas diminuer la population de la colonie, parce qu'elle diminuerait en même temps le produit du travail, c'est-à-dire la quantité de marchandises qu'elle peut recevoir de la colonie.

» Au lieu de commercer avec ses colonies par l'intermédiaire d'une compagnie privilégiée, la métropole peut ouvrir ce commerce à tous ces marchands, en défendant seulement à la colonie de trafiquer avec les marchands des autres pays. Dans ce cas, la concurrence des marchands de la métropole réduit le prix de tous les articles que reçoit la colonie à un prix aussi bas qu'il est possible de les fournir, c'est-à-dire à aussi bas prix qu'on les vend dans la métropole elle-même, plus les frais de transport. Si l'on dit que les colonies offrent un débouché à la métropole, je répondrai que le capital qui fournit des marchandises aux colonies produirait toujours des marchandises quand les colonies n'existeraient plus, et ces marchandises trouveraient encore des consommateurs. Il n'y a donc absolument aucun avantage à retirer, lorsque la libre concurrence existe, de cette partie du commerce avec les colonies qui consiste à leur fournir des marchandises, puisqu'on n'y gagne pas plus que les profits ordinaires du capital, c'est-à-dire qu'on aurait pu obtenir, si ce commerce n'eût pas existé. Si ce commerce présente quelque avantage, il doit donc résulter du bon marché des marchandises que la colonie fournit à la métropole. Il est évident que si la quantité de marchandises, de sucre, par exemple, que la colonie envoie à la métropole est assez grande pour fournir à sa demande, au delà de ce qui a lieu dans les autres pays, et de manière à le rendre plus commun et par conséquent moins cher que dans ces derniers, la métropole gagne à forcer la colonie à apporter tous ses produits chez elle, puisqu'elle serait obligée de les payer aussi cher que les autres pays, si les colons étaient libres de vendre là où ils pourraient obtenir les meilleurs prix. Mais si la métropole

obtenait l'avantage dont nous parlons, elle ne l'obtiendrait qu'aux dépens de la colonie.

» Dans le cas d'un commerce libre, toutes deux gagnent ; sous l'empire des restrictions, tout ce que l'une gagne, l'autre le perd. La métropole, en forçant la colonie à lui vendre ses produits moins cher qu'elle ne les vendrait à d'autres pays, lui impose tout simplement un tribut, indirect il est vrai, mais non moins réel parce qu'il est déguisé.

» Si l'on peut gagner quelque chose à restreindre le commerce avec les colonies de toute autre manière que par l'établissement d'une compagnie privilégiée, ce ne saurait être qu'en forçant les colonies à ne vendre qu'à la métropole, et non pas en les forçant à n'acheter que d'elle. Ce serait donc une grande amélioration au système colonial que d'ouvrir à tout le monde les ports des colonies, de leur permettre d'acheter les marchandises dont elles auraient besoin de la nation qui peut les leur donner à meilleur marché, et de se borner seulement à les restreindre dans la vente de leurs productions, c'est-à-dire de leur permettre d'acheter à qui il leur plairait, mais de ne leur permettre de vendre qu'à la métropole. Mais, en même temps, on doit observer que, si les marchands de la métropole ont la liberté d'exporter des denrées provenant des colonies, le prix des denrées s'élève bientôt chez eux au niveau de celui des autres pays. La concurrence doit aussi élever proportionnellement le prix des marchandises dans les colonies, et de la sorte les bénéfices de la métropole se trouvent perdus. »

Une colonie peut être avantageuse et contribuer à la richesse de la mère patrie, lorsqu'elle produit un revenu qiu excède les dépenses qu'exigent sa propre défense et son propre gouvernement ; mais c'est ce qui a lieu rarement. Le premier établissement d'une colonie exige presque toujours des frais énormes ; et dès qu'elle a acquis une grande importance, toute tentative pour la contraindre à augmenter le revenu direct de la mère patrie aboutit au mécontentement d'abord, puis à la révolte ouverte. Personne n'ignore que c'est une malheureuse tentative de ce genre qui amena la guerre d'Amérique. Afin d'écarter à l'avenir toute chance d'un désastre semblable, l'Angleterre a résolûment abandonné la prétention de faire contribuer ses colonies à quoi que ce soit, si ce n'est aux frais que nécessitent leur propre gouvernement et leur milice locale.

La métropole leur fournit gratuitement les troupes et toutes les escadres dont elles ont besoin pour leur défense et leur sécurité. Ainsi, au lieu de tirer un revenu quelconque de ses possessions coloniales, elle dépense pour elles, chaque année, en temps de paix, plus de 50 millions de francs.

Lorsqu'une colonie possède le MONOPOLE NATUREL D'UN PRODUIT ou d'un article très-demandé, on peut supposer qu'en frappant d'un droit élevé l'exportation de ce produit, la mère patrie peut en retirer un avantage considérable ; mais, en fait, il n'en est point ainsi. Un droit très-élevé a pour résultat de limiter l'exportation, et par suite de restreindre la culture, de telle sorte que le droit

perçu sur ce produit ne donne plus qu'un revenu insignifiant. Il n'est personne qui n'ait entendu parler des profits énormes réalisés par les Hollandais sur les épices dont la possession des Moluques leur assurait le monopole. Mais ce bénéfice élevé était uniquement la conséquence de la limitation des quantités vendues. Pour prévenir la dépréciation par l'accroissement des approvisionnements, les Hollandais en étaient venus à détruire une partie des produits ! Aujourd'hui cette politique tyrannique et à vues étroites est définitivement jugée.

En effet, ce système a causé aux Hollandais eux-mêmes des pertes énormes. Les ventes se sont trouvées réduites au point de pouvoir à peine employer les capitaux d'un seul négociant, et l'on a calculé que le revenu total obtenu par le gouvernement ne s'était pas élevé au dixième de ce qu'il eût été si le commerce des épices eût été libre et soumis simplement à un droit modéré d'exportation.

Quand une nation tire du dehors la totalité ou seulement un quantité considérable d'un objet de consommation important, elle est nécessairement exposée à de graves inconvénients en cas d'hostilités entre elle et les peuples qui lui fournissent cet article, surtout quand elle ne peut se le procurer que de quelques pays seulement. Si cet article, au contraire, peut être fourni par une colonie, l'approvisionnement en est comparativement assuré.

La possession d'une telle colonie peut donc être extrêmement précieuse. A cette heure, par exemple, toute interruption du commerce entre la Grande-Bretagne et les

États-Unis, en mettant obstacle à l'exportation du coton et de la laine qui sont nécessaires aux manufactures anglaises, serait évidemment désastreuse pour le premier de ces pays; si donc l'Angleterre recevait de l'une de ses colonies la totalité ou même seulement la plus grande partie du coton dont elle a besoin, ce serait pour elle un avantage considérable. Cependant cette dépendance mutuelle qu'établissent entre deux nations les nécessités de la vie industrielle a son côté excellent. Elle établit entre leurs intérêts une solidarité que chacune d'elles redoute de rompre, et préserve les deux peuples des fléaux de la guerre. Si les manufactures anglaises se trouvaient forcées de chômer par suite du manque de coton, la détresse des ouvriers et des entrepreneurs serait grande, mais celle des producteurs et des marchands de coton des États-Unis serait également très-fâcheuse.

A ces causes générales il faut ajouter les causes plus directes qui se sont opposées jusqu'à ce jour au développement de la colonisation du Brésil.

Dès l'origine de la conquête, les rois de Portugal avaient fait des concessions de terres, les uns à titre définitif, les autres à titre précaire, et sous la condition expresse de les cultiver dans un certain délai. En dépit de cette clause, ces concessions sont demeurées la plupart sans exploitation. L'État a donc le droit de les revendiquer en vertu même du titre qui les concède. Jusqu'en 1850, époque où commence réellement l'œuvre de la colonisation brésilienne, aucun travail n'avait été fait pour distinguer dans la propriété du sol ce qui était à l'État et ce qui appartenait aux particu-

liers. De là des réclamations, des contestations de tout genre entre le domaine de l'État et l'intérêt particulier; de sorte que l'empire du Brésil, avec son immensité, n'avait pas de terres à livrer à la colonisation, et l'on verra que les premières colonies fondées dans le pays avaient à peine suffisamment de terrain à leur disposition, ou bien ces terrains étaient placés dans les conditions les plus défavorables.

La première colonie européenne arriva au Brésil en 1819. Elle prit le titre de colonie de la Nouvelle-Fribourg. Elle était composée de 1,683 Suisses, auxquels vinrent se joindre près de 400 Allemands. Un document présenté aux chambres brésiliennes, lors du vote de la loi de 1850, dit à ce sujet :

« Mal dotées de terres, la colonie de la Nouvelle-Fribourg, dès son établissement même, vit commencer l'émigration de ses habitants, au point qu'en 1825 on constatait déjà que non moins de 645 colons l'avaient abandonnée. Ceux qui la quittèrent se mirent en quête de terres plus fertiles sur les divers points de la province où ils s'établirent et où beaucoup d'entre eux sont aujourd'hui de riches cultivateurs (*fazendieros*); ceux qui restèrent dans la colonie, s'ils ne réussirent pas aussi bien, ont su cependant se créer généralement une situation heureuse; ils vivent dans l'aisance, quelques-uns même dans la richesse. Aujourd'hui on ne les regarde plus comme des colons; ils font partie de la ville et municipalité de la Nouvelle-Fribourg. »

L'insuccès de la colonie tenait au choix du terrain qui

était mauvais et à l'emplacement qui était mal choisi. Mieux dotée, la colonie eût prospéré davantage.

La preuve ressort évidemment de ce fait que la colonie de Saint-Léopold, fondée quelques années après, avec de meilleures conditions, dans la province de San-Pedro, obtint un résultat complétement satisfaisant.

« Elle a été fondée au commencement de 1825, dit le même document, par ordre et aux frais du gouvernement. Parfaitement bien située et largement aidée par les coffres publics, cette colonie a toujours été en grand accroissement; elle est la première, en richesse et en population, de toutes celles qui existent dans l'empire.

» Depuis 1825 jusqu'en 1853, 1,300 familles ont été introduites à Saint-Léopold, composées de 6,145 individus, qui, avec 1,347 célibataires, forment un total de 7,402 personnes. Les dépenses faites pour cette colonisation dans l'espace de sept années seulement, dont les comptes existent, se sont élevées à environ 500 contos de reis (1,500,000 fr.) A quel haut chiffre doit donc s'élever l'ensemble de la dépense pendant vingt-huit ans, de 1825 à 1852?

» Le 1^er^ janvier 1854, il existait dans la colonie 11,172 habitants, dont 5,814 du sexe masculin et 5,358 du sexe féminin. 4,604 sont catholiques et 6,508 sont protestants. On compte dans la colonie 21 édifices religieux, 9 consacrés au culte catholique et 12 au culte protestant.

» Cette colonie continue à prospérer comme par le passé ; sa production augmente tous les jours, et elle est devenue un véritable point d'attraction pour l'émigration spontanée. Malheureusement, elle n'a déjà plus de terres domaniales dans sa proximité pour l'établissement de nouveaux colons, et ceux-ci ont dû chercher à se caser dans quelques autres parties de la province. »

Mais avant de parler des colonies fondées au Brésil, revenons à la loi de 1850, qui, ainsi que nous l'avons dit, a été le point de départ de la véritable colonisation de cet empire.

Cette loi autorisa le gouvernement à créer une administration des domaines, pour le mesurage et la distribution des terres. L'importance des règlements qui ont été faits en exécution de cette loi est indiquée dans le document suivant, publié sous ce titre : *Réflexions sur le règlement pour l'exécution de la loi du* 18 *septembre* 1850, *relative au mesurage des terres en friches, ainsi qu'à la colonisation du Brésil.*

« Le problème dont le gouvernement et le corps législatif du Brésil se sont occupés pendant plusieurs années est sans contredit de ceux qu'il est difficile de résoudre d'une manière satisfaisante. En 1843, le conseiller d'État Joacquim-José-Rodrigues Torrès présenta à la chambre des députés, dont il faisait alors partie, un projet de loi pour distinguer les terres appartenant aux particuliers des terres qui appartiennent au domaine de l'État, et pour mesurer ces dernières et procéder à leur démarcation en petits lots, afin qu'elles soient vendues à un prix fixe et peu élevé, rendant

ainsi possible le système qui aux États-Unis a tant favorisé la colonisation. Ce n'est que vers la fin de la session, en 1850, et après de longues discussions à la chambre et au sénat, que la loi du 18 septembre 1850 fut adoptée; mais son exécution dépendit d'un règlement qui devait être promulgué par le gouvernement.

» Plusieurs commissions, composées de personnes dont les lumières et l'expérience des affaires étaient reconnues, travaillèrent, ainsi que le conseil d'État, à la confection de ce règlement; il y eut tant de difficultés à vaincre, tant d'intérêts légitimes à ménager, que le travail ne put être présenté qu'en août 1853. Ce projet de règlement, étudié et corrigé par le gouvernement, fut ultérieurement approuvé par un décret impérial, n° 1218, du 30 janvier 1854.

» Ainsi, les opérations nécessaires pour le mesurage, la démarcation et la description des terres nationales vont commencer prochainement; des ordres à cet effet ont déjà été expédiés aux provinces, et sous peu (un an au plus) divers lots, dans différentes provinces, seront mis en vente. La loi et le règlement ont créé une administration centrale qui fonctionne déjà, avec des succursales dans chaque province, pour le mesurage et la vente des terres nationales, et dans le but d'encourager la colonisation.

» Le directeur général en personne et ses délégués dans les provinces dirigent le service et en ont l'inspection, en étant toutefois subordonnés au ministre de l'intérieur. Le gouvernement, de son côté, attache une telle importance à cette nouvelle administration, qu'il a mis à sa tête un sé-

nateur qui, pendant ces cinq dernières années, a rempli les fonctions de ministre de la guerre, et qu'il a nommé, en outre, comme chef de secrétairerie un des députés qui ont le plus étudié les questions de colonisation, après avoir pris part aux discussions y relatives.

» Le règlement a respecté tous les droits acquis. Les particuliers qui, par quelque titre légitime, possèdent des terres, continueront à en jouir, sans dépendance de nouveaux mesurages et de nouveaux titres; il leur reste toutefois le droit de les faire mesurer et de faire procéder à leur démarcation, en tout temps, par la voie des autorités judiciaires compétentes; et une fois la sentence de mesurage obtenue, les brevets respectifs leur seront expédiés par l'administration des terres. Ceux qui possèdent des terres à titre seulement de les occuper et de les cultiver, sont obligés de requérir la légitimation de leur possession, qui se fait administrativement par des employés nommés par le gouvernement. Les questions de fait qui pourraient survenir seront résolues par des arbitres choisis par les parties intéressées; les autres différends, par ces employés, avec appel de leurs décisions aux présidents des provinces, et ensuite au gouvernement impérial. Le règlement a si libéralement pris en considération les intérêts des possesseurs originaires, que non-seulement il leur reconnaît la propriété du terrain qu'ils auraient cultivé, faveur très-grande que le droit appelé d'achat antérieur a admise aux États-Unis, mais encore il leur a concédé gratuitement un rayon de terres nationales contiguës équivalant à celles qu'ils ont fait valoir, pourvu que leur totalité ne soit pas plus grande qu'une sesmaria. Les sesmeisos originaires qui n'auraient pas sa-

tisfait aux conditions de la concession des terres sont obligés de les faire valider de nouveau dans un délai fixe, et ces mêmes employés nommés par le gouvernement sont chargés de cette commission.

» Malgré l'extrême libéralité qu'on a montrée envers tous les possesseurs et les meisos, il reste encore des terres vastes et fertiles sous les climats variés et salubres, sur les bords ou dans le voisinage de grands fleuves navigables, ou de ports de mer, lesquelles appartiennent au domaine public et vont être divisées en lots de 250,000 brasses carrées ou 226 ares, et mises en vente aux enchères ou à l'amiable, comme il sera plus convenable, et au prix minimes de 1/2 réal, 1 réal, 1 1/2 réal et 2 réaux la brasse carrée, ou à 553 rs., 1 $ 106 rs., 1 $ 659 rs., 2 $ 212 rs., l'acre, selon la position et la fertilité desdits lots; prix très-inférieurs au minimum des États-Unis, qui est de 2 $ 500 rs. ou 1 1/4 par acre.

» Les terres vendues sont garanties non-seulement par la législation antérieure, mais encore, d'après le nouveau règlement, par les moyens rapides et peu dispendieux auxquels on peut avoir recours. Les juges municipaux condamnent de deux à six mois de prison et à une amende de 100 $ 000 rs., les individus qui envahiraient les lots achetés, y mettraient le feu ou y couperaient du bois. Les juges de droit, dans les courses qu'ils sont obligés de faire, doivent veiller à ce que les juges municipaux remplissent leur devoir, et dans le cas où ils les trouveraient en défaut, les condamner à la prison et à l'amende. Les délégués et subdélégués (agents de police existant dans

les paroisses) reçoivent les plaintes et instruisent les procès. Quand ils sont en défaut, ils sont punis eux-mêmes par les juges de droit.

» Ainsi, outre les moyens de défense que fournit la législation antérieure, la propriété territoriale a reçu de la loi du 11 septembre 1850 une protection et une force nouvelle par le concours de l'action criminelle rendue plus expéditive. Le colon qui achète un lot de terre, aux enchères ou à l'amiable, pour le quart de ce qu'il lui coûterait aux États-Unis, ne peut avoir aucune crainte d'être inquiété dans sa propriété : une simple plainte adressée au subdélégué, qui demeure à peu de distance, ou au délégué et au juge municipal, suffit pour qu'il voie ses droits maintenus et ses agresseurs punis.

» Si, d'après tout ce que nous venons de dire, toute la garantie désirable est donnée à ceux qui achèteraient des terres nationales, le prix pour lequel elles peuvent être acquises est si minime, que, quoique le voyage d'Europe au Brésil soit plus cher que d'Europe aux États-Unis, le colon qui viendrait au Brésil et y achèterait un lot de terre ferait une économie de 115 $ 000 rs. sur celui qui irait aux États-Unis et y achèterait le même rayon de terrain.

» L'administration générale des terres publiques, ayant à encourager la colonisation nationale et étrangère, veillera par elle-même, et par ses délégués dans les provinces, à l'exécution des contrats que les colons auront faits avec les entrepreneurs ; elle examinera si les conditions sont

remplies, et elle cherchera, par l'entremise des autorités compétentes, à les faire respecter. Il est naturel que dans peu de temps, des sociétés plus ou moins protégées et surveillées par l'autorité, se chargeront de faire construire des maisons commodes, où, pour des prix raisonnables, les colons puissent être reçus et traités en attendant qu'ils se rendent à leur destination.

La vente des terres étant faite dans des délais fixes à l'enchère, et en tout temps à l'amiable, les colons apportant avec eux 175 $ 000 rs., ou piastres 87,5, pourront acheter immédiatement 250,000 brasses carrées ou 226 acres; et s'ils ne veulent acheter que la moitié ou le quart de ce rayon, ils n'auront à dépenser que piastres 43,75, ou piastres 21,87 pour devenir propriétaires ruraux.

Comme il existe au Brésil une grande disproportion entre le travail et les bras, le salaire est naturellement très-élevé ; aussi, soit que les colons s'engagent avec les fermiers pour cultiver les propriétés de ceux-ci, soit qu'ils s'occupent de toute autre manière, les colons qui arriveront au Brésil, même sans aucun capital, pourront, dans un espace de temps assez court, acquérir le nécessaire pour l'achat d'un lot de terre et des objets indispensables pour s'établir; ils deviendront alors propriétaires, et outre qu'ils seront habitués au climat, ils auront alors l'expérience nécessaire pour faire fructifier leur petite propriété.

Le système d'association, si injustement stigmatisé par quelques individus en Allemagne, a perdu les couleurs sombres que lui prêtaient les adversaires de la colonisation

au Brésil. Si de tout temps le travailleur de bonne conduite a trouvé au Brésil du travail amplement récompensé, et qui en peu de temps l'a mis à même de ne plus être salarié, aujourd'hui que les terres mesurées, délimitées, garanties par le gouvernement, et d'une fertilité et d'une salubrité proverbiale, vont devenir d'une acquisition si facile, il est impossible que le travailleur assidu et de bonne conduite n'amasse pas en trois ans (plus ou moins) la somme nécessaire pour acquérir une propriété rurale d'une certaine étendue.

Le système d'association concourra donc avec efficacité et promptitude à transformer d'honnêtes prolétaires de l'Allemagne en petits mais heureux propriétaires brésiliens; et l'augmentation progressive de leur fortune ne dépendra que de l'intelligence, de l'activité et de la moralité qu'ils déploieront. Le système d'association ne profitera pas seulement à cette nombreuse classe, digne des soins des gouvernements et des philanthropes, il sera en outre avantageux aux petits cultivateurs qui végètent dans différents États européens sans espoir d'un meilleur avenir pour eux, et dominés par la poignante conviction que le sort de leurs enfants sera encore moins heureux.

Les Allemands principalement, qui se conforment en peu de temps à nos usages et s'habituent à notre manière de vivre, quand ils auront passé deux ou trois ans dans des fermes où ils sont très-bien traités, car le caractère brésilien est généreux, hospitalier et humain; quand ils auront acquis l'expérience nécessaire du climat et de la culture du pays, ainsi que les fonds indispensables pour

l'achat d'un lot de terre, le cultiveront, construiront une maison et prépareront de cette manière un établissement qu'ils pourront vendre avec profit à l'émigrant récemment arrivé. Les colons faisant partie du système d'association au Brésil pourront être les squatters américains, qui, à peine possédant dans le principe une hache et une bêche, deviennent en peu de temps propriétaires plus ou moins à leur aise, selon l'activité et l'intelligence qu'ils ont développées. Si le climat du Brésil est excellent, surtout dans quelques provinces; si quelques-unes de ses terres donnent spontanément des produits de valeur en grande quantité; si l'agriculture récompense généreusement les fatigues du cultivateur, les émigrants ne doivent pas pour cela se faire illusion et nourrir de fantastiques espérances. Nulle part, dans les pays même les plus fertiles, on ne peut avoir d'aisance sans travail. Là où l'homme laborieux et rangé vit content et s'enrichit, l'homme paresseux et sans conduite, s'il ne meurt pas de faim et s'il ne craint pas que la subsistance lui manque, mène toutefois une vie malheureuse et méprisable.

Les colons ne doivent espérer, en venant au Brésil, que l'avantage d'un plus grand produit de l'industrie à laquelle ils se livrent. S'ils veulent posséder des terres qui les fassent vivre dans l'aisance, il faut qu'ils aient les habitudes des cultivateurs, qu'ils soient robustes comme eux, et qu'ils fassent tous les efforts nécessaires pour faire fructifier leurs domaines. La terre, en général, n'accorde ses faveurs qu'à ceux qui cherchent à les mériter par des soins assidus. L'oubli de cette vérité a été cause de grands malheurs et d'un tardif repentir. Des artisans de villes manufacturières,

et ce qui est pire, des hommes sans aucune habitude de quelque travail utile que ce soit, bercés par la flatteuse illusion de pouvoir sans effort jouir de toutes les commodités des anciennes sociétés dans les terres fertiles du nouveau monde, émigrèrent comme colons agriculteurs; arrivés à leur destination, ils trouvèrent la réalité, et les songes d'une vie heureuse et sans travail s'évanouirent. Au lieu des jouissances qu'ils s'étaient imaginées, ils rencontraient une terre vierge qui n'attendait que des bras robustes et intelligents pour produire des récoltes abondantes. L'artisan qui ne s'est jamais servi de la hache, de la bêche ni de la charrue, qui ne connaît que les outils délicats de son métier; le paresseux qui ne s'est livré à aucun genre d'industrie, ne savent pas changer l'aspect d'une localité, ni métamorphoser les belles, épaisses, mais jusqu'alors inutiles forêts et les vastes plaines, en champs ensemencés de grains alimentaires ou en culture de plantes intertropicales; de là le découragement, le repentir et les malheurs plus ou moins grands, suivant le degré de prévoyance et d'intelligence de ceux qui ont dirigé l'entreprise.

La colonie projetée de Korou, dans la Guyane française, est le type des entreprises mal combinées et mal dirigées, ainsi que de l'entraînement des hommes incapables pour les travaux de l'agriculture. Des émigrations à peu près semblables se répètent aujourd'hui sur une petite échelle: nombre considérable des individus qui vont tous les ans aux États-Unis mourraient de misère s'il n'existait pas des sociétés de bienfaisance qui viennent au secours des imprudents qui, sans aptitude naturelle et sans capitaux, se hasardent à rechercher ce pays; les prisons de New-York et

d'autres villes attestent les erreurs d'une semblable émigration. Si au Brésil ce douloureux spectacle ne s'est pas offert jusqu'à présent, cela dépend moins du petit nombre d'émigrants que de la facilité avec laquelle on y trouve les moyens de subsistance, et de ce que les colons y ont été en grande partie liés par des contrats et avec une destination déterminée. Il est vrai que beaucoup de ceux qui se sont engagés pour la culture des terres par le système d'association n'ont pas rempli les conditions de leurs contrats, soit qu'ils manquassent de moralité nécessaire, soit que, ayant toujours été employés à des travaux différents, le travail agricole leur répugnât. Il est très-fréquent de rencontrer, parmi les colons engagés pour la culture des terres, des étudiants, des imprimeurs, des horlogers, des coiffeurs, des tailleurs et des personnes de professions analogues. De là principalement les plaintes des entrepreneurs contre les colons et *vice versâ;* de là des déclamations que l'on entend de temps à autre en Europe contre le système d'association. Tel fut le motif qui fit disparaître la colonie du Sahy du docteur Muse et quelques autres; mais les colons, en les abandonnant, ne sont pas morts de misère, ils ont toujours trouvé du travail bien rétribué.

Les corps allemands engagés en 1850 par le gouvernement brésilien sont très-réduits par les congés que les soldats, trouvant des moyens avantageux pour gagner leur vie, ont demandés, et qui ont été généreusement accordés par le gouvernement. Débarrassés du service militaire, ils se sont avantageusement employés à des professions manuelles, dans les colonies de la province de San-Pedro, et se félicitent aujourd'hui de la résolution qu'ils ont prise de

venir au Brésil, où ils gagnent leur vie avec facilité, et où ils peuvent même amasser quelque argent, à l'exception seulement de quelques idividus adonnés à la boisson ou de quelques paresseux.

Si les colons qui sont venus au Brésil sans avoir les qualités requises pour devenir de petits cultivateurs n'ont pas souffert les fâcheuses conséquences qu'ils auraient souffertes dans d'autres pays, ceux qui dorénavant possédant ces qualités, viendront au Brésil avec la certitude d'obtenir immédiatement et à très-bas prix des terres fertiles, mesurées, délimitées et bien garanties, pourront compter une sur fortune prospère et sûre, soit qu'ils apportent avec eux le petit capital nécessaire pour l'achat d'un lot de terre, soit qu'ils s'assujettissent à des contrats d'association, tout en amassant en même temps, outre l'expérience, le capital suffisant pour l'achat des terres où ils voudront s'établir. C'est donc vers le Brésil que doivent se diriger avec le plus de probabilité de bons résultats, ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas séjourner en Europe.

Le règlement administratif fait en exécution de la loi de 1850 porte la date du 30 janvier 1854. Il est en vigueur depuis trois ans à peine, et déjà il a produit les plus heureux résultats. Les colonies existantes ont vu leur population augmenter, de nouvelles colonies se sont fondées, les terres domaniales sont déjà vivement recherchées, et chaque jour voit naître des entreprises agricoles de tout genre.

C'est ainsi que viennent de se former des centres colo-

niaux où l'on trouve déjà des familles françaises, ou destinées à l'émigration française, à Benevento, dans la province de Spiritu-Santo, à Santo-Antonio de Patruella et sur les bords du Rio-Cuhy, dans la province de Rio-Grande. C'est ainsi qu'on a vu arriver avec étonnement au Brésil trois cents Chinois venant de Singapour, et destinés à la colonisation.

A côté de ces entreprises particulières, le gouvernement a institué des colonies militaires destinées à protéger les territoires exposés aux incursions des Indiens.

Les peuplades indiennes disséminées dans l'empire ont résisté jusqu'ici à tous les bienfaits de la civilisation.—Groupées par tribus ou par familles dont le nombre va diminuant de jour en jour, elles vivent aux bords des grands fleuves ou dans les forêts, du produit de leur chasse ou de leur pêche, cultivant quelques racines de manioc, qui poussent sans demander aucun travail à la main de l'homme, et n'ayant d'autre contact avec les possesseurs actuels du sol que pour échanger quelques rares produits contre des armes ou du tafia.

« Roi de la forêt, libre, vagabond, incapable d'un maître, n'ayant d'autre loi que son caprice, a dit un écrivain, d'autre but que les besoins du jour, l'Indien vit à plein air, à pleine lumière : c'est le zèbre au bizarre pelage, farouche, inquiet, indompté. Le nègre est de même taille, mais il n'a ni la zébrure ni la fierté sauvage. Notre race blanche, avide et hardie, qui convoite le globe, a su capturer le nègre, le plier à l'esclavage; et malgré le cri

de liberté que notre famille française a poussé par le monde, malgré tout, le nègre est encore esclave. Mais l'Indien! Nous lui avons pris la moitié de ses terres, et tôt ou tard nous lui prendrons le reste ; sa liberté, jamais! Fils de la nature, fier et sauvage, quand vous l'appelez, il recule au désert; quand vous le prenez, il meurt. Sa race disparaît, mais ne se dompte pas. Il est comme ces plantes des tropiques, épineuses et sans feuilles, qui ne poussent qu'une fleur, éclatante, lustrée, splendide, précieuse, mais inutile, sans vertu comme sans parfum, qui s'effeuille d'un souffle, et qui n'a pas de tige où la pouvoir cueillir. Cette fleur, c'est leur liberté sauvage. »

Le gouvernement du Brésil a tout fait pour amener les Indiens à la vie civilisée. On leur a construit des villages; on leur a donné des instruments de culture; on a essayé de leur donner quelques notions de sociabilité, de leur enseigner quelques principes religieux. Ces tentatives ont échoué partout, et souvent ils ont assassiné leurs bienfaiteurs; plus terribles encore, ainsi que le disait le président de la province de Sainte-Catherine dans un rapport officiel, plus terribles encore par la connaissance qu'ils ont acquise des armes à feu.

Du reste, les Indiens ne sont ni un obstacle ni un danger pour la colonisation au Brésil. A mesure que la civilisation avance, ils reculent; et partout où s'élève la tente ou la maison de l'Européen, on voit s'éloigner l'Indien. On évalue à 40 ou 50,000 le nombre total des Indiens répandus dans le vaste empire du Brésil, et plus particu-

lièrement dans les provinces du Nord, où la population européenne est moins nombreuse.

Voyons maintenant quelles sont les principales colonies établies au Brésil, et quel est le bilan de leur prospérité. Les premières colonies ont été fondées au Brésil sous les auspices du gouvernement.

Nous avons dit plus haut quels avaient été les résultats.

Une autre grande entreprise, faite par le gouvernement, a eu un succès plus grand encore. C'est la fondation de Pétropolis, à quelques lieues de la capitale.

Pétropolis, qui compte aujourd'hui près de 6,000 habitants, n'existait pas en 1845. C'est, comme on l'a dit, le *Ceintra* du Brésil. Elle est bâtie sur une montagne nommée le *Corrego-Secco*. L'empereur Pedro II, séduit par la situation pittoresque de ce lieu, y fit construire un palais qui est devenu une des merveilles de l'empire. Bientôt ce lieu, couvert autrefois de forêts impénétrables, a vu s'élever de toutes parts de charmantes résidences d'été, se fonder toute une pépinière d'établissements publics, se créer des fermes et des exploitations agricoles dirigées en général par des colons allemands.

D'autres essais de colonisation tentés par le gouvernement ont eu des fortunes diverses. Voyons ce qu'a fait l'industrie particulière.

La colonie fondée par le sénateur Pereira de Campos

Vergueiro, dont elle porte le nom, dans la province de Saint-Paul, est une de celles qui ont le mieux réussi. Le système employé par le fondateur est le *partage des récoltes* ou *parceria*. D'après ce système, tous les frais de transport, de bâtisse, de plantation, de nourriture, jusqu'au moment où le colon peut se suffire à lui-même, sont aux frais du propriétaire. Ces frais sont portés sur le compte ouvert au colon et remboursés par *annuités* sur sa part de revenu.

Le produit net de la récolte est partagé par moitié entre le propriétaire et le colon.

Cette colonie est la première qui s'est établie dans l'empire d'après ce système, dit le rapport officiel dont nous avons déjà parlé. Les persévérants efforts de son entrepreneur, soutenus par le gouvernement impérial et, plus tard, par l'assemblée provinciale de Saint-Paul, l'ont élevée à un degré de prospérité qui lui donne le premier rang entre toutes celles qui ont été fondées sur le mode de *parceria*. Comme les autres, elle a eu quelques embarras à ses débuts, mais ils ont été surmontés promptement et n'ont pu causer le moindre préjudice à l'entreprise. Aujourd'hui cette colonie ne sert pas seulement d'aiguillon aux établissements analogues, elle leur sert encore de régulateur, et ses habitants, justes appréciateurs du pays, et des ressources qu'il leur offre pour remplir leurs engagements et satisfaire leurs besoins, servent de guides à leurs compatriotes nouveaux débarqués et les désabusent des faussetés qu'on répand en Allemagne pour contrecarrer l'émigration.

De 426 colons avec lesquels elle a commencé, cette colonie est arrivée à en compter jusqu'à 900. Ses colons sont aujourd'hui au nombre de 671.

Un grand nombre de familles ayant déjà payé la totalité de leur dette, se sont retirées de la colonie, et plusieurs d'entre elles sont parties avec un capital suffisant pour acheter des terres dans lesquelles elles se sont établies.

On ne doit pas omettre, à l'honneur de cette compagnie et du système suivi, que, dans l'année 1853, trente et une familles s'étant retirées après avoir payé leur dette, quatre de ces familles jugèrent qu'il était de leur intérêt de revenir dans la colonie, où elles furent reçues aux mêmes conditions que par le passé.

La culture de la colonie est le café, qui est d'excellente qualité et fort abondant, grâce à l'extrême fertilité du sol.

Ce système, qui est du reste en usage en France, particulièrement dans les départements du Midi, est équitable, et il a eu les résultats les plus avantageux dans les premiers essais au Brésil. Mais peut-être ne faudrait-il pas en faire la base d'un système général de colonisation, car il repose presque en entier sur la bonne foi des parties contractantes. On comprend combien il est facile au propriétaire d'exagérer ses frais de dépenses et au colon de diminuer le produit de la récolte. Malgré la surveillance du gouvernement et son désir de sauvegarder les intérêts de chacun, un tel système peut donner lieu à de fréquentes contestations, et déjà il s'en est élevé quelques-unes sur la

colonie de Saint-Paul elle-même, dont le fondateur est connu pour son désintéressement, sa bienveillance et sa haute équité.

Et puis ce système est presque celui de l'esclavage à échéance fixe ; car il faut plusieurs années au colon pour rembourser le prix des avances portées à son compte le jour de son entrée en jouissance.

« Pour les émigrants en général, ainsi que le fait observer M. Dutot (1), et pour les Français en particulier, les administrateurs aussi bien que les directeurs de colonies doivent admettre que, du moment où le travailleur européen est bien acclimaté et connaît la langue, les travaux et les ressources du pays, il a le désir de l'indépendance. Dès ce moment naît une impatience qui envenime les plus petites contestations. Le meilleur mode d'immigration sera donc celui qui fera le plus exactement concorder l'époque de la libération avec le désir de la liberté. »

Et puis, dans ce système, le travailleur n'a pas la perspective de devenir propriétaire du fonds qu'il cultive, et, en général, les hommes qui quittent leur pays, les paysans surtout, ont pour but principal de devenir tenanciers du sol.

Un autre système employé et également admis au Brésil est *celui de la vente des terres à crédit*, et qui rentre dans

---

(1) *France et Brésil.*

l'idée que nous venons d'énoncer. Là le colon travaille pour son propre compte ; il cultive le lot qu'il a acheté à terme et s'acquitte à la fois par son travail des avances qui lui ont été faites et du prix du terrain. La libération est longue quelquefois, mais l'espérance soutient le colon, car le résultat est assuré.

La colonie de Dona Francisca, fondée sur cette base, est une des plus prospères. Le rapport soumis aux chambres brésiliennes sur la colonisation donne à ce sujet les renseignements suivants :

« La colonie de Dona Francisca a été fondée sur des terres appartenant à la dot de la sérénissime princesse de Joinville, et qui ont été cédées par elle et par son auguste époux, sous la condition d'y introduire et d'y établir un nombre déterminé de colons européens, à une société de colonisation fondée à Hambourg en 1849, sous la présidence du digne sénateur Schröder. Les travaux pour la fondation de la colonie commencèrent en 1850, dans le territoire de San-Francisco, sur la rive droite du Rio-Cachoeira, au confluent du lac Saguassi et tributaire du Rio-San-Francisco, à cinq lieues de la cité du même nom.

» Le 7 mars 1851, arrivèrent les premiers émigrés allemands et suisses, à bord du navire *le Colon*, et bientôt après se réunirent à eux soixante-quatorze Norwégiens qui, passant à Rio, en destination de la Californie, préférèrent se rendre à San-Francisco du Sud. Dans le mois d'avril suivant, ils entrèrent en possession des terres qui leur avaient été promises.

» Le nombre des colons augmenta progressivement, au point qu'en décembre 1854 le nombre total des individus entrés dans la colonie s'élevait à 1,512, ainsi répartis dans les quatre années.

En 1851.	484
— 1852.	409
— 1853.	124
— 1854.	495
Total.	1,512

» De ces 1,512 personnes, 111 moururent, 252 se retirèrent, et à cette époque de la fin de 1854, il existait dans la colonie 1,194 individus, en y comprenant 45 enfants nés dans les trois dernières années. Dans ce chiffre on compte 663 personnes du sexe masculin et 531 du sexe féminin.

» La colonie se divise en trois districts : Joinville, Cachoeira, les Eaux-Vermeilles. Le district de Joinville, centre de la colonie, compte trente-neuf maisons habitées et un grand nombre en construction : il y a cent soixante maisons habitées dans trente des divers districts.

» La colonie compte un certain nombre de maisons de commerce avec magasins d'étoffes, de quincaillerie, de denrées alimentaires, etc., ainsi que deux fabriques de cigares, trois boulangeries, trois boucheries, une fabrique de liqueurs, une de bière, deux de tuiles, une de poterie, deux moulins à maïs, cinq usines à sucre, seize machines à

moudre le manioc, deux presses à huile et deux moulins à moudre le manioc.

» Parmi les colons on trouve des tanneurs, forgerons, des charpentiers, des menuisiers, des ferblantiers, des cordonniers, des tailleurs, des potiers. Les terres de la colonie sont très-fertiles; elles produisent abondamment le café, la canne à sucre, le riz, les haricots, le maïs, le manioc, les patates, le tabac et autres denrées du pays. Elles fournissent aussi beaucoup de végétaux et fruits d'Europe, quand ils ont été cultivés avec soin.

» Les colons vivent satisfaits et dans l'abondance, et ils peuvent compter sur un riche avenir. La ville de San-Francisco a aussi singulièrement gagné avec eux: elle était une des plus pauvres parties de la province, elle sera bientôt une des plus prospères. »

Voici sur cette colonie de nouveaux renseignements utiles à plus d'un titre, empruntés à un petit livre intéressant pour la colonisation du Brésil (1) :

Située sur la limite des deux zones torride et tempérée, Dona Francisca admet la plupart des cultures tropicales ainsi que celles qui sont importées d'Europe.

En tête des premières il faut enregistrer le *mandisca* (le manioc), dont la racine, réduite en farine, est l'aliment universel des Brésiliens.

(1) *Le Chemin de la Fortune.*

Un hectare de cette plante précieuse suffit à l'alimentation de toute une famille ; elle se récolte en tout temps ; c'est une sorte de grenier d'abondance à la portée des plus pauvres. Puis viennent le maïs, le riz, les fèves noires du Brésil, les blanches d'Europe, les pommes de terre brésiliennes, les patates, le cara, le tapina, le tapioca ou sagou blanc, la canne à sucre, le tabac, le café, les noix de terre, qui ont le même goût que les amandes et s'emploient aux mêmes usages; le ricin, qui donne de l'huile en grande quantité, etc.

Les colons de Dona Francisca ont trop gardé le souvenir de la mère patrie pour ne pas avoir implanté dans la nouvelle bon nombre de légumes allemands ; ceux qui ont le mieux réussi sont les raves, les radis, les concombres, les citrouilles, etc. Ils ont emprunté à la zone tropicale la vanille, le poivre et le gingembre.

Mais c'est surtout par le nombre et les excellentes espèces de ses fruits que se distingue la colonie. Là, à côté de la succulente et nutritive banane, qui se mange crue, cuite, rôtie ou séchée, on trouve le délicieux ananas réservé, en Europe aux tables les plus opulentes; diverses variétés d'orangers y donnent des fruits à profusion ; les melons d'eau désaltèrent en toute saison ; les figues, les tamarins, les pêches, les mûres, les fraises et une foule d'autres fruits excellents, dont plusieurs sont plus particuliers au Brésil, peuvent satisfaire les goûts les plus exigeants.

Si du domaine de la culture nous passons aux produits naturels, la nomenclature en devient trop longue pour la

reproduire ici ; mentionnons seulement plusieurs espèces de palmiers et de cèdres, en ajoutant que les forêts de la province de Sainte-Catherine contiennent en grand nombre les essences les plus estimées pour la navigation, les constructions et l'ébénisterie.

Lors de l'arrivée des colons, les forêts étaient très-peuplées ; leur présence n'a point fait fuir seulement les bêtes carnassières et venimeuses; les chevreuils, les pécaris (cochons à la chair délicate) ont également quitté les parages habités ; les singes seuls, dont la chair constitue un repas exquis, récompensent le chasseur de ses fatigues. Toutefois, les pêcheurs qui tendent leurs filets sur le lac Saguassi sont plus certains de ne pas perdre leur temps.

On supplée au gibier absent par l'élève de la volaille et des porcs. Quant au gros bétail, on n'en élève pas à Dona-Francisca ; celui qu'on voit dans la colonie vient de la province voisine de Parana, où de vastes campos rendent l'élève du bétail aussi facile qu'avantageux. A l'exception des lots situés dans la ville ou de ceux enclavés dans des champs déjà cultivés, les terres ne se vendent pas, à Dona-Francisca, au-dessus de 12 à 15 fr. l'arpent au comptant, ou de 15 à 20 fr. avec trois ou quatre ans pour payer. Les personnes qui veulent se dispenser du travail pénible du défrichement ont à ajouter au prix d'achat 20 à 25 fr., en sorte que l'arpent prêt à être ensemencé revient de 32 à 40 fr. Nous avons dit que le maïs, les haricots, etc., étaient les principales cultures ; voici leur rendement moyen :

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les principales cultures sont le manioc, le riz, le café, la canne à sucre.

Un hectare de manioc ne donne pas moins de 8 à 10,000 kilogrammes de racines, qui peuvent rester, sans s'altérer, dix-huit mois en terre. Cette précieuse plante présente encore un sérieux avantage, c'est de se reproduire dans le même sol pendant plusieurs années. Malgré le bon marché de ce produit, il peut donner de 4 à 500 fr. par hectare.

Le maïs, que tout le monde connaît en France, fournit au Brésil deux récoltes, qu'on évalue en moyenne de 120 à 150 pour 1, soit 270 pour l'année. Un algmère de maïs (l'algmère équivaut à 13 litres) se vend à la colonie 2,500 reis (7 fr. 50 c.).

Les haricots donnent aussi deux récoltes par année, mais inégalement à leur rendement; la première, qui s'effectue en mai, produit 80 pour 1; la seconde, en novembre, 40 à 50 pour 1, soit, en moyenne pour l'année, 125 pour 1. L'algmère de haricots se vend à Villa-Joinville 3,000 reis (9 fr.).

Le riz, qui, dans certaines parties du Brésil, produit une double récolte et jusqu'à 1,000 pour 1, ne rend, à Dona-Francisca, que 200 pour 1. Le prix de l'algmère est de 1,600 à 2,480 reis.

Nous avons dit que le caféier était un arbuste dont les pieds se plantaient à 3 mètres les uns des autres, ce qui permettait de semer dans les intervalles diverses plantes annuelles. La province de Sainte-Catherine étant la dernière, comme température, de celles où l'on cultive ce

précieux arbuste, il donne moins dans Dona-Francisca que dans les provinces de Saint-Paul et de Rio; le rendement moyen de 1,000 pieds de caféiers ne s'élève pas au delà de 60 arobes (l'arobe vaut 15 kilogrammes), qui se vendent 1,000 reis.

Parlons aussi du tabac, qui est appelé à devenir, dans cette colonie, une des branches importantes de culture, et qui demande plus de soins que de force. Du reste, l'émigration européenne ne doit pas seulement avoir pour but de développer l'agriculture brésilienne, elle doit y introduire de nouvelles méthodes de culture, de nouveaux produits.

Salaires. — Lorsqu'on émigre, ajoute l'auteur du petit livre auquel nous empruntons ces détails sur la colonie de *Santa-Francisca* , lorsqu'on émigre, ce doit être avec la pensée d'arriver le plus tôt possible à travailler pour son propre compte, soit qu'on acquière un domaine, si l'on est agriculteur, soit qu'on travaille à l'édification des bâtiments, ou en boutique, si l'on est artisan. Pourtant, comme il faut au préalable quelques avances, le plus grand nombre des émigrants devra, pendant un an ou deux, travailler au mois ou à la journée. Voici les prix courants : pour un bon agriculteur, la journée est de 2 fr. et nourri ; pour les ouvriers, de 2 fr. 50 et 3 fr. et nourris également.

Si nous nous sommes étendu si longuement sur la colonie de *Santa-Francisca*, c'est que cette colonie est une des plus avancées et des plus prospères, et que ces détails nous ont paru de nature à donner aux émigrants français, en vue

desquels nous écrivons ce livre, une idée exacte de la colonisation au Brésil.

Nous avons dit le principe sur lequel est fondée la colonie de *Santa-Francisca* : *l'achat des terrains à terme.* Ce principe peut être adopté comme entreprise particulière ; il ne convient pas à une entreprise faite directement par l'Etat ; et la compagnie créée à Hambourg pour faciliter l'embarquement des colons éprouve, malgré l'état de prospérité de la colonie, d'assez grands embarras pour se procurer des émigrants.

La colonie de Rio-Novo, dans la province de *Espiritu-Santo*, fondée en 1855, et dans laquelle on compte quelques colons français, a été établie sur une échelle plus large encore. La compagnie qui est à la tête de cette entreprise a divisé sa concession en lots de 20 hectares ; sur chacun de ces lots elle a fait bâtir une maison, et avant de livrer le lot au colon elle en a fait défricher, cultiver et ensemencer un cinquième, c'est-à-dire 4 hectares, à ses frais.

Ce n'est pas tout : la compagnie va chercher le colon dans son village, paie ses frais de voyage du village au port d'embarquement et du port d'embarquement au siége de la colonie. A ces avantages offerts aux colons elle ajoute la fourniture des outils, la semence et enfin la nourriture jusqu'à la première récolte.

Le mode de remboursement est lui-même un acte de libéralité, car le colon jouit en toute propriété du terrain qu'il cultive, moyennant une rente annuelle et perpétuelle de

cent francs, laquelle rente peut être rachetée moyennant une somme de 2,000 fr. ou vingt annuités. Quant aux avances qui lui ont été faites, elles sont remboursables en cinq et même sept années.

Ce n'est pas tout encore : la compagnie a créé dans la colonie des établissements où se trouvent, à la disposition du colon, des machines à manioc, scieries, moulins à sucre, à huile, machines à décortiquer. Ces établissements de première nécessité rendent d'immenses services aux colons nouvellement installés et contribuent au développement de la colonie.

Le règlement le plus libéral règne aussi à Rio-Novo. Etablis près du littoral, les colons peuvent à leur choix vendre leurs produits au directeur ou les expédier à Rio-Janeiro.

Certes on ne peut donner une plus large application au désir de coloniser un pays, on ne peut aller plus loin dans le système colonial, et les résultats ne sauraient être douteux, si la compagnie est assez riche ou assez bien soutenue par l'Etat pour pousser jusqu'au bout l'application de ce système. Déjà, nous l'avons dit, les colons français se portent à Rio-Novo, et cependant les bras manquent à la culture.

Nous serions heureux, pour notre compte, de pouvoir contribuer à attirer sur ce point les paysans de nos provinces du Midi, ces ardents et habiles cultivateurs ; mais dans notre pensée, c'est à l'Etat qu'il appartient d'appliquer ce système, et, tout en favorisant les entreprises privées, c'est

à lui d'entreprendre en grand la colonisation de l'empire.

L'heure est d'autant plus propice, que le courant de l'émigration qui se portait vers l'Amérique du Nord paraît se ralentir, et que le Brésil est dans les conditions les plus favorables pour détourner ce courant à son profit.

Nous allons développer, dans le chapitre suivant, nos idées sur la colonisation brésilienne, et les moyens que nous croyons les plus utiles pour attirer l'émigration dans le pays.

CHAPITRE IV.

L'ÉMIGRATION.

Les émigrations des peuples d'un pays à l'autre ont existé de tout temps. Dès l'antiquité il y a eu aussi de ces grands déplacements de population, de ces grands courants d'hommes se dirigeant d'un point du globe à l'autre. Les invasions, les conquêtes, l'expulsion violente des partis vaincus, le besoin d'étendre les relations commerciales, les crises religieuses, les crises sociales, la soif de l'or, l'amour des aventures sont autant de causes d'émigration. Il est d'autant plus difficile d'assigner un caractère uniforme et général aux émigrations, que ces diverses causes peuvent se combiner entre elles et prendre, selon la nature des peuples, leurs besoins ou leurs aspirations, des modes tout différents qui ne permettraient pas de les classer ri-

goureusement dans les divisions que l'on chercherait à établir. L'amour de la liberté fait quitter aux Juifs le sol fécond de l'Égypte; le sentiment religieux guide les émigrations grecques; le besoin d'étendre leurs relations commerciales domine chez les Phéniciens, comme dans les temps modernes chez les Anglais et les Hollandais; la soif de l'or, cette soif qui, aujourd'hui, produit les émigrations de la Californie et de l'Australie, pousse les Espagnols à la conquête du nouveau monde; et de nos jours la misère cause ce mouvement qui se fait sentir des rives de la mer du Nord jusqu'au fond de la Bohême et dépeuple l'Irlande.

Ce fut vers la fin du XVII^e^ siècle et dans l'Amérique du Nord que commença à se dessiner ce mouvement d'émigration qui a pris depuis un si grand développement.

Ce furent les Anglais qui émigrèrent les premiers et qui les premiers fondèrent des colonies florissantes. Les moyens employés par le gouvernement anglais pour fonder ses colonies étaient de différente nature : tantôt, suivant le système colonial adopté par le reste de l'Europe, un gouverneur, nommé par le roi, administrait l'Etat naissant au nom du monarque: tel fut le cas de l'Etat de New-York. Tantôt, et c'est sous ce régime que furent fondées les Carolines, la Pensylvanie, etc., il accordait à un particulier ou à une compagnie la propriété d'un territoire, et ce particulier ou cette compagnie gouvernait les habitants sous le contrôle de l'autorité royale; enfin, et ce mode ne fut pratiqué que dans la Nouvelle-Angleterre, le gouvernement donnait à un certain nombre d'émigrants le droit de se constituer en société sous le patronage de la mère patrie.

La première colonie fondée par les Anglais dans l'Amérique du Nord le fut en 1606, dans la Virginie, pays ainsi nommé en l'honneur d'Élisabeth, la reine vierge. Aucune idée morale n'existait chez ces premiers colons, aventuriers, gens sans aveu, jeunes gens de famille débauchés, allant, à l'instar des Espagnols, à la recherche de l'or. Avec de pareils éléments, les commencements de cette colonie furent orageux et difficiles. L'esclavage, qui y fut établi presque à son origine et qui s'étendit dans tous les États fondés successivement au sud-ouest de l'Hudson, sert à caractériser et à différencier complétement ces États de ceux de la Nouvelle-Angleterre.

Les émigrants du Connecticut et du Massachusets apportèrent les premiers cet esprit d'indépendance aventureuse, ce besoin d'aller en avant (*to go ahead*) qui caractérise la race anglo-américaine de nos jours. Ce sont eux que nous pouvons considérer comme ayant formé la première colonisation moderne sérieuse et réelle, car ils partaient avec leurs femmes, leurs enfants, et étaient tous guidés par une même pensée.

L'esprit de religion, l'amour du travail, le respect pour la loi, qui animaient ces premiers émigrants, ne tardèrent pas à porter leurs fruits ; les Etats-Unis leur doivent leur grandeur. Selon les auteurs les plus compétents, le nombre des étrangers qui allèrent se fixer aux États-Unis, depuis les premiers établissements jusqu'en 1790, pouvait s'élever annuellement à 5,000 ; depuis cette époque jusqu'en 1810, il avait quelque peu diminué. Depuis 1810 jusqu'en 1820 environ, le chiffre varie de 15 à 20,000. Si l'émigration

qui se porte en Amérique se fût toujours tenue dans la limite des chiffres que nous venons de mentionner, elle eût eu peu d'influence sur cette population agricole qui, suivant l'observation de Franklin, s'accroît en raison des mariages; mais il n'en fut pas ainsi. L'impulsion donnée à l'émigration en Angleterre fut immense. Le seul port de New-York a reçu, pendant les huit premiers mois de 1853, 310,000 émigrants, et en l'espace de sept ans la seule Irlande lui a envoyé 1,500,000 de ses enfants. On peut porter à plus d'un demi-million le nombre d'Européens qui chaque année vont s'établir aux États-Unis. En acceptant le chiffre de 25 millions comme représentant celui de la population, les émigrants viennent changer le terme de l'accroissement annuel, qui est reconnu être de 3 0/0, en le portant à 5 0/0.

Voici, du reste, un document publié récemment, où l'on peut suivre par périodes de dix années le mouvement de l'émigration européenne aux Etats-Unis :

De 1790 à 1810. . . .	120,000 colons.
De 1810 à 1820. . . .	114,000 —
De 1820 à 1830. . . .	203,979 —
De 1830 à 1840. . . .	778,500 —
De 1840 à 1850. . . .	1,542,850 —
Total pendant soixante ans.	2,759,329 colons.

Un autre document communiqué au congrès de Washington, porte qu'en 1854, 460,174 émigrants ont débarqué aux Etats-Unis.

Sur ce nombre il y avait :

101,600	Irlandais,
39,000	Anglais,
13,000	Français,
13,000	Chinois,
200,000	Allemands,
93,574	colons de divers pays.
Total. . .	460,174.

Les résultats de cette émigration de l'Europe pour l'Amérique peuvent se traduire également par des chiffres, et l'accroissement de la population dans le nouveau monde est curieux à observer. Voici le tableau de ces accroissements par périodes de dix années :

En 1790, cette population était de 3,929,827 habitants, dont 3,172,464 blancs, 59,446 personnes de couleur libres et 697,897 esclaves.

En 1800, 4,304,489 blancs, 108,395 personnes de couleur libres et 893,041 esclaves; total, 5,305,925 habitants.

En 1810, 5,862,004 blancs, 186,446 personnes de couleur libres, 1,191,364 esclaves ; total, 7,239,814 habitants.

En 1820, 7,872,711 blancs, 238,197 personnes de couleur libres, 1,543,688 esclaves ; total, 9,654,596 habitants.

En 1830, 10,537,378 blancs, 319,599 personnes de couleur libres, 2,009,043 esclaves; total, 12,866,020 habitants.

En 1840, 14,189,705 blancs, 386,295 personnes de couleur libres, 2,487,355 esclaves; total, 17,063,355 habitants.

En 1850, 19,668,736 blancs, 419,173 personnes de couleur libres, et 3,179,589 esclaves; total, 23,267,498 habitants.

A côté de ce recensement des États-Unis il peut être instructif de placer, par comparaison, le chiffre de la population des autres États de l'Amérique aujourd'hui.

Le Mexique ne compte pas beaucoup au delà de 7 millions d'habitants;

Les républiques du Centre-Amérique, environ 2 millions;

La Nouvelle-Grenade, près de 2 millions;

Le Venezuela, 1 million;

L'Équateur, 900,000;

Le Pérou, 2 millions;

La Bolivie, 1 million et demi;

Le Chili, près de 2 millions;

Buenos-Ayres, 1 million et demi ;

Le Paraguay, 300,000 environ;

L'Uruguay, de 2 à 300,000.

Cette statistique, qui se rapproche autant que possible de l'exactitude, présente, à peu de chose près, les mêmes chiffres qu'il y a vingt ans. Cette stagnation des États du Sud en présence du développement des États du Nord est significative.

Quant au Brésil, sa population s'élève à un peu plus de 7 millions, pour un territoire plus vaste encore que celui des États-Unis. Nous avons indiqué les causes principales qui se sont opposées jusqu'à ce jour au développement de ce vaste empire.

Le mouvement produit par la découverte des mines, et qui a si rapidement peuplé la Californie, est plutôt un mouvement de déplacement dans la population des États-Unis qu'une émigration proprement dite. Les émigrants chinois, dont on porte le nombre de 30 à 40,000, ainsi que le plus grand nombre des émigrants européens, n'y sont que temporairement.

Une colonie qui montre mieux que toute autre l'extension actuelle du mouvement d'émigration, parce que c'est une des colonies les plus modernes, mérite de fixer l'attention : c'est l'Australie. C'est en 1788 que les Anglais fondèrent leur premier établissement dans la Nouvelle-Hollande; 760 déportés (*convicts*) y jetèrent les fondements de

Sidney, qui aujourd'hui est au rang des plus grandes et des plus riches villes du monde. Il y a dix-neuf ans, la province de Victoria était un désert; en 1852, sa population s'élevait à 220,000 habitants, et Melbourne, sa capitale, qui, en 1850, ne renfermait que 25,000 âmes, vit, en 1853, ce chiffre se porter à 80,000. Geelong, la seconde ville de la province, et qui tend à devenir la première, compte 20,000 habitants. En 1830, Adélaïde était une région inhabitée; en 1839, elle avait 6,000 âmes, et on y voyait des moissons, des troupeaux, des constructions de tout ordre.

On voit par là comment l'émigration bien dirigée peut changer en quelques années la fortune et les destinées d'un pays.

En un mot, l'émigration a fait de l'Australie la seconde colonie de l'Angleterre. Les conseils coloniaux, du reste, font tous leurs efforts pour favoriser ce mouvement d'émigration et y consacrent des sommes énormes. Le gouvernement anglais, qui trouve dans l'accroissement de sa colonie de magnifiques débouchés pour son industrie, favorise aussi beaucoup cette émigration, qui, presque exclusivement anglaise, le dégage de l'étreinte du paupérisme.

L'insuffisance des salaires, la misère qui en résulte, sont les principales causes de l'émigration actuelle; ce sont les pays que dévore le paupérisme qui fournissent le plus d'émigrants. Chaque année 7 à 800,000 Européens quittent leur patrie et gagnent des pays lointains pour y demander le droit de vivre en travaillant.

Nous avons montré par des chiffres combien est grand le déplacement de population qui a lieu en Irlande. Il en est de même en Allemagne.

On a vu récemment des villages entiers émigrer pour le nouveau monde, leur pasteur en tête; 120,000 émigrants se sont embarqués pour l'Amérique dans les six premiers mois de 1857, dans les ports de Hambourg, Brême, Anvers et le Havre. Aux ports dont nous venons de parler et qui n'entrent pas dans ce chiffre il faut joindre ceux de Hull et de Liverpool, où depuis quelque temps s'embarque un nombre considérable d'Allemands. Enfin l'émigration allemande seule a atteint dans les derniers temps le chiffre de 400,000 par an. — Le Havre exporte, si l'on peut se servir de cette expression, annuellement de 50 à 70,000 émigrants, dont 8 à 10,000 Français. Les Allemands viennent principalement des grands-duchés de Bade, de Hesse, de Luxembourg, de la Bavière et du Wurtemberg; les Français, de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Lorraine; la Suisse fournit aussi un contingent très-élevé.

Tous les gouvernements devraient, comme l'Angleterre, s'appliquer à favoriser, par tous les moyens possibles, l'émigration de cette partie de la population qui meurt de faim ou de misère. Au lieu de donner des primes à l'exportation des marchandises, ils devraient donner des primes aux familles nombreuses et pauvres qui voudraient consentir à émigrer, en ayant soin toutefois de suivre celui qui s'expatrie dans le pays où il va se créer des moyens d'existence, et de le couvrir de leur protection jusqu'à

ce qu'il soit adopté par l'autre gouvernement. Nous disons cela pour la France, où l'idée de l'émigration n'est pas encore bien comprise.

« On a jusqu'à présent, a dit un économiste, donné, en France, toute espèce de primes : prime à l'exportation des marchandises, primes aux meilleurs ouvrages publiés, primes aux plus beaux chevaux, primes à l'agriculture ; et on n'a pas encore songé à donner une prime à celui qui se transportera avec sa famille dans un pays où il aura tôt ou tard des relations commerciales avec la mère patrie; ensuite la population qui reste améliore sa position promptement. On devrait changer le mode de charité : au lieu de faire des dons en argent ou en denrées et en nippes aux familles indigentes, on devrait substituer à ces dons de charité des primes d'émigration, organiser même des bureaux de bienfaisance sur cette base. Par là, les dons charitables ne seraient plus journaliers ; ils ne seraient plus un faible palliatif à la misère d'une famille dans le dénûment.

» Cette famille serait mise sur la voie de la fortune, elle serait assurée d'un bien-être qu'elle devrait à son travail dans sa nouvelle patrie adoptive. N'est-il pas dans la nature de l'homme d'être humilié par la charité qu'il reçoit, à moins qu'il ne fasse un métier de la mendicité ? Il est au contraire dans la nature de l'homme de trouver ses moyens d'existence par le travail. L'état social d'un pays contribue souvent à priver l'homme du travail nécessaire à son existence et à celle de sa famille. Les terres du globe sont immenses, pouvant contenir et nourrir trois fois plus de population, et cependant, principalement en Europe et

en Asie, des hommes meurent de faim ou vivent dans une profonde indigence. »

L'extinction du paupérisme par l'émigration est le grand problème social de notre époque. Tous les autres Etats l'ont compris, car chaque année le mouvement des populations émigrantes augmente.

Ce n'est pas seulement au point de vue du paupérisme que l'émigration est utile ; favoriser l'émigration, nous l'avons déjà dit en commençant ce livre, c'est créer à la mère patrie des relations commerciales plus étendues. L'exemple de l'Angleterre est là comme une preuve éclatante et irrécusable.

Ces principes généraux posés, examinons les divers moyens mis en pratique jusqu'à ce jour pour amener l'émigration au Brésil, et indiquons ceux qui sont les plus propres à obtenir un résultat favorable.

Le premier moyen, celui qui a été généralement suivi jusqu'ici, consiste à recruter des individus, agriculteurs ou non, à qui l'on fait connaître, souvent en les exagérant, les avantages qui peuvent résulter pour eux de leur établissement dans le pays que l'on désire coloniser. Ces individus sont engagés pour une somme fixe, destinée à payer leur passage à bord du navire exportateur. Le paiement de cette somme absorbe presque toujours les ressources de l'émigrant, qui, arrivé à destination, se trouve ainsi sans avances et n'a en perspective que les avantages stipulés avant son départ, c'est-à-dire la concession de

terrains, la promesse de bestiaux pour le labour et la reproduction des semailles, etc. Toutes choses qui lui sont accordées à titre d'avances; car l'État, qui désire attirer le colon dans ses possessions, lui fait contracter l'obligation de rembourser, en un nombre d'annuités déterminé, les avances qui lui sont faites, en stipulant que ce remboursement sera fait, soit en nature, soit en argent, selon la base à laquelle chacune de ces avances est tarifée.

Ce moyen, tout insuffisant qu'il est, a déjà donné des résultats satisfaisants dans les colonies transatlantiques. Mais, en ce moment, il ne peut être appliqué au Brésil, et en voici la raison :

L'émigration pour ce pays a été jusqu'ici à peu près nulle. En ce qui concerne la France, on compte 73 émigrants à peine sur près de 8,000 qui ont quitté le port de Bordeaux dans ces dernières années. Le courant de l'émigration a lieu en général (1)

Vers les États-Unis d'Amérique;

Vers les diverses provinces de la Plata;

Vers l'Australie,

Et vers les possessions françaises dans le nord de l'Afrique.

---

(1) Voir le tableau placé à l'appendice.

Ce courant est établi depuis de nombreuses années ; peu d'émigrants aujourd'hui s'en vont à l'aventure. Tous ou presque tous sont appelés par des parents ou des amis, qui, fixés dans le pays, les attirent auprès d'eux. Les émigrants y vont d'autant plus volontiers qu'ils sont certains de trouver au jour de leur arrivée des moyens d'existence jusqu'au moment où ils pourront travailler pour leur propre compte et se créer une position indépendante.

Le Brésil, malheureusement, ne se trouve pas dans ces conditions. Le nombre d'agriculteurs étrangers y est presque nul, par conséquent il n'y a pas de centre d'attraction. Il n'y a pas cette perspective, si naturelle pour l'homme qui quitte son foyer, de trouver dans des climats lointains des compatriotes, des amis, des parents et, dans tous les cas, aide et assistance. Il faut donc, pour détourner vers le Brésil ce courant d'hommes qui partent incessamment d'Europe pour les contrées transatlantiques, autre chose que les conditions ordinaires fixées jusqu'à ce jour. Le gouvernement brésilien en a d'ailleurs fait l'expérience, et en suivant ce système, il n'est arrivé qu'à un résultat négatif aussi onéreux pour lui que peu avantageux pour l'émigrant. La préférence est acquise, à avantages égaux, au pays vers lequel l'émigration s'est portée depuis de nombreuses années, — ce pays présentât-il des ressources moins grandes, — comme cela a lieu pour quelques-uns des États qui environnent le Brésil.

Un autre moyen est celui qui prend le colon dans son propre pays, le transporte gratuitement sur le sol brésilien, avec l'engagement de la part de l'émigrant de travailler,

soit pour le compte de particuliers, soit pour le compte de l'État, pendant un temps déterminé, à un prix également déterminé, sur lequel prix on prélève une retenue jusqu'à parfait paiement des avances faites.

Ce système est vicieux; c'est, nous l'avons déjà dit dans le chapitre précédent, un contrat d'esclavage à échéance fixe que souscrit l'émigrant, et il doit avoir peu d'attrait pour lui, surtout dans un pays comme la France. Si l'on trouve quelques engagés, ce sont des hommes peu sérieux ou des gens immoraux, à qui tout est bon et sur lesquels il est impossible de compter.

Le troisième moyen est celui qui est employé en ce moment par la compagnie de Rio-Janeiro, et qui, à quelques légères modifications près, peut se résumer ainsi :

1° Passage gratuit de l'émigrant, depuis le pays de départ jusqu'à celui de destination;

2° Concession à chaque famille, ou association de cinq individus, d'un lot de terrain propre à la culture, terrain dont la famille ou l'association devient propriétaire absolu après cinq années de culture;

3° Concession, au moment du débarquement, d'une maison ou des moyens de la construire;

4° Avances de nourriture et de semences, pour attendre la première récolte;

5° Fourniture du bétail nécessaire à l'exploitation et à la reproduction.

Chaque famille reçoit ces divers objets à titre d'avances, et s'engage à les remettre en nature, ou en valeur fixée en prenant possession, dans le courant des cinq premières années.

Ce troisième mode, avec les conditions qu'il comporte, a toutes les chances de succès. C'est celui que nous voudrions voir adopter par le gouvernement brésilien, en lui donnant une base plus large. C'est le seul qui puisse en ce moment attirer l'émigration, l'émigration française surtout, vers l'empire du Brésil.

Il a en effet un grand attrait pour l'émigrant auquel il offre des chances sérieuses d'avenir, il a aussi une grande importance pour la colonisation. L'émigrant n'ayant pas de passage à payer, réalisera, par la vente de ce qu'il possède en Europe, des ressources plus ou moins considérables qu'il emploiera d'une manière avantageuse pour lui et pour la colonie, puisqu'il se servira de ses fonds pour augmenter le matériel de l'exploitation ou pour introduire dans la culture des améliorations ou innovations dont il avait été précédemment à même de reconnaître les bons effets.

Certains émigrants, possédant des sommes plus importantes, voudront acquérir un terrain plus vaste que celui qui leur sera accordé par le gouvernement et fonder de plus grandes exploitations agricoles. En un mot, les ressources

personnelles du colon, venant s'ajouter à celles que le gouvernement brésilien lui accorde à titre d'avances, seront un nouvel élément de prospérité pour le présent et une nouvelle garantie pour l'avenir des colonies agricoles.

Mais on peut objecter, comme on l'a déjà fait, les sacrifices qu'un pareil système imposerait au gouvernement brésilien.

Oui, il y aura des sacrifices à faire, et des sacrifices stériles, si ce système n'est pas employé sagement, largement et avec persévérance ; si on se borne à une de ces tentatives abandonnées aussitôt qu'entreprises, à un de ces essais superficiels que déroutent les premiers obstacles qu'on rencontre.

Non, il n'y aura pas de sacrifices, si on a foi dans l'œuvre de la colonisation, si l'on sait attirer sur le sol brésilien les populations agricoles de l'Europe, ruches industrieuses qui fécondent tout autour d'elles et auxquelles les Etats-Unis doivent leur prodigieuse fortune, et surtout si l'on sait les protéger, les encourager et les attacher à leur nouvelle patrie.

Non, il n'y aura pas de sacrifices, car les émigrants recevant tout ce qu'on suppose leur être nécessaire, ne le reçoivent qu'à titre d'avances. Ils doivent, dans le délai de cinq ans, en opérer le remboursement. C'est donc un simple prêt fait sans intérêt, il est vrai, mais dont les résultats sont incalculables pour l'avenir.

Une autre objection, qui paraîtra plus sérieuse, est celle-ci : Qui garantira à l'État ce remboursement?

La réponse est facile : l'émigrant, en le supposant dépourvu de toute ressource, dépourvu même de l'amour du travail, se trouvera en face des nécessités de la vie. Il devra songer aux besoins de sa famille. Il aura autour de lui une femme, des enfants, qui sont, pour l'homme de la campagne surtout, des liens tout-puissants, et il ne voudra pas, lui homme, lui chef de la communauté, lui promoteur de cette idée d'émigration dans un pays étranger, il ne voudra pas s'exposer aux justes reproches de la mère de ses enfants et de ses enfants eux-mêmes. Il travaillera, et il travaillera d'autant plus qu'il aura à prouver qu'il a compris ce qu'il faisait, à prouver aussi qu'il était assuré de trouver, dans le lieu qu'il a choisi, des avantages que nulle autre contrée ne lui aurait offerts. N'eût-il pas l'amour du travail, nous le répétons, que, mû par le sentiment de l'amour-propre et du devoir, il travaillera quand même, il travaillera beaucoup; et comme le travail est fécond dans ces riches contrées, il trouvera une rémunération de ses peines suffisante pour satisfaire à tous ses engagements et acquérir l'indépendance et la fortune.

La garantie est donc toute trouvée, et elle est sérieuse, puisque son fonds, la terre qu'il aura mise en culture, qu'il aura rendue féconde d'inféconde qu'elle était, deviendra matière saisissable et vendable.

Or le paysan, et c'est là un de ses traits caractéristiques en Europe, tient trop à ce qu'il possède pour l'aban-

donner à aucun prix. Dès que le sol lui appartient, il faut que le sol l'enrichisse, dût-il l'arroser de son sang. — La pensée d'être dépossédé de la terre qu'il a cultivée sera toujours un moyen assez puissant pour obtenir de lui l'accomplissement de ses engagements, alors surtout que de ces engagements découle la source de son bien-être.

Nous avons fait entrer dans ce système l'élément puissant de la famille. L'élément de l'association est non moins puissant : c'est le principe qui a présidé à la formation de toutes les sociétés ; c'est le principe qui a fécondé les colonies les plus florissantes.

Il faut favoriser l'association et l'agglomération. Les hommes travaillant en société ont plus d'activité, plus d'émulation que lorsqu'ils travaillent séparément. Il faut éviter de disséminer les familles sur une trop grande étendue de terrain. Il est bon, au contraire, de les grouper, de leur conserver les habitudes sociales au milieu desquelles elles vivaient en Europe. Créer de grands centres agricoles, en ayant soin de ne pas mêler les nationalités, est une nécessité dont l'expérience est déjà faite. Chaque émigrant doit pouvoir se croire dans son pays, vivre de sa vie propre. Chaque contrée d'ailleurs a sa manière de travailler qu'elle tient à conserver ; elle a ses méthodes de culture et ses usages. La faculté d'échanger ses pensées, en employant l'idiome natal, est peut-être le moyen préventif le plus efficace contre cette maladie terrible qui dépeuple toute nouvelle colonie où les races se trouvent mélangées : la nostalgie.

Comme conséquence de ce qui précède, le gouvernement brésilien doit assurer au futur colon une liberté pleine et entière, liberté d'agir selon ses coutumes, liberté de conscience — tous les cultes également protégés — tolérance parfaite et de tous les instants. Il ne faut pas perdre de vue que si l'esprit de prosélytisme avait accès dans les colonies agricoles, comme cela a eu lieu dans ces derniers temps dans quelques Etats de l'Amérique du Nord, il deviendrait le germe de toutes sortes de discordes, et, par suite, porterait atteinte à la confiance, sans laquelle il n'y a pas d'association possible, et à l'amour du travail, sans lequel la colonisation agricole devient un vain mot.

Donnez donc au colon toutes ces assurances, et chaque colonie deviendra un centre producteur tendant à grandir, parce que la moralisation sera la conséquence de vos institutions protectrices sans abus et libérales sans licence.

Le colon émigrant, quel que soit le pays où il se rend, sait à l'avance qu'il doit se conformer aux lois de l'État; il le fait toujours ; et jusqu'ici on a remarqué que l'étranger s'en écartait beaucoup moins que l'habitant natif. Mais il faut bien lui dire qu'en dehors des lois civiles il ne doit rien, qu'il est surtout exempt du service militaire, qu'il ne peut dans aucun cas, même temporairement, y être appelé.

On sait quelle est la répugnance des paysans de tous les pays pour le service militaire : qu'on juge de leur désespoir s'ils s'en voyaient requis au profit d'une autre patrie que la leur !

Cette observation est d'autant plus fondée, qu'en Algérie cette obligation, imposée aux colons, de faire un service de garde nationale a beaucoup nui à la colonisation.

Une autre question importante à étudier est celle du transport des émigrants.

Sans vouloir blâmer aucune des compagnies qui s'occupent ou se sont occupées de l'émigration agricole, on ne doit pas laisser ignorer que la manière de procéder de quelques-unes d'entre elles a fait naître de graves méfiances dans l'esprit des populations où l'émigration a lieu le plus généralement. Ces compagnies n'ont vu dans l'émigrant qu'une matière à exploitation.

La spéculation a jeté son dévolu sur ce malheureux.

Depuis quelques années des compagnies se sont formées de toutes parts pour opérer le transport des émigrants, transport de long cours, nécessairement dispendieux et pouvant procurer de grands bénéfices.

Les compagnies d'émigration ont partout, en Allemagne et en Suisse, des agents intéressés par des primes à la réussite de leurs entreprises. Ces agents fournissent toutes les explications qui peuvent être utiles aux émigrants. Comme des commis voyageurs, ils parcourent les villes et les campagnes, et ne négligent ni les soins, ni les démarches pour obtenir le plus grand nombre possible d'enrôlements. Ce n'est pas tout : les compagnies subventionnent les gazettes les plus accréditées et, au besoin,

publient des feuilles spéciales dites journaux d'émigration. Leurs journaux comme leurs agents vantent aux futurs émigrants les terres qui leur sont offertes, en exaltent l'heureuse situation, l'admirable fertilité, et les montrent comme une sorte de paradis où l'on est trop heureux d'obtenir son admission. Pour donner plus d'authenticité à ces descriptions poétiques et les rendre plus séduisantes, les compagnies les corroborent par des témoignages prétendus irrécusables.

Elles choisissent parmi les expatriés les colons les plus lettrés, les mettent à leur solde et les font retourner dans leur pays pour vanter à leurs compatriotes les avantages de la colonisation dans les contrées où les émigrants sont établis. Elles parviennent ainsi à vaincre les hésitations et à triompher des plus incrédules. On voit alors de malheureux pères de famille vendre tout ce qui leur reste pour réunir la somme nécessaire à leur passage dans le nouveau monde.

Les compagnies n'en demandent pas davantage ; elles se soucient très-peu de savoir si leurs nouveaux hôtes ont réglé tous leurs comptes, si leurs papiers sont en règle, s'ils ont de quoi acheter du pain sur la terre promise. Elles les entassent à fond de cale dans leurs navires, avec moins de précautions encore que les négriers n'en apportent pour leurs esclaves. Les entrepreneurs ne répondent pas de leurs marchandises ; elles ne leur ont rien coûté ; ils auraient même tout avantage à pouvoir s'en débarrasser chemin faisant. Quand les malheureux colons peuvent arriver sains et saufs, ils ne sont souvent qu'au commencement d'une

carrière beaucoup plus pénible à fournir que celle qu'ils ont quittée. Ils pouvaient au moins trouver dans leur patrie encouragement et assistance ; à leur arrivée dans certains pays, ils sont abandonnés à eux-mêmes, sur la plage, sans qu'aucune main charitable les aide à faire le premier pas, sans que la moindre parole de consolation vienne adoucir les accents de leur premier désespoir.

Dernièrement, un journal racontait que par suite des mauvaises récoltes, la cherté des vivres était devenue si grande aux États-Unis, qu'une barrique de farine de 100 kilog. s'y vendait plus de 125 fr. ; une livre de bœuf, de 1 fr. à 1 fr. 70 ; une pomme de terre, 5 c. ; un œuf, 15 à 20 c. D'autre part, l'affluence des travailleurs avait fait tomber le prix du travail à un tiers du salaire antérieur. Aussi, en quelques mois, dans le seul port de New-York, 6,000 émigrants, assez favorisés du sort pour avoir pu conserver un peu d'argent, s'étaient-ils rembarqués, fuyant ces contrées qu'on leur avait représentées comme un *Eldorado*.

Qu'on juge, par ce seul fait, de l'affreuse position de ceux à qui la misère ne laisse aucun espoir de retour !

Nous ne parlons pas des excès de tout genre que commettent envers ces malheureux les capitaines des navires chargés du transport des émigrants, surtout envers les femmes et les jeunes filles. Les journaux anglais se sont élevés avec la plus vive indignation contre ces excès, et dans la chambre des représentants, aux États-Unis, on a demandé, il y a quelques jours, des mesures pour faire cesser ces abus révoltants qui tarissaient les sources mêmes de l'émigration.

Les compagnies nouvelles qui se formeront doivent donc, pour réussir, présenter toutes les garanties désirables de moralité et d'ordre; elles doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller au bien-être et à la sécurité des émigrants, depuis le foyer qu'ils abandonnent jusqu'au siége de la colonie où ils doivent arriver.

Mais pour faire cesser les préventions qui existent encore, il ne suffit pas de présenter toutes les garanties désirables; il faut être en mesure de protéger efficacement les intérêts des émigrants; et les compagnies seules placées sous le patronage du gouvernement au profit duquel l'émigration a lieu et pour ainsi dire sous son action, ces compagnies seules seront en état de tenir leurs engagements et de réussir à amener dans le pays des colons sérieux, honnêtes et sûrs.

C'est là précisément la mesure de protection que nous demandons au gouvernement brésilien pour recruter parmi les populations agricoles de la France les éléments d'une grande et forte colonisation.

Les populations au sein desquelles il se fait en ce moment un mouvement d'émigration, sont des populations essentiellement agricoles, sobres, laborieuses, dures à la fatigue, telles qu'il les faut enfin à un pays comme le Brésil, où la vigueur des bras est un des premiers éléments de succès. Ce sont les habitants des Hautes-Pyrénées, grands, sveltes, vifs, spirituels, rappelant par leurs traits bien dessinés, leurs mœurs un peu nomades, leurs

allures libres, leur conversation pittoresque, les anciens pasteurs aux cheveux noirs de l'Ibérie; les montagnards de l'Ariége, qui leur ressemblent comme des frères, et qui gardent pourtant des traces visibles du vieux mélange romain; les Gascons proprement dits, plus petits que leurs voisins et d'une organisation moins riche et moins puissante. Ceux-ci rachètent par l'industrie, la ténacité et le travail, les avantages que leur refusa la nature; ayant à lutter contre un climat moins favorable et une terre moins productive, ils domptent l'un et l'autre à force de persistance et d'adresse, doués au suprême degré de cette finesse proverbiale qui depuis des siècles est l'héritage et comme le cachet distinctif de leur race, ils joignent à un inépuisable fonds de gaieté un esprit vif et plaisant, une imperturbable confiance dans l'avenir, une assez raisonnable confiance en eux-mêmes, et un amour filial du pays, profond et vrai.

Les laboureurs de la Gascogne sont les plus durs au travail. La détestable habitude des jachères et la routine qui continue à y dominer pour la culture, font que dans ce pays le sol n'est pas aussi productif qu'il devrait l'être, et que par suite la population rurale n'est pas toujours heureuse. C'est là qu'on peut recruter des colons pour le Brésil, et d'excellents colons.

Après la Gascogne, un pays où l'émigration pour le Brésil peut s'opérer le plus facilement et où le courant est déjà établi pour d'autres Etats de l'Amérique du Sud, est le pays des Basques, le Béarn, la Navarre, les Landes, etc.

Basques et Béarnais, débris vivants de l'ancienne race des Ibères, ont conservé à travers les siècles leur langue primitive, leurs coutumes particulières, leur bravoure traditionnelle et leur agilité proverbiale. Ceux qui émigrent sont les meilleurs colons de l'Amérique.

On peut en dire autant des Navarrais, issus comme eux des races ibériques, ayant à peu près les mêmes mœurs, le même caractère. La population des Landes, essentiellement agricole, est aussi une de celles où il est le plus aisé de chercher des colons. Dans tous ces pays nous avons des agences et des moyens d'action.

Puis viennent les habitants du Limousin, de la Marche, de l'Auvergne, race honnête, probe, religieuse, laborieuse surtout et d'une sobriété exemplaire.

Par une inconséquence apparente, le Marchois, le Limousin et l'Auvergnat allient à l'amour du pays natal le goût des émigrations périodiques. Voyez chaque année, au retour du printemps, quel mouvement se fait dans la Marche! C'est toute une colonie d'ouvriers qui, ne trouvant pas à s'employer avec assez d'avantage à l'ombre de la maison paternelle et dans le rayon du foyer domestique, secouent la poussière de leurs souliers et s'en vont bravement chercher au loin le travail. Mais ils ne laissent pas le pays tout à fait derrière eux, ils en emportent l'esprit. Presque toujours, dans chaque groupe d'émigrants, composé de dix ou douze compagnons, il y a un musicien rustique : celui-là, pour charmer les fatigues du chemin, a ajouté une musette à son bagage. Après une longue et pé-

nible journée de marche, tous s'arrêtent pour reposer ou plutôt pour danser au son de cet instrument qui semble arriver à leurs oreilles avec le souffle de la montagne. On fait ensuite un repas parcimonieux et l'on dort richement ; puis, le lendemain, on se remet en route avec une ardeur nouvelle. Les émigrants se dispersent chacun de son côté, dans les principales villes de la France; beaucoup s'installent à Lyon, et un plus grand nombre encore se cantonnent à Paris : la plupart deviennent maçons, charpentiers, tailleurs de pierre, etc.

On évalue à 25,000 par année le nombre des ouvriers émigrants qui quittent leurs foyers pour se rendre ainsi dans les grandes villes de la France. Dans le Berri, la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, il y a de semblables émigrations. Mais déjà, depuis quelques années, le mouvement s'est prolongé au delà de nos frontières. L'Espgne a été la première étape étrangère où s'est arrêtée cette émigration. Aujourd'hui le Limousin, la Marche, l'Auvergne, la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, la Vendée, fournissent leur contingent à l'émigration transatlantique.

Nous ne parlons pas de l'Alsace et de la Franche-Comté, où l'émigration pour les États-Unis se fait depuis longtemps déjà avec une périodicité sans cesse croissante.

Eh bien, nous le répétons : il est possible d'attirer vers le Brésil une grande partie de cette émigration française qui fournit les meilleurs colons, les colons laborieux, sobres, travailleurs, industrieux, adonnés aux travaux des champs

ou à ceux de l'industrie usuelle. Cela est possible, si le gouvernement brésilien veut bien patronner ouvertement une entreprise d'émigration établie sur une large base, et qui offre toutes les garanties désirables de moralité, de solvabilité et d'intelligence, comme celle que nous nous proposons d'établir, et dont les éléments existent déjà.

Oui, il est possible d'attirer l'émigration française, si les premiers colons trouvent sur le sol brésilien des moyens d'existence assurés, un accueil bienveillant, des lois tutélaires et l'appui du gouvernement. Les premiers arrivés, comme cela a eu lieu pour les États-Unis d'Amérique, feront connaître à leurs parents, à leurs amis, la situation favorable où ils se trouvent, et peu à peu, même en laissant à l'émigration le soin de s'établir seule, le courant se formera entre la France et le Brésil, et arrivera à creuser un lit assez profond pour n'être pas détourné de longtemps.

Voici, du reste, sous forme de traité, en faisant abstraction de la partie purement commerciale, les conditions que nous avons l'honneur de proposer au gouvernement brésilien pour arriver à ce résultat :

ART. 1er.

S. M. l'empereur du Brésil prend sous sa haute protection l'immigration européenne dans ses États.

ART. 2.

M....., dont les travaux sur cette matière sont une puissante recommandation auprès du gouvernement impérial brésilien, est exclusivement chargé de cette émigration pendant dix années entières et consécutives, à partir du....., et ce aux conditions qui suivent.

ART. 3.

Les émigrants dirigés sur le sol brésilien par M..... seront en partie agriculteurs, ou exerceront des professions manuelles, principalement de celles concernant le bâtiment.

ART. 4.

Le sieur ..... devra fournir aux colons émigrants le passage à bord de navires présentant toutes les conditions désirables de sécurité, de bonne nourriture, d'hygiène et de protection.

ART. 5.

Pour l'application de l'article précédent, le sieur .....

se conformera aux prescriptions du décret de S. M. l'empereur des Français (décret du 15 janvier 1855).

ART. 6.

Les émigrants seront admis jusqu'à l'âge de cinquante-cinq ans inclusivement, mais ceux qui auront atteint cette limite d'âge ne devront pas être en nombre supérieur au dixième de la totalité de chaque convoi.

ART. 7.

Le passage de chaque individu adulte (de douze ans et au-dessus) est fixé à la somme de ...., celui des enfants de deux à douze ans, exclusivement, sera compté pour un demi-passage, soit ...., enfin le passage des enfants au-dessous de deux ans sera gratuit.

ART. 8.

Le remboursement des passages, décomptés par catégorie conformément à l'art. 7, se fera par le gouvernement brésilien selon l'un des modes suivants, et à son choix.

Premier mode : Paiement intégral, sur place, de ....., trente jours après l'embarquement des colons, en joignant au capital l'intérêt de ces trente jours à raison de 6 0/0 par an;

Deuxième mode : Paiement intégral, sur place, de... , cent vingt jours après l'embarquement des colons, en joi-

gnant au capital l'intérêt de ces cent vingt jours, à raison de 6 0/0 l'an, et une commission de 0/0, calculée sur ce même capital.

ART. 9.

Les émigrants partant des ports de l'Europe seront dirigés sans escale (autres que celles provenant d'avaries ou de vents contraires) sur rade de Rio-de-Janeiro.

ART. 10.

Mouillé que soit le navire exportateur d'émigrants, les obligations du sieur ..... se trouvent remplies; le débarquement, transbordement ou mise à terre, s'il y a lieu, restant à la charge du gouvernement brésilien.

ART. 11.

Les frais de voyage, nourriture, etc., entre Rio-de-Janeiro et le point à coloniser, seront à la charge du gouvernement brésilien.

ART. 12.

Embarqués que soient les colons, le prix des passages, l'intérêt et la commission (s'il y a lieu, selon que le paiement se fera à trente ou à cent vingt jours), seront dus au sieur ....., nonobstant les événements et fortune de mer.

ART. 13.

Arrivés sur le point à coloniser, chaque famille (ou groupe associé de cinq individus) sera mise en possession de terres propres à la culture, et d'une contenance de 33 hectares, mesure française.

ART. 14.

Chaque famille (ou groupe associé de cinq individus) deviendra propriétaire absolue du terrain concédé après cinq années de culture, c'est-à-dire après le remboursement des avances qui lui auront été faites, et la mise en culture du terrain.

ART. 15.

Dans le cas de décès du concessionnaire ou de quelque membre associé à la concession, la transmission de la propriété se fera selon le mode usité en France, mais seulement pour les concessionnaires primitifs; leurs descendants devront se conformer à la loi qui, dans le Brésil, régit la matière.

ART. 16.

Le gouvernement devra affecter à chaque colonie agricole un terrain assez vaste, qui sera communal et inaliénable, et qui servira au paccage des bestiaux de la colonie.

ART. 17.

Chaque famille ou groupe associé de cinq individus recevra, à titre d'avance, les objets suivants :

1° Une maison bâtie avec les matériaux propres au pays. Cette maison aura au moins deux pièces, une porte et une croisée;

2° 600 kilos de farine de froment étanche, et pouvant se conserver une année;

3° Des semences propres au sol, telles que maïs, froment, cannes à sucre, coton, tabac, etc. ;

4° Douze tête de bétail pour labourage et reproduction.

Les semences seront données dans la proportion nécessaire pour mettre progressivement en rapport les terres concédées aux colons.

ART. 18.

Chaque famille ou groupe associé de cinq individus devra, dans les trois premières années qui suivront son arrivée sur les lieux d'exploitation, remettre, en nature ou en argent, les avances qui lui auront été faites en semences ou bétail.

ART. 19.

Le colon pourra faire ce remboursement par à-compte

le gouvernement devant toujours être prêt à recevoir ces à-compte par un agent à ce spécialement délégué.

ART. 20.

Dans le cours des quatrième et cinquième années, chaque famille ou groupe concessionnaire devra rembourser les avances en espèces faites pour passage, ensemble l'intérêt et la commission payée; pendant ce même temps il devra également rembourser la maison, dont la valeur due est déjà fixée à la somme de.....

ART. 21.

Chaque famille ou groupe s'engage à avoir mis en culture au bout de cinq ans la moitié du terrain concédé, restant libre de disposer de l'autre moitié de la manière qu'il le jugera convenable.

ART. 22.

La non-exécution de l'article précédent rend le colon passible de la déchéance de ses droits, sans aucune indemnité de la part du gouvernement brésilien, quelles que soient les améliorations faites par le colon.

ART. 23.

Le gouvernement de S. M. l'empereur du Brésil garantit aux citoyens qui viendront coloniser sur son sol, la liberté civile et religieuse, et les dispense du service militaire.

ART. 24.

Les colons seront exempts pendant cinq ans de tout impôt personnel, mobilier et immobilier.

ART. 25.

Chaque colonie sera administrée par une commission nommée par la généralité des citoyens âgés de vingt et un ans au moins; cette commission sera présidée par un délégué du gouvernement brésilien.

ART. 26.

Les colons se conformeront aux lois du pays en ce qui concerne la propriété, prise d'eau et clôture, mais chaque localité (colonie) élira un juge de paix dans son sein, et originaire de la même patrie que la généralité des colons, lequel magistrat sera payé par les colons; il connaîtra de tous les différends, conciliera, si faire se peut, et à défaut prononcera jugement obligatoire pour les deux parties, en s'inspirant des lois de son pays, et principalement des us et coutumes suivis en pareil cas dans les contrées dont les plaideurs sont originaires.

ART. 27.

Si, de l'avis du conseil, et pour la sécurité de la colonie, il était reconnu qu'il y a lieu d'établir une force urbaine, chaque habitant valide, de dix-huit à cinquante ans, serait inscrit sur les contrôle actif de cette force, sans

pouvoir en être exempté que pour cause de maladie et seulement pendant sa durée.

Cette milice élirait ses chefs.

Les grades ou emplois seraient honorifiques et le service de cette troupe serait circonscrit à la colonie même.

ART. 28.

Chaqne colon exercera librement son industrie, à la condition expresse que la culture du terrain concédé n'en souffrira point.

ART. 29.

Les instruments, outils et machines aratoires entreront en franchise, soit avec le colon, soit sur sa demande.

ART. 30.

S. M. l'empereur du Brésil et son gouvernement, étant animés des sentiments de tolérance dont l'article 23 du présent traité est le résultat, veulent que chaque colonie soit pourvue, aux frais de l'Etat, d'édifices religieux appropriés au nombre et au culte de chaque citoyen.

ART. 31.

Ces édifices seront élevés comme il est dit en l'article précédent, mais ils seront entretenus aux frais de la colonie.

ART. 32.

Les ministres de chaque culte seront payés par leurs adhérents; mais s'il y avait insuffisance de moyens, l'Etat viendrait en aide, de façon que chacun de ces ministres eût une position indépendante et honorable.

ART. 33.

Le gouvernement brésilien, afin de répondre à la paternelle sollicitude de S. M., et jaloux de rassurer les familles dont les membres viendraient coloniser sur le sol de l'empire, s'engage à établir les colonies agricoles dans des localités promettant de devenir fertile, des positions saines et pourvues d'eau potable.

ART. 34.

Afin que le sieur..... puisse se rémunérer de ses peines et soins, et se couvrir des frais nécessités par la création de l'opération, le paiement de ses agents, le recrutement des émigrants, etc., le gouvernement brésilien l'autorise à stipuler en sa faveur une redevance d'un sixième des produits du sol et des animaux, et ce pendant cinq ans.

ART. 35.

Le sieur..... est également autorisé à se faire représenter dans chaque colonie de sa création par un agent de son choix, chargé de recevoir la redevance stipulée en l'article précédent.

ART. 36.

L'agent choisi par le sieur..... est placé sous la protection immédiate du gouvernement brésilien, qui devra l'aider de son autorité en ce qui touche l'accomplissement de son mandat.

ART. 37.

Le sieur..... devra, pour la première année, échelonner ses convois de deux en mois, afin que les employés à ce préposés aient le temps de faire les installations propres à recevoir les colons.

ART. 38.

Le chiffre des colons émigrants à envoyer dans le Brésil est fixé, pour les dix années, au maximum de..... familles ou groupes, soit..... individus.

ART. 39.

Le sieur..... ne pourra dépasser ce maximum qu'après en avoir obtenu l'autorisation formelle du gouvernement brésilien.

ART. 40.

Une agglomération d'individus destinés à vivre ensemble et presque de la vie commune, n'offrant des garanties de succès et de stabilité que tout autant que chaque membre

est parfaitement moral, M..... s'engage à ne prendre comme colons que des gens dont la moralité est hors de doute, et il promet d'exiger que chaque colon, chef de famille ou de groupe soit porteur d'un certificat de bonne vie et mœurs, délivré par des habitants connus de la localité, et visé par les autorités locales.

ART. 41.

Les certificats de moralité dont il est parlé en l'article 40 seront joints à l'état nominatif de chaque convoi, et déposés aux archives de la colonie.

Telle est la base sur laquelle nous nous proposons d'établir notre système d'émigration pour le Brésil, telles sont les conditions d'après lesquelles, selon nous, la colonisation française peut s'asseoir avec succès dans cet empire, et contribuer pour sa part au développement colonial qu'il est appelé à prendre dans un avenir prochain. Ces conditions nous paraissent de nature à sauvegarder également les intérêts du gouvernement et ceux des émigrants, et par conséquent de nature à assurer le succès de l'entreprise.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot, et c'est un vœu : c'est celui de voir se resserrer de plus en plus, par la colonisation, les relations politiques et commerciales de la France et du Brésil et les sentiments de sympathie qui existent entre les deux peuples.

APPENDICE.

COMMERCE DE LA FRANCE AVEC LE BRÉSIL

en 1855,

D'après le tableau de l'Administration des douanes.

Le précédent document (Brésil. — *Faits commerciaux*, n° 9, p. 13), en constatant que l'ensemble de nos échanges directs avec ce pays s'était élevé à 72 millions (*valeur reelle*) en 1854, faisait remarquer que jamais encore ils n'avaient atteint un chiffre aussi considérable. Ce chiffre, toutefois, a été dépassé de beaucoup en 1855, année pendant laquelle, grâce au progrès soutenu des transactions, notre commerce *général* avec les ports brésiliens a représenté une valeur (également *réelle*) de 96 millions, dont 46 à l'importation et 50 à l'exportation.

Voici comment les opérations se sont réparties :

	Commerce général.	Commerce spécial.
	—	—
	fr.	fr.
Marchandises importées du Brésil en France	46.090,000	25,051,000
Marchandises exportées de France pour le Brésil.....	49,976,000	35,395,000
Totaux	96,066,000	60,446,000

L'accroissement de 24 millions au commerce *général* et de 12 au commerce *spécial* que présentent les résultats de 1855, comparés à ceux de 1854, a porté principalement sur les importations du Brésil en France, et plus particulièrement encore sur les arrivages de *café* et de *sucre*, qui ont offert les différences ci-après :

	COMMERCE GÉNÉRAL.		COMMERCE SPÉCIAL.	
	Quantités.	Valeurs réelles	Quantités.	Valeurs réelles
	kilogr.	fr.	kilogr.	fr.
Café importé du Brésil en France 1855...	16,189,000	20,398,000	5,031,000	6,340,000
Café importé du Brésil en France 1854...	10,770,000	13,785,000	3,527,000	4,515,000
Excédant en 1855....	5,419,000	6,613,000	1,504,000	1,825,000
Sucre importé du Brésil en France 1855...	20,665,000	12,813,000	15,753,000	9,767,000
Sucre importé du Brésil en France 1854...	12,533,000	7,395,000	12,103,000	7,141,000
Excédant en 1855...	8,132,000	5,418,000	3,650,000	2,626,000

Ainsi, sur ces deux articles, l'augmentation de la valeur

entrée dans nos entrepôts a été de plus de 11 millions de francs, sur lesquels notre consommation en a pris près de 4 1/2. La hausse des prix des sucres a, il est vrai, contribué à donner une plus-value à nos importations de l'espèce; mais l'effet de ce renchérissement a été atténué par une légère réduction dans le cours des cafés étrangers.

Les autres produits les plus importants que nous tirons du Brésil ont figuré dans les apports de ce même exercice pour les quantités et valeurs suivantes :

	COMMERCE GÉNÉRAL.		COMMERCE SPÉCIAL.	
	Quantités.	Valeurs réelles	Quantités.	Valeurs réelles
	hilogr.	fr.	hilogr.	fr.
Cacao	2,050,000	3,075,000	2,208,000	3,312,000
Peaux brutes	3,557,000	5,266,000	1,875,000	2,815,000
Bois d'ébénisterie	2,687,000	1,040,000	1,917,000	759,000
Crins	266,000	664,000	141,000	352,000
Tabac en feuilles ou en côtes	765,000	827,000	304,000	328,000
Caoutchouc et Gutta-percha	74,000	222,000	84,000	261,000
Coton	198,000	356,000	118,000	211,000
Pâtes alimentaires	173,000	191,000	170,000	187,000
Cornes de bétail	189,000	123,000	194,000	126,000

Nos exportations directes au Brésil ont excédé celles de 1854 de près de 6 millions au commerce *général* et de près de 4 au commerce *spécial*. Elles se sont réparties, pour l'un et pour l'autre, comme on va l'indiquer.

Principales marchandises exportées de France pour le Brésil en 1855 (valeurs réelles).

	Commerce général.	Commerce spécial.
	fr.	fr.
Tissus .... de soie	9,688,000	5,690,000
Tissus .... de laine	5,176,000	3,455,000
Vins (25,000 hectolitres)	3,036,000	3,004,000
Mercerie	2,799,000	2,355,000
Effets à usage	2,109,000	1,955,000
Peaux ouvrées	1,956,001	1,945,000
Tissus de coton	6,320,000	1,831,000
Papeterie, librairie, gravures	1,679,000	1,642,000
Beurre salé (7,000 quintaux)	1,620,000	1,619,000
Médicaments	1,469,000	1,468,000
Ouvrages en métaux	1,292,000	1,191,000
Peaux préparées pour chaussures, etc	1,372,000	1,090,000
Poterie et verrerie	1,049,000	1,008,000
Parfumerie	725,000	721,000
Chapeaux de feutre	669,000	668,000
Tabletterie et bimbeloterie	690,000	542,000
Modes	502,000	448,000
Bijouterie et orfévrerie	895,000	424,000
Meubles	365,000	362,000
Conserves alimentaires	281,000	281,000
Autres articles	6,384,000	6,696,000
Totaux	49,976,000	35,395,000

Comparativement à 1854, il y a eu, au commerce *spécial*, augmentation notable de valeur sur nos envois ci-après :

Médicaments	1,115,000 fr.	en plus.
Vins (8,000 hectolitres)	884,000	—
Beurre salé	830,000	—
Tissus de soie	652,000	—
Mercerie	409,000	—
Poterie et verrerie	388,000	—

La plupart des autres articles de notre exportation sont demeurés à peu près stationnaires.

COMMERCE DE RIO-JANEIRO.

Le mouvement des échanges de ce port avec les pays étrangers a présenté, en 1853, les résultats ci-après :

PAYS DE PROVENANCE ET DE DESTINATION.	Importation.	Exportation.	Total.
—	fr.	fr.	fr.
Angleterre et colonies anglaises . .	60,120,000	51,384,000	111,504,000
Etats-Unis	21,981,000	84,073,000	106,054,000
France	33,700,000	18,341,000	52,041,000
Villes hanséatiques	12,470,000	16,956,000	29,426,000
Portugal	14,952,000	5,282,000	20,234,000
Belgique	6,929,000	11,071,000	18,000,000
Autriche	1,168,800	5,169,000	6,337,000
Espagne	5,515,000	620,000	6,135,000
Suède et Norwége.	4,021,000	1,950,000	5,971,000
Danemark.	2,400,000	11,200,000	13,600,000
Sardaigne.	2,870,000	1,713,000	4,583,000
Hollande	1,370,000	1,390,000	2,760,000
Suisse	4,350,000	»	4,350,000
Prusse	1,000,000	»	1,000,000
La Plata et Chili.	5,248,000	3,491,000	8,739,000
Autres pays.	5,680,000	8,782,000	14,462,000
TOTAUX de 1855. . . .	183,774,000	221,422,000	405,196,000
TOTAUX de 1854. . . .	170,900,000	161,520,000	332,420,000

Les importations se sont accrues, comme on le voit, de près de 13 millions de francs, et les exportations de près de 60 millions.

Voici sur quelles marchandises ont porté principalement les opérations du port :

1° *A l'importation.*

	VALEURS en 1854.	VALEURS en 1855.	PRINCIPAUX PAYS DE PROVENANCE.	
	—	—	—	fr.
	fr.	fr.	Etats-Unis.	12,850,000
			Angleterre.	8,640,000
Comestibles, Farines, Beurre, etc. . . .	23,850,000	31,596,000	France	2,600,000
			Chili	2,416,000
			Villes hanséatiques.	1,830,000
			Portugal	1,630,000
			Espagne.	1,137,000
			Angleterre.	18,900,000
			Etats-Unis.	4,000,000
Tissus de coton. . .	31,300,000	30,170,000	France	3,200,000
			Villes hanséatiques.	1,800,000
			Suisse.	1,500,000
	fr.	fr.	Portugal	11,311,000
			Espagne.	3,000,000
Boissons, Vins, Thé .	17,300,000	19,179,000	France	1,940,000
			Angleterre.	1,160,000
			Angleterre.	7,200,000
Tissus de laine. . .	7,300,000	13,685,000	France	3,900,000
			Villes hanséatiques.	1,900,000
			Angleterre.	8,000,000
Charbon et Métaux bruts et ouvrés. .	11,100,000	10,455,000	Suède et Norwége.	800,000
			Villes hanséatiques.	500,000
			Angleterre.	3,800,000
Horlogerie, Bijouterie et Quincaillerie. .	10,100,000	9,890,000	France	3,000,000
			Suisse	1,400,000
			France	2,200,000
			Villes hanséatiques.	2,050,000
Bois, Meubles, Vannerie, etc.	8,700,000	8,860,000	Etats-Unis.	1,600,000
			Suède et Norwége.	1,200,000
			Danemark.	1,100,000
			Angleterre.	3,150,000
Chapellerie, Mercerie, Modes, etc. . . .	8,900,000	7,462,000	France	2,100,000
			Etats-Unis.	917,000
			Suisse.	550,000
			France	5,000,000
Tissus de soie. . . .	7,900,000	7,760,000	Angleterre.	1,280,000
			Villes hanséatiques.	500,000
			Angleterre.	3,700,000
Tissus de lin. . . .	3,850,000	5,575,000	France	600,000

	VALEURS en 1854.	VALEURS en 1855.	PRINCIPAUX PAYS DE PROVENANCE.	fr.
Papier et Livres. . .	4,050,000	4,643,000	France	1,500,000
			Belgique	1,200,000
			Sardaigne.	750,000
			Villes hanséatiques.	600,000
Poterie, Porcelaines..	2,800,000	4,290,000	Belgique	2,000,000
			Angleterre.	1,800,000
			France	490,000

Voici également les chiffres de la consommation de quelques-uns des principaux articles importés à Rio-Janeiro :

Farines.	1853.	barils et sacs.	170,148
	1854.	id.	162,428
	1855.	id.	170,397
Vins	1851.	pipes.	32,288
	1852.	id.	29,728
	1853.	id.	22,424
	1854.	id.	25,561
	1855.	id.	25,523
Thé	1853.	livres.	65,500
	1854.	id.	123,750
	1855.	id.	179,000
Morue	1853.	quintaux.	25,181
	1854.	id.	33,742
	1855.	id.	61,588

2° *A l'exportation.*

	VALEURS en 1854.	VALEURS en 1855.	PRINCIPAUX PAYS DE DESTINATION.	fr.
	fr.	fr.		
Café	119,700,000	171,307,000	Etats-Unis.	81,000,000
			Angleterre.	32,010,000
			Villes hanséatiques.	14,620,000
			France	11,500,000
			Danemark.	10,900,000
			Belgique.	10,100,000
			Autriche	4,300,000
Diamants et Pierres précieuses. . . .	26,600,000	27,800,000	Angleterre.	17,000,000
			France	4,200,000
			Etats-Unis.	1,200,000
			Portugal.	1,100,000
			Villes hanséatiques.	1,000,000
Sucre.	1,770,000	3,954,000	Buenos-Ayres . . .	1,360,000
			Portugal	1,300,000

Rio-Janeiro, en outre, a exporté en 1855 pour 1,342,000 francs de bois, pour 1,476,000 de cuirs vachettes, pour 1,003,000 de spiritueux, ainsi que du tapioca, de la salsepareille, de l'ipécacuanha, des cornes, etc., articles dont les envois ont généralement subi des diminutions.

On aura remarqué l'énorme accroissement qu'a pris l'exportation du café : la valeur en est passée de 120 millions de francs (nombre rond) à plus de 171. La quantité ne s'étant pas accrue, à beaucoup près, dans cette relation (de 1,198,500 sacs à 1,251,025), il faut en conclure que les prix de la denrée, sur la place de Rio, ont notablement haussé en 1855.

STATISTIQUE

De l'émigration par le port de Bordeaux en 1855 et 1856, et du 1er janvier au 31 octobre 1857.

	1855.	1856.	1857.
Montevideo et Buenos-Ayres.	1,028	664	952
Nouvelle-Orléans	382	548	619
Mexique	214	8	»
Paraguay	138	»	»
Santiago de Chili.	49	6	»
La Martinique	45	26	21
La Guayra.	38	7	13
Réunion	35	17	15
Valparaiso.	35	91	66
San-Francisco	36	28	61
A reporter. . .	2,000	1,395	1,747

	1855.	1856	1857.
Report. . . .	2,000	1,395	1,747
Guadeloupe.	40	26	49
Cuba	28	21	117
Sénégal	25	24	45
Lima	30	22	162
Venezuela	19	»	»
Maurice	17	5	35
Calcutta	14	13	2
Orégon	14	»	»
Caracas	11	20	31
Saint-Thomas	10	8	2
Australie.	10	2	16
Gorée	9	2	»
Sonora.	7	4	6
New-York	7	»	»
Madras	7	»	»
Cayenne	5	8	8
Panama	5	»	17
Pondichéry.	3	12	11
Bombay	4	»	»
Le Gabon	2	»	»
Marie-Galante	2	»	»
Sidney	2	»	»
Rio-Janeiro	2	30	40
Terre-Neuve	1	3	»
Pernambouc	1	»	»
Arica	»	3	»
Batavia	»	10	»
Californie	»	6	9
Singapour	»	1	»
Tabago	»	1	»
Haïti	»	1	»
A reporter. . . .	2,275	1,617	2,297

	1855.	1856.	1857.
Report.	2,275	1,617	2,297
Vera-Cruz	»	46	62
Angleterre	»	9	21
Porto-Rico	»	»	13
Sainte-Lucie	»	»	9
Tampico	»	»	6
Amsterdam	»	»	30
Espagne	»	»	19
Chine	»	»	7
	2,275	1,672	2,464
Ensemble		6,411	

Sur 6,411 émigrants, il y en a seulement 73 pour le Brésil.

Au moment où le gouvernement du Brésil se préoccupe si vivement de la création des chemins de fer et fait faire des études dans toutes les provinces de son vaste empire, il doit chercher à apporter dans l'établissement des lignes ferrées tous les perfectionnements de la science appliquée à l'industrie. Les premiers Etats de l'Europe où les chemins de fer ont commencé à être établis ont payé leur tribut à l'inexpérience, et de trop cruels accidents ont signalé l'inauguration de ce grand et puissant moyen de locomotion. Nous croyons donc rendre service au gouvernement du Brésil en lui signalant le nouveau système d'appareils électriques destiné à assurer la sécurité des chemins de fer, système inventé par M. Gustave Marqfoy, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien inspecteur des lignes télégraphiques, ingénieur des chemins de

fer du Midi. Ce système, soumis à l'appréciation de l'Académie des sciences et qui a été l'objet d'un compte rendu des plus élogieux, est aujourd'hui appliqué à la ligne des chemins de fer de Bordeaux à Bayonne ; il le sera bientôt sur toutes les lignes ferrées qui existent en France.

Voici quel est le but des appareils électriques de M. Marqfoy :

1° *D'empêcher les accidents dus aux erreurs d'aiguilles* ;

2° *D'empêcher deux trains d'aller à l'encontre l'un de l'autre ou de se joindre sur la voie unique* ;

3° *D'empêcher deux trains allant dans le même sens de se joindre sur la voie double* ;

4° *De couvrir les stations*, ainsi que le font les disques mécaniques actuellement en usage.

Voici, du reste, le développement de ce système donné par l'auteur lui-même :

« Dès la création des chemins de fer, l'attention générale a été éveillée sur l'insuffisance des règles qui président à la marche des trains : aussi de nombreux inventeurs ont-ils présenté des moyens de toute sorte pour éviter le retour des accidents qui en ont été la conséquence. Malheureusement, ils ont souvent mal posé le problème à résoudre, et la plupart d'entre eux se sont égarés à la recherche de moyens impraticables. Je dirai quelques mots sur les principaux systèmes qui ont été proposés.

» Le FREIN figure en première ligne par la multiplicité des recherches dont il a été l'objet. Arrêter instantanément un train lancé à toute vitesse semblait être la solution la plus naturelle aux personnes qui, étrangères aux principes de la mécanique, ne s'apercevaient pas que si cette solution était possible, elle constituerait le moyen le plus certain de produire une catastrophe. Puis, l'énoncé du problème devenant plus conforme au véritable but, on s'est préoccupé d'arrêter un train en quelques secondes et sans secousses. Quelques systèmes ont réalisé plus ou moins ce résultat; mais fût-il obtenu de la manière la plus complète, on ne devrait y attacher, comme sécurité, qu'un intérêt secondaire : dans les circonstances, en effet, où les trains ne peuvent s'apercevoir que lorsqu'ils arrivent très-près l'un de l'autre, comme en temps de brouillard ou dans les courbes, quelques secondes peuvent ne plus suffire pour produire l'arrêt. La question à résoudre n'est donc pas : *Etant donnés deux trains qui ont été imprudemment lancés l'un vers l'autre, arrêter brusquement ces deux trains dès que l'erreur est reconnue*, mais bien : *Eviter que deux trains ne soient imprudemment lancés l'un vers l'autre.*

» Les appareils AUTOMATEURS ne peuvent donner de résultats plus satisfaisants. Leur principe consiste à faire manœuvrer *par les trains* des pédales fixées aux rails; ces pédales, par une communication de mouvement, doivent produire certains signaux. Le vice de ce moyen est évident : lorsque la marche d'un train est uniquement placée sous la protection d'un signal, on ne doit pas en confier l'exécution *sans contrôle* à des appareils mécaniques ou électriques susceptibles, quelle que soit leur perfection, de se déranger

et de donner, par suite, des indications fausses. La présence de l'homme, pour constater la production du signal, est absolument nécessaire, et dès lors il est plus simple de lui en confier à lui-même l'exécution, circonstance qui fait naître d'ailleurs une garantie réciproque d'exactitude.

» Des SIGNAUX A VUE, tels que ballons, mâts surmontés de bras, etc., etc., ont été ou sont encore en usage dans quelques chemins étrangers. Mais ils ont, entre autres inconvénients, celui de perdre leur utilité en temps de brouillards ; ils sont d'ailleurs, on doit l'avouer, peu en harmonie avec les moyens perfectionnés dont l'industrie dispose aujourd'hui.

» Les nombreuses tentatives faites en vue d'empêcher les accidents ont montré chaque jour davantage que l'ÉLECTRICITÉ doit être la base des recherches de ce genre ; elle seule, par l'instantanéité de sa transmission, peut commander à la vitesse de la locomotive et en guider la marche avec une complète sécurité. Ses premières applications n'ont pourtant pas été satisfaisantes.

» On a cherché à faire communiquer entre eux des trains en marche; mais il faut toujours, pour obtenir ce résultat, des appareils placés dans les trains, soumis par conséquent aux trépidations d'une marche rapide, et exposés à être brisés dans les accidents, c'est-à-dire quand ils sont le plus nécessaires ; il faut une ligne télégraphique placée à fleur des rails, isolée du sol, et qui communique à l'appareil par l'intermédiaire d'un contact permanent avec les véhicules, malgré le mouvement du train, condition presque irréali-

sable. Sans parler des dépenses et des difficultés de premier établissement, quelle régularité peut-on espérer d'un service dont les bases sont aussi instables?

» D'autres projets ont eu pour but de produire des signaux à distance à l'aide de l'électricité. Mais aucun d'eux ne donnait la preuve de l'exécution du signal, et l'on ne pouvait leur attribuer la moindre confiance.

» En 1854, la commission d'enquête sur l'exploitation des chemins de fer nomma une sous-commission chargée d'examiner les diverses *inventions et moyens proposés* en vue d'en assurer la sécurité. Le rapport de la sous-commission ne fut favorable qu'à un seul système de signaux électriques, dû à M. Regnault, chef de traction du chemin de fer de Saint-Germain. Son appareil, fort ingénieux du reste, a pour principe l'action de l'électricité sur l'aiguille aimantée, circonstance qui en a rendu quelquefois l'application difficile. Il a été essayé par la compagnie du Midi.

» Dans l'état actuel des chemins de fer, les trains courent des dangers permanents :

» Sur la voie unique, on peut, en général, reprocher aux règles d'exploitation de n'être suffisantes qu'en théorie. Elles ne font pas une part assez large à l'inintelligence ou à l'incurie des agents, en sorte qu'une seule erreur commise peut occasionner un accident.

» Sur la double voie, les chances d'accident sont moindres; elles existent cependant; les règles prescrites pour éviter

qu'un train ne soit rejoint par le train qui le suit, exigent que, dans les moments difficiles, les agents conservent toute leur présence d'esprit. Il n'en est pas toujours ainsi.

» Aux aiguilles des chemins à voie unique, les erreurs commises dans la manœuvre, en donnant de fausses directions aux trains, peuvent produire des chocs ou des déraillements.

» Enfin, les disques adoptés pour *couvrir* les stations, c'est-à-dire pour en défendre l'entrée aux trains tant que les voies ne sont pas libres, fonctionnent généralement sans contrôle, et peuvent, par de fausses indications, compromettre la sécurité.

» Lorsqu'on pénètre dans les détails mêmes du service des compagnies, à l'égard duquel, il faut le dire, l'opinion publique se montre quelquefois peu bienveillante, on est surpris des précautions minutieuses, des soins incessants qu'exige la circulation des trains, et de la vigilance toute spéciale qu'y apportent les personnes chargées de leur direction. Cette vigilance est bien réelle d'ailleurs, puisque, malgré les nombreuses causes d'accidents que je viens d'énumérer, malgré les millions de kilomètres annuellement parcourus par les trains en France seulement (en 1855 : Lyon, 5,628,337 kilom.; Orléans, 7,608,707 kilom.; Nord, 7,958,242 kilom., etc.), les accidents ne se produisent pas avec plus de fréquence. Mais l'on a vu souvent toutes les prévisions humaines échouer devant l'imperfection de nos facultés, et l'on comprendra toute l'importance de substituer au travail de l'intelligence le simple travail des

yeux; aux règles compliquées de la circulation actuelle, des moyens simples, d'une application facile et d'une sûreté absolue.

» Les appareils qui font l'objet de ce travail ont pour but d'éviter les rencontres de voie unique, les collisions de voie double, les chocs et déraillements dus aux erreurs d'aiguilles et aux fausses indications des signaux qui couvrent les stations. Je dirai quelques mots des principes qui leur servent de base.

» 1° *Lorsqu'on manœuvre un signal à distance, un répétiteur, mû par le signal lui-même, indique d'une manière certaine si ce signal a été réellement fait.*

» 2° *L'exécution des signaux est confiée à la main de l'homme.* — Quand le signal ne fonctionne pas, il y a toujours un agent présent qui le constate.

» 3° *Sur la voie unique, les appareils sont placés contre le mur extérieur des stations;* les signaux sont ainsi en vue des agents de la station, des agents des trains, et même des voyageurs. Il n'est pas possible d'admettre qu'ils soient mal compris par tout le monde à la fois. — *Sur la voie double et aux aiguilles, de même qu'à l'entrée des stations, les appareils sont encore en vue de tous les agents qu'ils intéressent.*

» 4° *En aucune circonstance, les appareils n'indiquent de faire partir un train s'il doit être retenu.*

» 5° *Lorsque, par une cause quelconque,* rupture de fil, mau-

vais entretien de la source d'électricité, etc., *l'appareil ne fonctionne pas à distance, il accuse toujours son dérangement.*

» 6° *Lorsque l'électricité atmosphérique pénètre dans l'appareil et est assez forte pour le faire mouvoir, elle ne peut jamais détruire le signal qui annonce que la voie est engagée.*

» 7° *Les signaux s'exécutent au passage de tous les trains,* et non dans les cas spéciaux d'irrégularités de marche. C'est le plus sûr moyen d'obtenir un bon service; le mauvais entretien des appareils, les oublis de manœuvre ne sont plus possibles.

» Tels sont les principes que j'ai essayé d'appliquer à mes quatre séries d'appareils. Ces appareils sont tous construits : les deux principales séries, celles relatives à la sécurité de la voie unique et de la voie double, sont expérimentées en ce moment sur les lignes du Midi : huit appareils de voie unique et quatre appareils de voie double fonctionnent très-régulièrement sur les sections de Dax à Saint-Vincent et de Bordeaux à Cadaujac. Je suis aujourd'hui convaincu de l'importance de leur emploi par les résultats de ces premières expériences.

» Quelques personnes m'ont fait observer qu'il est peut-être imprudent de baser la marche des trains sur la manœuvre d'objets aussi fragiles, aussi sujets à dérangement que les appareils d'horlogerie. En pareille matière, tout dépend de la construction : on construit des pendules qui ne peuvent jamais marcher régulièrement; on construit aussi

2848 080

des chronomètres dont l'admirable précision peut être combinée avec l'harmonie des mouvements célestes pour guider la marche des vaisseaux.

» Je terminerai en exprimant ma reconnaissance à la Compagnie des chemins de fer du Midi, qui a bien voulu mettre à ma disposition tous les éléments nécessaires à la réalisation de mes expériences, et en rendant hommage à l'habilité si connue de M. Bréguet, qui, dans la construction des premiers appareils, m'a aidé de son concours éclairé.

» Bordeaux, le 1er novembre 1857. »

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
INTRODUCTION	1
CHAPITRE Ier. — Le Brésil	23
CHAPITRE II. — Commerce et industrie	45
CHAPITRE III. — Colonisation	78
CHAPITRE IV. — Emigration	119
APPENDICE	157

PARIS — IMPRIMERIE CENTRALE DE NAPOLÉON CHAIX ET Cie, RUE BERGÈRE, 20. — 1856

ACME
BOOKBINDING CO., INC.

FEB 21 1985
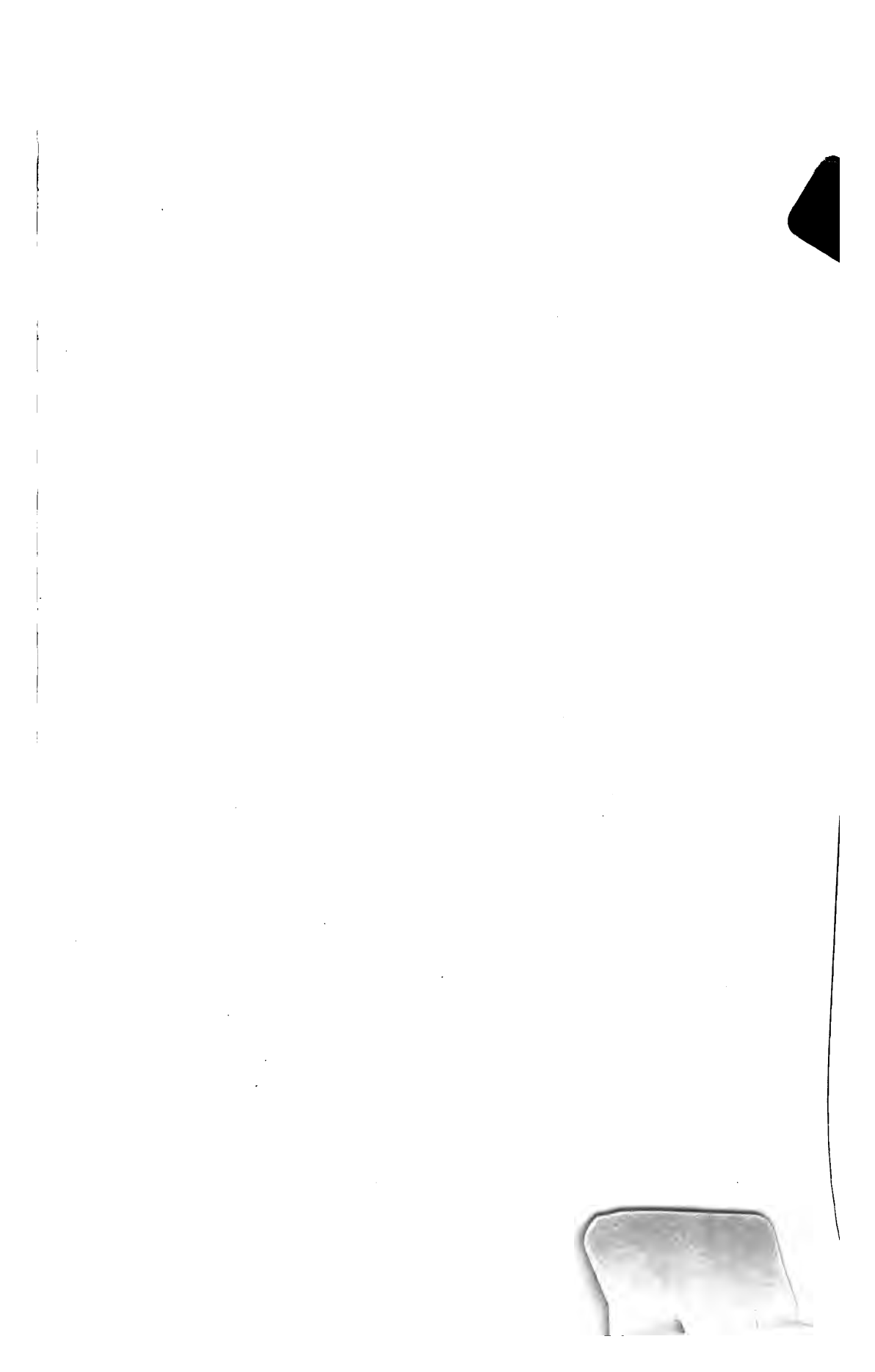
100 CAMBRIDGE STREET
CHARLESTOWN, MASS.